Mercure de France (1724)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure de France (1724). 1729/07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

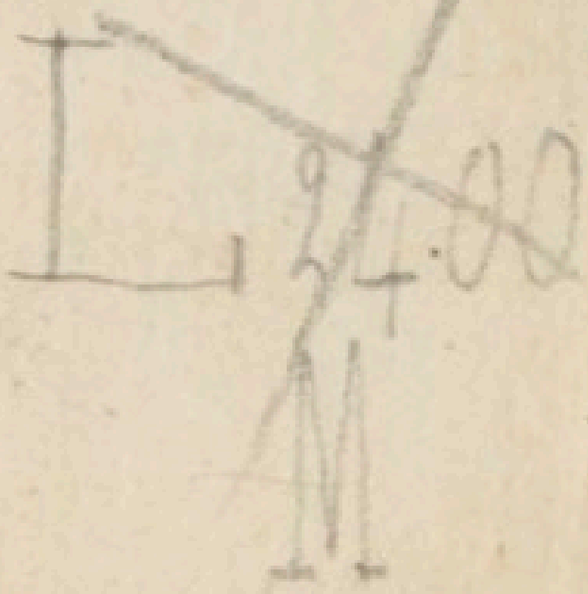
(Juill - Aout)

(166 - 167)

G. double -

1569.

730.



Uu 5285

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUILLET. 1729.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, rüe S. Jacques, au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf, au coin de la rüe de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais, à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

AVIS.

L'ADRESSE *generale pour toutes choses est à* M. MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, pourront se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUILLET. 1729.

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

L'IMPENITENCE FINALE.
ODE.

QUel bruit ! quels feux épouventables,
Semblent menacer les Humains !
Seigneur, quels crimes détestables,
Mettent la foudre entre tes mains ?
Autrefois à nos vœux propice,
De nos cœurs l'humble Sacrifice,
Appaisoit ton juste courroux ;

Faut-il qu'aujourd'hui plus fevere,
Ton bras comble notre miſere,
Par ſes plus redoutables coups?

Ainſi parloit, plein de triſteſſe,
Un Mortel, dont l'integrité,
Arrêtoit la main vengereſſe,
D'un Dieu juſtement irrité.
Loth, qui ſeul par des vœux ſinceres,
Adoroit le Dieu de ſes Peres,
Sans ceſſe à ſes pieds abbatu;
Loth, qui malgré l'exemple horrible
D'un Peuple au ſeul crime ſenſible,
Conſervoit toute ſa vertu.

Sodome en proye à ſes caprices,
Et livrée à l'aveuglement;
Comptant ſes momens par ſes vices,
Semble pecher impunément:
Mais le juſte vengeur des crimes,
Tôt ou tard frappe ſes Victimes.
C'en eſt fait: le coup va tomber;
Le bras du Tout-Puiſſant s'apprête,
A briſer la coupable tête,
Qui refuſe de ſe courber.

Le moment déciſif avance,

Peuple

Peuple infame, tu dois périr,
Puiſqu'à ſa divine clémence,
Tu ne daignes pas recourir.
Quoy ? dans l'inſtant même où la foudre,
Eſt prête à te réduire en poudre,
Rien ne peut amollir ton cœur !
Si tu veux fléchir ſa colere,
Pouſſe au moins un ſoupir ſincere,
Qui marque ta vive douleur.

Sa bonté toûjours prévenante,
Peut encor ſuſpendre ſes coups :
Il t'offre une main bienfaiſante,
Si tu tombes à ſes genoux.
Menage l'inſtant qu'il te donne,
Crains enfin qu'il ne t'abandonne,
Hâte-toi de fléchir ſon cœur ;
Où bien-tôt ceſſant d'être Pere,
D'une vengeance neceſſaire,
Il va déployer la rigueur.

Mais qu'apperçoi-je ? quelle rage !
Le mal au comble eſt parvenu :
La Nature éprouve un outrage,
Juſqu'à ce moment inconnu.
Soleil, refuſe ta lumiere,
Au crime qui dans ſa carriere,
Prend un ſi déteſtable eſſor.

Qu'oſes-tu tenter, Peuple infame?
D'une ſi criminelle flamme,
Les horreurs te manquoient encor.

Frappe, Seigneur, réduis en cendre,
Ces Victimes d'iniquité;
Tu voudrois en vain les attendre,
Ils fatigueroient ta bonté.
Mais j'entends la foudre qui gronde;
Un torrent de feu les inonde;
L'Eternel vient de les punir.
Déja l'execrable Sodôme,
De ſa ſplendeur n'eſt qu'un fantôme,
Perdons-en juſqu'au ſouvenir.

B. D. P.

*LETTRE de Mademoiſelle de *****, écrite de Dreux, à M. Compſon au ſujet d'un Livre intitulé*: l'Art d'orner l'eſprit en l'amuſant.

TOus vos amis, Monſieur, vous attendent avec beaucoup d'impatience; pour vous en donner des marques, chacun d'eux veut fournir ſon contingent, afin de vous bien recevoir. Les uns projettent une partie de Chaſſe pour le jour ou le len-

lendemain de votre arrivée ; les autres prennent des mesures pour faire une pêche copieuse & digne de vous. Pour moi qui connois un peu mieux votre inclination, je me dispose à vous recevoir en vous mettant entre les mains un nouvel Ouvrage de M. Gayot de Pitaval, que j'ai reçû depuis peu, & qui a pour titre, *l'Art d'orner l'Esprit en l'amusant*, ou *Nouveau choix de traits vifs, saillans & legers, soit en Vers, soit en Prose, deux volumes* in 12. contenant ensemble cinq à six cens pages, imprimez à Paris, chez Briasson, 1728. avec Approbation & Privilege.

Avant que vous puissiez voir cet Ouvrage, je vais vous en donner une idée. C'est une compilation que l'Auteur a faite à sa maniere, & un Recueil tiré des Livres des Bons Mots, des Livres en *Ana*, & du Mercure de France, Lettres galantes, Lettres d'intrigue, Lettres même spirituelles ; Critiques de certains Ouvrages, sur tout des Pieces de Theatre, Sonnets, Epigrammes, Eloges... tout cela entre dans ce Recueil. J'ai pris plaisir en le lisant à me rappeller la memoire de ce que j'avois déja lû dans d'autres Ouvrages en ce genre.

L'Auteur avertit que c'est le reste des materiaux qu'il a étalez dans plusieurs volumes ; la dépense, dit-il, en étoit faite,

encore

encore ne falloit-il pas la perdre. C'eſt peut-être pour cela, Monſieur, qu'on doit l'excuſer ſur certains traits fort communs & fort communs qu'il n'a pas craint d'admettre dans ce Recueil. Au reſte, Monſieur, on ne laiſſe pas d'y rencontrer d'aſſez bonnes choſes, & les perſonnes qui ſe trouveront dans des Provinces, éloignées des Livres, ou qui ne ſe ſoucieront pas d'employer bien ſérieuſement leur temps, ſeront ravies d'avoir cet Ouvrage.

M. Gayot a promis d'orner l'eſprit en l'amuſant, il ne faut donc pas attendre des préceptes, mais des exemples. Il a voulu orner l'eſprit de ces traits qui font les délices des converſations ; un petit conte, un bon mot, une circonſtance curieuſe de l'Hiſtoire du temps, des fragmens de l'Hiſtoire ancienne, des Anecdotes, des Vers délicats, certains jeux de mots privilegiez qui frappent. Voilà ce que M. de Pitaval a voulu donner à l'eſprit.

Ce volume ne doit pas avoir une étoille plus malheureuſe que ceux qui l'ont précedé, & qui ſont dans le même gout : le Public ne leur a pas fait un mauvais accueil : ce cadet ne deshonore point la famille ; s'il ne tient pas tout-à-fait ce qu'il promet, il faut, Monſieur, le regarder comme un Cadet de Gaſcogne, qui joüit du privilege de ſa Nation, à qui on permet

met de n'executer pas entierement toutes ſes promeſſes.

Comme vous vous intereſſez à ce qui regarde les Femmes ſçavantes, vous trouverez dans cet Ouvrage l'Eloge de Madame de Ville-Dieu, ou plutôt, pour ne vous point faire attendre trop long-temps, je me fais un plaiſir de vous l'envoyer. Le voici.

Plus je relis ce que vous faites,
Plus je connois ce que vous êtes.
Il ne faut que vous mettre en train.
Tout le monde, Iris, vous admire;
Si les Dieux ſe mêloient d'écrire,
Ils emprunteroient votre main.
Vous faites des choſes ſi belles,
Si juſtes & ſi naturelles,
Que votre ſtile eſt ſans égal:
Sans ceſſe je vous étudie;
Qui peut-être votre copie,
Paſſe pour un Original.

Vous ne devez pas être indifferent ſur ce qui regarde notre M. de Senecé, & par conſequent vous ſerez bien aiſe d'apprendre qu'il y a dans *l'Art d'orner l'eſprit* une production de ſa veine Poëtique. Les Fils de France, paſſant par Mâcon, il ſurvint une pluye qui fut très-ſalutaire pour les biens de la terre; c'eſt ce qui

produiſit les Vers que voici, qui prouvent que cet illuſtre Vieillard ſçait traiter des ſujets de divers caracteres.

Quand nos Princes viennent nous voir,
Le Ciel pour troubler nos Spectacles,
Oppoſe à nos plaiſirs de nebuleux obſtacles,
Et ne ceſſe point de pleuvoir.
Mâcon, n'en ſoyez point ſurpriſe,
Le Roi des Princes & des Dieux,
Deſcendit autrefois par un temps pluvieux,
Dans le ſein fortuné de la fille d'Acriſe.
Ces eaux qui coulent par torrens,
Nous cachent d'importans myſteres,
Leurs augures nous ſont garants,
De la protection de nos Dieux tutelaires.
A tort contre un preſent ſi doux,
Votre injuſte raiſon s'excite à la révolte;
Vous vous appercevrez au temps de la récolte
Que c'eſt de l'or qui pleut chez vous.
Ma Muſe à mon Roi conſacrée,
En me reveillant ce matin,
Sur cette merveilleuſe Entrée,
Du beau Sang de Lours m'explique le deſtin.
Apprens, m'a-t-elle dit, que l'un & l'autre Prince,
Feront pleuvoir ſans ceſſe, & le ſort l'a promis,
Les graces ſur notre Province,
Les foudres ſur nos ennemis.

Les

Les Medecins dans ce Recueil, font divers perſonnages, & les Rôles qu'ils jouënt ſont à leur avantage, ou à leur deſavantage, ſelon qu'il a plû à M. de Pitaval. Voici entre autres une répartie vive de Guenaut, ſi celebré dans les Lettres de Guy Patin.

On parla un jour au dîner du Roy, d'un Seigneur, mort entre les mains de ce Medecin, qui étoit preſent. Le Maréchal de Grammont lui demanda combien d'hommes il avoit tué depuis qu'il exerçoit la Medecine, plus que vous n'en tuâtes, Monſieur le Maréchal, à la journée des Eperons, répondit Guénaut: c'eſt une bataille où toute la Cavalerie prit la fuite, en donnant des deux, &c.

Vous qui êtes grand Partiſan des réparties vives & ſpirituelles; en voici une de cette eſpece. Lorſque la Reine d'Angleterre ſe retira en France, Loüis XIV. alla au-devant d'elle juſqu'à Chatou, il lui dit en l'abordant: je ſuis fâché, Madame, de vous rendre de ſi triſtes offices; mais j'eſpere de vous en rendre un jour de plus agréables, la Reine lui preſenta le Prince de Galles encore enfant, en lui diſant, je l'eſtimois heureux de ne pas connoître ſes malheurs; mais à preſent, je l'eſtime malheureux de ne pas connoître vos bontez.

On voit dans ce volume l'origine de certains termes fort uſitez dans la converſation ; mais les articles ſont longs pour pouvoir être rapportez : voici ſeulement quels ſont ces termes. *Sobriquet : laiſſez le monde comme il eſt : Martin-bâton.* On trouve auſſi l'étimologie de *Cadavre*, mais c'eſt ce que vous devez voir par vous-même, ne voulant point d'ailleurs trop allonger ma Lettre.

La difference que l'Abbé Deſalleurs mettoit entre le Sacrement de *Penitence* & le Sacrement de *Mariage*, m'a réjoüi, ou plutôt je puis dire que je l'ai admirée. La difference, diſoit cet Abbé, qui eſt entre le Sacrement de Penitence & le Sacrement de Mariage, c'eſt qu'à celui de Penitence, on ſe repent d'abord, mais on a de la joye enſuite ; à celui du Mariage on a de la joye d'abord & on ſe repent enſuite.

Le Mariage de *Pouſſin* eſt le moins bon des ſept Sacremens de ce fameux Peintre; tant il eſt vrai, diſoit le même Abbé Deſalleurs, qu'il eſt difficile de faire un bon Mariage, même en Peinture.

On trouve ici la Fable, le *Soleil & Aquillon.* La Fontaine a traité le même ſujet ſous le titre de *Phebus & Borée.* M. Gayot attribuë la premiere à Sanlec, ſur la vie duquel vous m'avez demandé des Memoires. Si cette Fable eſt veritable-

lement de lui, c'eſt une veritable Anec-
lote, car elle ne ſe trouve pas dans le
Recueil des Ouvrages de ce Poëte, im-
rimé à Utreck en 1714. Quoiqu'il en
oit, cette Fable ne le cede point à celle
le la Fontaine, ni pour la penſée, ni pour
'expreſſion.

Le Marquis de Spinola montrant à no-
re Ambaſſadeur des Bottes de François I.
ue l'on conſerve comme un monument
le la gloire de Charles-Quint: vous ſe-
iez bien embaraſſé, lui dit-il en ſe moc-
uant, de nous en faire voir autant en
rance de quelqu'un de nos Rois. Le
noyen, répondit l'Ambaſſadeur, il fau-
roit pour cela les pouvoir prendre à la
uerre, & vous ſçavez que l'on ne prend
as les gens où ils ne vont pas. On ap-
elle cela bien payer une raillerie. Je croi
ue M. Desforges-Maillart ne rougiroit
oint d'admettre de pareilles réponſes
ans la converſation.

M. de Pitaval rapporte une idée ex-
raordinaire, qu'on a trouvée dans les pa-
iers d'une Dame qu'il nomme Clelie: on
a doit, dit-il, regarder comme une hy-
otheſe de Philoſophie. Je vais en mettre
ci le fonds & le précis, vous la verrez en
on lieu dans toutes ſes circonſtances.

» Clelie eſt ſurpriſe qu'on n'ait pas en-
» core ſoutenu que nous avons deux ames

» au

» au lieu d'une. Elle eſt appuyée ſur un
» Paſſage de S. Paul, qui dit, qu'il y a une
» Loi de la chair qui réſiſte à la Loi de
» l'eſprit ; cette Loi de l'eſprit, c'eſt cette
» premiere ame ; cette Loy de la chair,
» c'eſt la ſeconde ame. Cet Apôtre dit ail-
» leurs, je ne fais pas le bien que je veux,
» je fais le mal que je ne veux pas ; voilà
» deux volontez contraires. Comment
» peuvent-elles exiſter qu'il n'y ait deux
» ames differentes, qui les produiſent ? ....
» Ces deux ames ſont bien repréſentées
» dans les Poëtes. Qui ne voit clairement
» dans Berenice que Titus avoit deux ames,
» qui penſoient & avoient des paſſions di-
» verſes ? Le Cid nous montre auſſi dans
» Chimene un combat de la premiere ame
» & de la ſeconde.

» La Bruyere n'a-t il pas penſé que nous
» avions deux ames, dans ſon article ſur
» Santeüil N'a t-il pas expliqué les fonc-
» tions des deux ames de la Fontaine &
» de Corneille ? Au reſte, Monſieur, Cle-
» lie revient à ſoi ; après tout, dit-elle,
» dès que la Foi s'oppoſera à mon ſyſtême,
» il ne ſera qu'une idée d'un genie qui s'é-
» gare, ou, ſi l'on veut, une fiction telle
» que les Poëtes la font.

La raiſon que M. Pitaval donne des Samedis-gras entre Noël & la Chandeleur, eſt plaiſante, vous devez la voir dans le Livre même.

La

La définition que l'Auteur donne de la Fortune ne vous déplaira pas.

La Fortune n'a rien qui puisse me tenter,
A ses fausses grandeurs je ne veux point prétendre;
Il faut mille degrez pour qui veut y monter;
Il n'en faut qu'un pour en descendre.

M. de Pitaval rapporte bien des pensées & des traits de l'esprit de Sixte V. mais outre que la quantité en est un peu grande, c'est que tout ce qu'on voit ici est presque connu de tout le monde. Voici cependant un trait de la vie qui est nouveau pour moi. Le Cardinal de Medicis voyant Sixte V. debout & appuyé tout droit contre le dos de son Fauteüil, lui dit: Votre Sainteté a bien une autre mine que lorsque vous étiez Cardinal: à quoi Sixte V. répondit, je cherchois alors les Clefs du Paradis, & pour les mieux trouver, je me courbois & je baissois la tête; mais depuis qu'elles sont entre mes mains, je ne regarde que le Ciel, je n'ai plus besoin des choses de la Terre.

Tout ceci, Monsieur, est tiré du premier volume de *l'Art d'orner l'esprit en l'amusant.* Je vous parlerai incessamment du second; mais en attendant voici quelques especes de Bons-Mots que ma memoire me fournit, qui pourront peut-

être

être vous amuſer. Patin définiſſoit ainſi l'Apoticaire ; *animal Benefaciens partes, & lucrans mirabiliter.*

Le Pape Jules II. demandant un jour à Jérôme Donat, Ambaſſadeur de la République de Veniſe, où étoient les titres des Venitiens ſur le Golfe de Veniſe, l'Ambaſſadeur lui répondit que s'il plaiſoit à S. S. de produire l'original de la Donation de Conſtantin au Pape S. Sylveſtre, elle y trouveroit au dos la conceſſion de la Mer Adriatique à la République de Veniſe.

Ariſtote parlant contre la Communauté des Femmes & des biens, que Platon vouloit établir, diſoit qu'on banniſſoit par-là l'uſage de deux belles Vertus ; la Continence & la Liberalité.

L'avarice dont Auguſte donna ſouvent des marques, lui fut adroitement reprochée par un Poëte qui faiſoit tous les jours quelque Epigramme à ſa loüange, ſans en avoir jamais reçû de récompenſe. Auguſte s'aviſa de faire des Vers pour lui, & les lui donna. Le Poëte tira avec précipitation quelques deniers de ſa poche pour les lui payer, en diſant : ſi j'étois plus riche, je les payerois mieux.

Le même Empereur, qui avoit de ſi grandes qualitez, avoit un talent particulier pour les réponſes courtes & préciſes.

On

On admire la facilité avec laquelle il ſe mocqua de ces Députez de Tarracone, qui étoient venus le complimenter ſur ce qu'un Palmier avoit cru ſur un Autel qui lui étoit conſacré. Il faut donc, leur dit-il, que vous y bruliez fort peu de Victimes.

Deux hommes, dont l'un avoit donné un ſoufflet à l'autre, furent raccommodez & devinrent meilleurs amis qu'auparavant. S'ils peuvent ſe donner des coups de bâton, dit M. D. * * * ils s'aimeront juſqu'à la rage.

Un Suiſſe fut cité pour avoir tué un chien avec ſa hallebarde. Je l'ai fait en me deffendant, dit-il, mais il ne falloit pas vous deffendre avec la pointe, dit le Juge. J'aurois tourné ma hallebarde, répliqua l'Accuſé, ſi le chien eut voulu me mordre avec la queuë.

Une grande parleuſe entendant lire ſon Contrat de Mariage, interrompit le Notaire, & refuſa de le ſigner, ſur ce qu'après quelques clauſes elle entendit le mot *& cætera*. Merci-de-ma-vie, dit-elle, je ne me tairai point, & je veux au contraire, qu'il ſoit inſeré dans le Contrat, qu'il me ſera permis de parler tant que je voudrai.

M. de F. faiſant le Portrait de M.D.C. dit qu'il n'ouvroit jamais la bouche qu'aux dépens d'autrui, parce qu'il mangeoit toûjours chez les autres & médiſoit de tout le monde.

Un

Un Avanturier demandoit vingt pistoles à emprunter à S. François de Sales ; en voila dix que je vous donne, dit le S. Evêque ; vous y gagnez & moi aussi.

Je suis, Monsieur, &c.

ELEGIE.

O Toi, dont si long-tems j'ai bravé la puissance,
Amour, cruel Amour, assouvis ta vengeance.
C'est peu d'avoir enfin au rang de tes Sujets
Compté mon cœur rebelle aux plus tendres Objets,
Tu l'as, en l'enflâmant pour d'insensibles charmes,
Livré sans esperance aux plus vives alarmes.
Depuis le jour fatal qu'à ma pressante ardeur
Camille répondit avec tant de froideur,
Le Soleil une fois s'est-il caché dans l'Onde,
Sans avoir vû l'excès de ma douleur profonde?
Toûjours triste, toûjours rempli de mes malheurs,
Mes yeux ne s'ouvrent plus que pour verser des pleurs,
Et pour comble de maux, l'inhumaine Camille
Croit que sous d'autres loix je respire tranquille.
Helas! si, près d'Ismene un favorable accès

Aſſemblé m'annoncer un plus heureux ſuccès,
Ne vous figurez point, cher Objet que j'adore,
Qu'elle ait pû dans ſes fers me retenir encore;
Mon cœur ne fut jamais percé que de vos coups,
Et ſeroit tout à moi, s'il n'étoit tout à vous.

Il eſt vrai que le jour que votre indifference
Défendit à mes feux un reſte d'eſperance,
Je voulus, & je crus [pourquoi vous le cacher?]
De votre Char cruel pouvoir me détacher,
Ma fierté quelque tems oſa braver la vôtre;
Je fis plus, je tentai de brûler pour une autre.
Vaine précaution d'un Amant irrité!
L'Amour n'eſt point l'effet de notre volonté.
Il faut le ſentir naître en ſoi, malgré ſoi même:
Eh! qui peut mieux que moi juger comme l'on aime?
Si-tôt que je vous vis, ce Dieu fut mon vainqueur,
Tous les traits de vos yeux paſſerent dans mon cœur,
Je ne me connus plus; ma voix embaraſſée
Ne put vous expliquer ma confuſe penſée,
Et d'un tendre ſoupir j'empruntai le ſecours,
Pour vous dire une fois que j'aimerois toujours.

Tel fut mon cœur pour vous, tel il veut être encore.

Je

Je me plais à nourrir le feu qui me dévore.
Dans l'état déplorable où vous m'avez réduit,
Juſqu'au pied des Autels votre image me ſuit,
Et là, comme en tous lieux, en proye à ma folie,
Vous êtes la Déeſſe à qui je ſacrifie.

Cependant quand par tout, pour vous prouver ma foi,
Je ne cherche que vous, vous ne fuyez que moi.
De mille Soûpirans l'importune preſence
De vos naiſſans appas vous marquant la puiſſance,
M'éloigne de vos yeux, & peut-être qu'enfin
Damon de votre cœur me ferme le chemin.
Mais que dis-je, *peut-être?* il eſt aimé ſans doute;
Avec trop de plaiſir on le voit, on l'écoute.
L'autre jour qu'avec lui vantant tous vos attraits,
Je liſois mon malheur dans ſes yeux ſatisfaits,
Vous venez, il vous voit, il m'abandonne, il vole,
Pour joüir près de vous de ma rage frivole.
Juſte Ciel! quel devins-je à ces terribles coups!
Il ne me reſtoit plus que d'être Amant jaloux.
Ah! c'en eſt trop. Il faut déſormais moins timide,
Obéir en aveugle au Deſtin qui me guide,

Oui,

Oui, Cruelle ; je vais tenter tous les moyens
Pour troubler la douceur de vos chers entretiens ;
Vous m'en haïrez plus, n'importe ; vôtre haine
Pourra m'aider plutôt à ſortir de ma chaîne.

Qu'ai-je dit ? où laiſſé-je égarer mes eſprits ?
Dieux ! voudrois-je acheter mon repos à ce prix ?
Moi, me faire haïr de l'Objet que j'adore !
Inſenſé ! ſans horreur puis-je y penſer encore ?
Helas ! ſi j'ai conçû ce ſentiment outré,
Dequoi n'eſt point capable un cœur deſeſperé ?
Non, non, loin d'écouter ce tranſport temeraire,
Que ne ferai-je point pour ne vous pas déplaire ?
A vous tout immoler mon ame ſe reſout.
Vous ſeule déſormais me tiendrez lieu de tout.
Sur tout, pour reparer mon étrange caprice,
D'Iſmene je prétens vous faire un ſacrifice ;
Quelque juſte dépit qui me dût animer,
C'eſt un crime envers vous d'avoir feint de l'aimer.
Souffrez qu'à vos genoux expiant cette audace,
Mes ſoupirs & mes pleurs vous demandent ma grace,
Du plus vif repentir vos yeux ſeront témoins
Et ſi vous ne m'aimez, je vous verrai du moins.

En eſt-ce aſſez, ô Dieux ? en eſt-ce aſſez, Cruelle ?
Eprouverai-je encore une injure nouvelle ?
Je ne demande plus que d'un tendre retour
L'ingrate paye enfin le plus ardent amour,
Je ſuis trop malheureux pour oſer y prétendre:
Je ne veux que l'aimer, que la voir, que l'entendre,
Je ne veux . . . . . Mais que dis-je ? & quel nouveau tranſport ?
Helas ! dans mon malheur je ne veux que la mort.

Par M. Cocquard, Avocat au Parlement de Dijon.

LETTRE de M . . . . . ſur les Titres & les Noms employez ſur les Medailles Romaines.

JE ne ſçai, Monſieur, comment répondre à la Lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous voulez abſolument que je vous diſe ce que je penſe de la Diſſertation ſur les Titres & les Noms employez ſur les Médailles, auſſi bien que de la Critique qu'on en a faite. C'eſt, en verité, un peu abuſer de l'empire que vous avez ſur moi, & mettre

ma

ma complaiſance à de trop rudes épreuves.

Il ne me convient pas de décider du mérite de ces Ouvrages. De gaïeté de cœur vous m'expoſez à m'attirer l'un des deux Auteurs, qui ne manquera pas d'apeller de mon jugement à celui du Public, & de ſe plaindre hautement de ma témérité; de ce que n'ayant ni aſſez de capacité, ni aſſez de connoiſſance de cette ſorte de ſcience, j'oſerois, pour ainſi dire, m'ériger en Juge, & citer à mon Tribunal deux ſçavans Antiquaires, que je dois reſpecter & écouter comme mes Maîtres.

Souffrez donc que je n'entre point dans une pareille querelle. Tout ce que je puis faire, pour marquer ma ſoumiſſion à vos ordres, c'eſt de vous dire en general, que M. * * * tâche, autant qu'il peut, d'appuyer ſes raiſonnemens & ſes conjectures ſur des faits rapportez par les Hiſtoriens, qui conduiſent naturellement à ſon ſyſtême.

La Critique au contraire, roule d'un bout à l'autre ſur deux principes, ſçavoir ſur le peu de fond que l'on doit faire ſur ce qu'il y a d'anciens Auteurs, & ſur une ſuite de Généalogies tirées des Inſcriptions qui ſont ſur les Médailles; par conſéquent prouvées par des Monumens, qui, à ce que prétend l'Auteur de la Critique, ſont les ſeuls, auſquels on doit s'en raporter;

ter ; étant, ſelon lui, les ſeuls authentiques, ſûrs, & inconteſtables.

Pour vous rendre l'un & l'autre plus ſenſible, je m'arrête uniquement au point eſſentiel & capital de la Diſſertation.

Que prétend M. * * *? Il eſt aiſé de connoître qu'il n'a point d'autre deſſein, que de communiquer au Public les réflexions qu'il a faites ſur le PIA & ſur le PIA FELIX, qui ne ſe trouvent que ſur les Médailles de quelques Impératrices, dont il fait une liſte. Voilà encore une fois tout le ſyſtême de M. * * * Le reſte eſt accidentel à la queſtion, & ne fait rien au point dont il s'agit.

Il eſt évident que, ſelon les Hiſtoriens, Antonin Pie n'eſt point *Pius* par ſa naiſſance ; qu'il n'a point reçû ce nom de ſes ancêtres, ou par des alliances ; que c'eſt uniquement un ſurnom, que lui donna le Sénat.

Capitolin parlant de l'origine de cet Empereur, dit qu'il étoit fils d'Aurelius Fulvius, & petit-fils de Titus Aurelius Fulvius ; que ſa mere avoit nom *Arria Fudilla*, fille d'Avius Arrius Antoninus, qui avoit été deux fois Conſul ; & que ſa Grand-Mere s'appelloit *Bovinia Procilla*.

Nul Auteur ne fait mention d'un *Pius*, ni du côté paternel, ni du côté maternel.

Ce n'eſt pas tout. Capitolin ajoûte dans

la ſuite que le *Pius* eſt un ſurnom, dont il fut honoré par le Sénat, à cauſe d'un certain fond de bonté, qui faiſoit ſon caractere, & dont il ne s'eſt jamais démenti. *Quòd verè naturâ clementiſſimus, & nihil temporibus ſuis aſperum fecit.*

Lampride, dans la vie d'Elagabale, rapporte qu'Adrien, dans un accès de fureur, avoit donné ordre de faire mourir pluſieurs Sénateurs, & qu'Antonin leur ſauva la vie. *Quibus ſervatis*, (ce ſont ſes termes) *Antonius Pii nomen meruit; quòd eos poſt ad Senatum adduxit, quos omnes juſſu Principis* (Hadriani) *interfectos credebant.*

Xiphilin regrette fort, de ce que de ſon temps on avoit perdu une grande partie de la vie d'Antonin, écrite par Dion. Cependant, continuë-t-il, le peu qui nous reſte de cette Hiſtoire, nous apprend deux choſes remarquables, dont l'une eſt d'où le ſurnom de Pius étoit venu à cet Empereur. *Tùm etiam eum Auguſtum, Piumque appellatum à Senatu propterea quòd initio Principatûs ſui multis reis factis, poſtulatiſque nonnullis ad ſupplicium, neminem punivit.*

En un mot, il n'eſt pas un Hiſtorien qui ait dit le contraire: auſſi juſqu'à notre ſiecle, ni aucun Ecrivain, ni aucun Antiquaire, ne s'eſt aviſé de révoquer en

doute ce point d'Hiſtoire. L'on peut dire qu'il y avoit ſur cela une eſpece de tradition ſi conſtante, & ſi peu interrompuë, que le P. Hardoüin, dans ſes Médailles du ſiecle de Conſtantin, de l'Edition de 1697. n'héſite pas d'embraſſer ce ſentiment. *Pius denique cognomen eſt à pietate erga cives..... Merum enim in Antonino elogium illud fuit.*

Eloge ſi flateur & ſi honorable pour un Prince, que Commode, ſelon Xiphilin, s'expoſa à la riſée du Public, lorſque par une vanité extravagante, il intitula les Lettres qu'il écrivoit au Sénat : *Imperator Cæſar Lucius Ælius Aurelius Commodus Auguſtus, Pius felix Sarmaticus, Germanicus, Maximus, Britannicus, Pacator orbis terrarum invictus, Romanus Hercules, Pontifex Max. Tribunicia Poteſtatis XVIII. Imperator VIII. Conſul VII. Pater Patriæ, Conſulibus, Prætoribus, Tribunis Plebis, Senatûſque Commodiano felici, SALUTEM.* Dans le temps même que par ſes cruautés il méritoit d'être regardé plutôt comme un Tyran, que comme un Empereur.

Mais le Sénat avoit tout à craindre d'un Prince, qui ne ſe repaiſſoit que de ſang & de carnage. Il n'avoit point d'autre parti à prendre que celui de la flaterie & de la diſſimulation. Il lui donna donc par

acclamation

acclamation & le *Pius* & le *Felix* : ce qui fut interpreté, dit Lampride, de la maniere du monde la plus ſatyrique ; ſçavoir, que Commode étoit, à juſte titre, *Pius*, puiſqu'il avoit tant de vénération pour la mémoire de ſa mere Fauſtine, qu'il avoit déſigné pour Conſul, celui qui en avoit été l'Amant le plus déclaré ; & qu'il étoit véritablement *Felix*, puiſque le Peuple Romain avoit aſſaſſiné Perennis, le principal Miniſtre de ſes paſſions.

Le Sénat fit après la mort de Commode, ce qu'il avoit fait après la mort de Jules Ceſar. Auſſi-tôt que Jules ſe vit Maître abſolu de la République, non content d'avoir accepté tous les titres, qui marquoient quelque autorité dans Rome & dans l'Empire, il ſouffrit qu'on y ajoûtat ceux d'*Imperator* & de *Pater Patriæ*. *Inſuper prænomen Imperatoris*, dit Suetone, *cognomen* Patris Patriæ *decerni ſibi paſſus eſt.*

A peine Auguſte lui eût-il ſuccedé, que le Sénat, par politique ou autrement, ne voulut mettre aucune différence entre le fils & le pere, & donna les mêmes titres à l'un & à l'autre. *Patris Patriæ cognomen*, dit Suetone, *univerſi repentino maximoque conſenſu detulerunt ei.*

Comme cette raiſon dans la ſuite ſe trouva la même à l'égard de Tibere, de

Caligula, & des autres Empereurs ; cette qualité de *Pater Patriæ* ſe trouva comme attachée à celle d'Empereur. C'eſt pourquoi les Hiſtoriens marquent quels ſont les Empereurs qui ont refuſé ce beau titre, ou qui ont differé à le recevoir & à le porter. Tibere, au rapport de Suetone, refuſa de le prendre, de crainte que ne pouvant le ſoutenir, il ne tournat à ſa honte. *Ideòque ut Imperium iniret, & Patris Patriæ appellationem, & nè in acta ſua juraretur, obſtinaciſſimè recuſaſſe, nè mox majore dedecore impar tantis honoribus inveniretur.*

Veſpaſien & Hadrien furent quelque temps ſans ſe qualifier de la ſorte : Veſpaſien, dit Suetone, parce que la guerre civile l'avoit empêché de faire les Cérémonies qu'il falloit obſerver pour cela. *Ac nè Tribuniciam quidem Poteſtatem, & Patris Patriæ appellationem, niſi ſerò recepit. Nam conſuetudinem ſalutantes ſcrutandi, manente adhùc Bello Civili, omiſerunt.* Et Hadrien, dit Spartien, voulant en cela imiter Auguſte, différa de le prendre. *Patris Patriæ nomen delatum ſibi ſtatim, & iterùm poſteà deſtulit ; quòd hoc nomen Auguſtus ſerò meruiſſet.*

Le Sénat encore une fois, après la mort de Commode, donna aux Empereurs les titres de *Pius* & de *Felix*, comme il avoit donné

donné ceux d'*Imperator* & de *Pater Patriæ*, après la mort de Jules. Et les Hiſtoriens ont également marqué ceux qui ne s'étoient point conformé à un uſage auſſi généralement reçû que celui-là. Témoin Macrin, qui, ſelon Capitolin, ſe borna au titre de *Felix. Et quum illum Senatus Pium & Felicem nuncupaſſet*, Felicis *nomen recepit*, Pii *habere noluit.*

Je viens aux Impératrices, qui ont ſur leurs Médailles ces ſurnoms de *Pia* ou de *Pia Felix*; puiſque ces ſurnoms, ſelon les anciens Auteurs, ne ſont point des noms de famille, mais des ſurnoms qui ont été donnés aux Empereurs en de certaines occaſions, ou par des acclamations du Sénat, lorſqu'ils étoient proclamés Empereurs. Il paroît qu'il eſt naturel de dire des Impératrices, ce que l'on a dit des Empereurs; ſur tout ſi les raiſons qu'on a à l'égard des Empereurs, ſe trouvent les mêmes à l'égard des Imperatrices. Or c'eſt ce que l'on ne peut pas ignorer, ſi l'on veut s'en raporter au témoignage des Hiſtoriens.

Theodoſe le jeune, dit Suidas, ſe laiſſoit gouverner par ſes Eunuques, & par Chryſaphius, & s'appliquoit à toute autre choſe qu'au Gouvernement de l'Empire. Ce Prince n'eut pas les yeux fermés, que Pulcherie chaſſa ces indignes Miniſtres, & gouverna avec une autorité abſoluë. *Euni-*

chi autem, & Chryſaphius ſumma rerum potiebantur, quam, illo mortuo, Pulcheria ſoror ad ſe tranſtulit.

Galla Placidia s'empara de l'Empire d'Occident, comme d'un bien dont elle devoit heriter, quoiqu'on lui repreſentât que l'Empire étoit une ſucceſſion dont les filles étoient excluës. *Virorum enim non mulierum* (ſelon la remarque tirée de Priſcus) *Imperium Romanum eſſe.*

Grata Honoria imita ſa mere. Il ne s'agit point d'examiner, ſi Placidius Valentinianus ſon frere conſentit au partage, & la laiſſa en poſſeſſion de la qualité qu'elle avoit priſe, ni ſi l'Occident la reconnut pour Impératrice, ou non. Le point déciſif eſt qu'*Honoria ſoror Valentiniani, quæ eſt ipſa* (ſelon Suidas) *Imperium tenuit.*

Il eſt conſtant que ces deux Princeſſes ont receu ou uſurpé la qualité d'Auguſte (cela eſt égal à la queſtion dont il s'agit;) qu'elles ſont montées ſur le Trône, qu'elles ont été reconnuës pour Impératrices, du-moins par une partie des Peuples. Par conſéquent leur promotion à l'Empire fut accompagnée des acclamations qui étoient en uſage; c'eſt-à-dire, qu'on leur donna, comme on avoit donné aux Empereurs les titres de *Pia* & de *Felix*, & qu'on les mit ſur les monnoies qui devoient avoir cours dans leurs Etats.

Ces

Ces acclamations étoient si fort en usage, que presque tous ceux qui prirent sous Gallien & sous ses successeurs, la qualité d'Empereurs, & que l'on connoît sous le nom de Tyrans, porterent les titres de *Pius Felix*, comme des titres attachez à l'Empire.

Victorina en est une preuve. Après la mort des Victorins, selon Trebellius Pollio, les Troupes qui étoient dans les Gaules, mirent cette Princesse à leur tête, & se soumirent à ses ordres. Elle en étoit aimée, & toutes la regardoient comme leur mere. Mais trouvant qu'à son âge elle seroit chargée d'un fardeau trop pesant, elle s'en démit d'abord en faveur de Marius, & ensuite en faveur de Tetricus, & engagea les Troupes à les reconnoître pour leurs Maîtres; c'est-à-dire, à les proclamer, l'un après l'autre, Empereurs, comme elle avoit été proclamée Auguste. Faut-il donc s'étonner si l'on voit sur ses Médailles, & sur celles de Marius, & de Tetricus. P. F. AVRELIA VICTORINA PIA FELIX AUG. IMP. C. M. AVR. MARIUS P. F. AUG. IMP. C. TETRICUS P. F. AUG. Voici les paroles de Pollion: *Interemptus autem est à Victorino Victorinæ aut Victoriæ filio. Quæ posteà mater Castrorum appellata est, & titulo Augustæ affecta. Quum ipsa per*

se fugiens tanti ponderis molem, primum in Marium, deindè in Tetricum, atque ejus filium contulisset Imperia.

Je n'entre point dans un plus long détail. Je veux bien même que les Historiens ne nous apprennent point précisément, pourquoi Faustine la jeune est PIA, Julia Domna SEVERINA, Ælia Eudoxia, Licinia Eudoxia, Ælia Marciana, Eufemia sont PIA FELIX. Il est toujours vrai de dire qu'il n'y a pas un seul Historien qui les fasse descendre de Commode, & qui ait marqué la moindre chose, dont on put conjecturer que PIA, & que PIA FELIX étoient des noms & des surnoms de famille.

Au lieu que l'on voit que les Historiens s'accordent, quand ils parlent de l'origine de ces titres là, & des raisons qu'on a eu de les accorder aux Empereurs & à quelques Imperatrices. Grand préjugé que ç'a été la même chose pour les Empereurs & pour les Imperatrices, dont ils n'ont point parlé; surtout par raport à des titres, que la place qu'ils occupoient entraînoit après soi.

Que si ces titres leur ont été donnez pour des raisons particulieres, les Historiens les marquent, ou du moins ils raportent des faits qui en sont le principe & le fondement.

Lorsque

Lorſque Marc-Aurele marcha contre Caſſius, qui s'étoit révolté en Orient, il mena avec lui Fauſtine, afin qu'elle ſervit de mere aux Troupes : *Quam ſecum & in æſtivis habuerat*, dit Capitolin, *ut matrem Caſtrorum appellaret.* C'eſt un fait, qui, ſans donner dans des conjectures arbitraires, peut être regardé comme le fondement de cette qualité de PIA, que l'on trouve ſur ſes Médailles. Car que Fauſtine, conformément aux vûës de Marc Aurele, ait procuré aux Soldats tous les ſoulagemens qui pouvoient dépendre d'elle ; l'Armée, en la perdant, n'avoit-elle pas ſujet de la pleurer, & de dire qu'ils perdoient en elle une bonne mere, ou, ſi vous voulez, de l'appeller PIA après ſa mort ?

Je dis après ſa mort, n'ayant pas eu le temps de l'honorer de ce Titre pendant ſa vie. La Campagne ne fut pas longue. Caſſius fut aſſaſſiné, & on apporta ſa tête à l'Empereur : il revint ſur ſes pas. Fauſtine tombe malade à *Halale* aux pieds du mont Taurus, & meurt. Faut-il donc s'étonner ſi elle n'eſt PIA, que ſur les Médailles qui ont été frappées après ſa mort.

Je dis la même choſe de Julia, femme de Septime-Severe. Au rapport des Hiſtoriens, cet Empereur paſſa en Angleterre

à la tête d'une Armée formidable : il vouloit punir ces Insulaires de leur révolte, & les réduire dans un état où ils ne pussent plus se soulever. Comme il prévit que cette expedition seroit de longue durée, il mena avec lui Julie, Caracalle, & Geta.

Ce Prince ayant pacifié une partie du Pays, il s'avança au-delà de ces fameux retranchemens, que les Romains avoient faits pour arrêter les courses des Caledodiens & des Mœotes. Caracalla accompagna Severe. Geta & Julie demeurerent avec des Troupes dans cette partie de l'Isle, qui s'étoit soumise, & qui étoit paisible. Geta étoit trop jeune pour gouverner par lui seul, & pour empêcher que ces peuples-là ne repriſſent les Armes. C'est pourquoi Severe lui laissa un Conseil composé de gens sages, braves, & sur la fidelité desquels il comptoit. Geta fut assez heureux pour réussir : il maintint l'ordre & la paix.

Quelle occasion n'eut pas alors Julie ; de faire du bien aux Soldats, & de veiller à leurs besoins ! Elle avoit tout crédit sur l'esprit de Geta, qu'elle aimoit tendrement & dont elle étoit aimée. Or, puisque les Historiens nous marquent que Julie s'est trouvée dans ces circonstances ; qu'elle a eu la consolation de voir ses deux

enfans

enfans reconnus & proclamez Empereurs; qu'elle n'a jamais quitté Geta, tant qu'il eut une Armée ſous ſes ordres, & une grande partie de l'Angleterre à gouverner. N'eſt-ce pas là nous dire que Julie a merité d'être appellée *Mater Caſtrorum*, PIA & FELIX ? Du moins un Auteur, qui de nos jours dans une Diſſertation appuie ſes preuves ſur un pareil fondement, me paroît parler ſenſément, en ce qu'il ne s'écarte point des Hiſtoriens.

Diſpenſez-moi de deſcendre dans un plus long détail. Il eſt des autres Impératrices, qui ont ſur leurs Médailles PIA FELIX, comme de celles dont je viens de vous parler: & je trouverois ſans peine dans les anciens Auteurs les mêmes raiſons pour les unes que pour les autres. Mon unique but étoit de vous rendre compte des raiſons que j'ai euës de juger que la Diſſertation de M. * * * étoit d'autant plus à eſtimer, qu'elle étoit dans le point eſſentiel conforme aux Hiſtoriens: & je crois que ce que j'ai l'honneur de vous mander, ſuffit pour cela.

Je viens à la critique qu'on a fait de cette Diſſertation, & je vous le répete; tout y eſt oppoſé directement à ce qu'il y a d'Hiſtoriens, & roule ſur un principe très-faux, qui ſeul eſt inſuffiſant, & dont il ſeroit peut-être dangereux de s'entêter.

Que cette critique ſoit contraire aux Hiſtoriens, l'Auteur en fait gloire ; il n'en cite, & il n'en peut citer aucun qui ſoit de ſon ſentiment ; il mépriſe & rejette toute autorité priſe de quelque Auteur ancien, tel qu'il puiſſe être. Cette premiere réflexion ſur la critique n'eſt donc que trop véritable, & n'a pas beſoin d'autre preuve.

La ſeconde réflexion eſt, qu'en ſuivant le Critique pas à pas, on voit que ſon ſiſtême eſt de ſe borner aux ſeules Médailles, & de douter de tout ce qu'elles ne nous apprennent point, parce que ce ſont les ſeuls monumens, ſelon cet Auteur, ſûrs & inconteſtables que nous avons de l'Antiquité. S'il ne s'agiſſoit que des Médailles dans ce ſiſtême, je conviendrois que cela eſt vrai. Les premiers Magiſtrats de Rome étoient prépoſés pour veiller à la fabrique des Médailles ; ils étoient inſtruits des faits, & rien ne ſe frappoit que par leur ordre. Ce qui fait que l'on peut dire que les Médailles ont comme le ſceau de l'autorité publique, avantage que nul Hiſtorien n'a eu.

Mais ce principe eſt faux, dans le ſens que le prend l'Auteur de la critique ; ſelon lui, non ſeulement chaque Hiſtorien en particulier n'a point cette autenticité qu'ont les Médailles ; mais qu'on regarde

les

les Hiſtoriens ſéparément ou réunis, & faiſant un tout, ils n'en ſont pas pour cela plus préferables aux Médailles ; parce que l'on eſt toujours en droit de douter que leurs Ouvrages ſoient effectivement auſſi anciens qu'on le ſuppoſe ; l'on n'en a aucune certitude. Ils peuvent être des Ouvrages alterés, falſifiés, compoſés dans des ſiécles poſtérieurs par des Auteurs qui pour leur donner cours, les ont fait paroître ſous des noms empruntés. Et comment n'en douteroit-on point ? en voïant dans ces ouvrages une contradiction continuelle avec les Médailles, défaut dans lequel ne ſeroient point tombés des Auteurs qui auroient vécu du tems des Empereurs dont ils auroient écrit l'hiſtoire.

Quoi de plus faux que cette preuve ſur laquelle eſt appuïé ce principe & ce raiſonnement. Les Hiſtoriens ſont ſi bien d'accord avec les Médailles, qu'on a défié le plus ſçavant de nos Antiquaires de citer un ſeul fait marqué bien diſtinctement ſur les Médailles qui ſoit contredit par tous les Hiſtoriens. Il eſt encore à accepter le défi qu'on lui a fait.

Pluſieurs faits ſont ſur les Médailles autrement qu'ils ne ſont dans quelques Hiſtoriens ; on en convient ; mais l'on nie qu'il n'y en ait aucun qui dife la même choſe que ce qui eſt ſur les Médailles.

Adjoûtez qu'un grand nombre d'Hiſtoriens n'eſt pas venu juſqu'à nous.

En vain l'Auteur de la critique ſe retranche ſur les Legendes qui ſont du côté de la tête des Empereurs ou des Imperatrices, ſur leurs Médailles, & qu'il ſoutient démentir tous les Hiſtoriens par raport au point eſſentiel de l'Hiſtoire; ſçavoir à leur origine & à leur famille.

Je n'ambitionne point d'avoir la qualité d'Auteur, & je me pique encore moins d'avoir une connoiſſance parfaite des Médailles; mais je m'engagerai, quand vous le voudrez, à montrer que les Hiſtoriens ſont en cela très-conformes aux Médailles, & que bien loin de nous réduire à chercher par quelle alliance & par quel endroit ils ſont entrés dans les Familles dont ils portent le nom; c'eſt-à-dire, de faire un Arbre genéalogique de chaque Empereur & de chaque Imperatrice, qui n'aura point d'autre fondement & d'autre preuve que les noms & que les ſurnoms des plus anciennes & des plus illuſtres Familles de Rome. Ils nous ont, dis-je, ces Hiſtoriens donné ſur cela tous les éclairciſſemens qu'on peut deſirer pour l'intelligence des Médailles, par raport à l'Hiſtoire.

Ce n'eſt pas tout. Vouloir qu'il n'y ait de ſûr dans l'Hiſtoire que ce que les Médailles

dailles nous en apprennent, n'eſt-ce pas établir pour principe que nous ne ſçavons qu'une partie de l'Hiſtoire, & que nous n'avons des faits les plus conſiderables qu'une connoiſſance legere, imparfaite, ſuperficielle, & ſeulement en general.

Les Médailles n'ont été frappées qu'à la gloire des Princes. Des Sujets n'auroient pas été aſſez témeraires pour éterniſer par là les vices, les cruautez, les diſgraces, les défaites de ceux qui les gouvernoient, auſſi n'y voit-on rien qui approche de la ſatire, rien qui puiſſe ternir leur réputation ; donc ſi on conſulte uniquement les Médailles, tous les Empereurs ont été des hommes accomplis, juſtes, debonnaires, victorieux, & on eſt expoſé à avoir la même idée des Commodes, des Caracalles, des Galliens qu'on a des Auguſtes, des Trajans & des Antonins ; leurs triomphes nous paroîtront égaux, & ſans aucune difference ; leurs Victoires ne ſeront dans les uns & dans les autres connuës que par le nom des Peuples qui y eſt exprimé ; nul détail des lieux où les Batailles ont été données, de ce qui les a précedé, des ſuites qu'elles ont euës. Macrin aura domté & ſubjugué les Parthes, & Craſſus n'en aura point été battu. Valerien aura été le Reſtaurateur de l'Orient RESTITUTOR ORIENTIS, & on

ignorera, ou du moins on n'aura nulle certitude de ſa défaite par le Roi Sapor & de ſa captivité, puiſque ce n'eſt que par les Hiſtoriens que l'on ſçait la fin malheureuſe de ce Prince.

Un plus grand nombre d'exemples ne feroit que vous ennüier ; & je ſuis ſûr qu'ils ſe preſentent d'eux-mêmes à votre eſprit. Souffrez ſeulement que je vous mette tous ces inconveniens ſous un point de vûë. Un ſçavant Antiquaire entreprend la Vie & l'Hiſtoire de Dedius Julianus ſelon ce ſiſtême, c'eſt à-dire, ſelon les Médailles : c'eſt un homme d'eſprit, qui écrit bien, qui eſt naturellement éloquent.

Que dira-t'il de cet Empereur ? ſans doute il commencera par faire voir que Didius Julianus monta ſur le Trône des Céſars ; les Médailles en font foi. IMP. CAES. M. SEU JULIANUS AUG.) (P. M. TR. P. COS. Ces titres ne conviennent qu'aux Empereurs Romains. Enſuite il s'étendra ſur l'union & la bonne intelligence qui régnoit entre lui & ſes troupes, & il rapportera cette Médaille IMP. CAES. M. DID. JULIANUS AUG. (CONCORDIA MILITUM.) Selon toutes les apparences il ne manquera pas de trouver que ſon Regne a été

paiſible

paiſible, heureux & ſans trouble ; car Didius Julianus eſt repreſenté dans le revers d'une de ſes Médailles, de bout, en habit Conſulaire, & portant ſur la main un Globe, ſimbole de l'Empire Romain, avec cette legende RECTOR ORBIS.

Son Ouvrage par conſéquent finira là ; car vous ſçavez, Monſieur, que ces trois revers ſont les ſeuls qui ſe trouvent dans les Cabinets de Médailles, ſelon M. Vaillant, & ſi M. le Comte de Mezabarbe en rapporte un plus grand nombre, on croit avoir des preuves que ce ſont des Médailles fauſſes, dont M. de Mezabarbe ne répond point, & qu'il cite ſur le témoignage de Strada, d'Angelloni & autres.

Mais quand toutes ces Médailles ſeroient vraïes & indubitables, pourroit-on ſe flatter qu'on auroit pour cela une hiſtoire complette du Regne de cet Empereur, & que rien n'y manqueroit des choſes eſſentielles. Je vous avoüe que j'ai de la peine à le croire.

En effet, je ne vois point comment par les Médailles on m'inſtruiroit en quel tems Didius Julianus a été Empereur ; eſt-ce avant Septime Severe, ou après ? Par quel titre, & comment eſt-il parvenu à l'Empire ? Par quel genre de mort a-t'il fini ſes jours ? & pluſieurs autres circonſ-

tances

tances de cette nature, qui font cependant tout l'agrément & tout le ſolide d'une hiſtoire.

En vain voudroit-on me perſuader que par la legende qui eſt du côté de la tête, & par la fabrique, on peut s'éclaircir de tout cela. Non, il n'y a pas aſſez de difference de fabrique entre les Médailles de Pertinax, de Septime Severe, de Caracalle, de Macrin & celles de Didius Julianus, pour décider lequel de ces Empereurs a le premier regné.

Le nom de Severus n'eſt point une preuve que Didius Julianus eſt avant Septime Severe; il faut neceſſairement recourir à l'hiſtoire, à plus forte raiſon pour découvrir ſi cet Empereur eſt mort d'une mort naturelle, ou s'il a été aſſaſſiné, empoiſonné, ou s'il eſt mort à la tête de ſes Troupes dans un combat. Je ne ſçache que la mort de Jules Céſar qui ſoit marquée de la ſorte ſur les Médailles.

De tout cela, & du reſte, je conclus que le principe établi par l'Auteur de la critique; ſçavoir, qu'il ne faut ajouter foi, & ne regarder comme ſûr, que ce qui eſt prouvé par les Médailles, eſt très inſuffiſant à quiconque veut ſçavoir l'hiſtoire à fond.

Je m'en tiens à la route que l'on a ſuivie de tout tems. Ne rejettons aucune de

ces

ces deux ſources ; je veux dire, ni les Médailles, ni les Hiſtoriens.

Les Hiſtoriens ont paſſé ſous ſilence pluſieurs faits que nous ignorerions, ſi nous n'avions pas eu recours aux Médailles. C'eſt par elles que nous avons appris que *Barbia Orbiana* & qu'*Herennia Etruſcilla* étoient femmes, l'une de Severe Alexandre, & l'autre de Trajan Dece. D'un autre côté, tout ce qui n'eſt point à la gloire des Empereurs, & certains faits, tels que ſont ceux dont je vous ai parlé, à l'occaſion de Didius Julianus, ne pouvoient pas être mis ſur les Médailles ; ainſi je conſulte également les Médailles & les Hiſtoriens.

Si tous les Hiſtoriens ſont d'accord ; leur autorité eſt pour moi infaillible ; & quand il n'y auroit point de Médailles d'Auguſte, je n'aurois pas la premiere penſée de douter qu'Auguſte devint le Maître de l'Empire Romain, & qu'il en fut le premier Empereur.

Si les Hiſtoriens ſont partagés, & que je trouve une Médaille qui confirme le ſentiment d'un Hiſtorien, fut-il ſeul, je préfererois ſon ſentiment à celui de pluſieurs Hiſtoriens qui diroient le contraire. Je ſuis, par exemple, convaincu que Macrin avoit remporté une victoire ſur les Parthes, quelques jours avant le combat

où

où il fut défait, & obligé de faire une Paix honteuſe avec eux, quoiqu'il n'y ait qu'un Auteur ou deux qui en faſſent mention, & que le reſte des Hiſtoriens diſe que ce fut fauſſement que Macrin s'attribua cette gloire là; oüi, j'en ſuis convaincu, puiſque l'on a des Médailles en bronze frappées par l'ordre du Senat, avec cette legende VICT. PARTH. S. C. *Victoria Parthica*

Que ſi les Hiſtoriens ſont partagés, & qu'il n'y ait nulle Médaille ſur ce fait; c'eſt un point d'Hiſtoire indécis, ſur lequel le plus ſûr eſt de ſuſprendre ſon jugement. Othon a-t'il été reconnu Empereur par le Senat? Quelques Hiſtoriens diſent qu'oüi; les autres aſſurent que non. La choſe ſera toujours douteuſe, juſqu'à ce que l'on découvre un Othon de bronze latin, avec la marque du Senat S. C. non dans une Couronne, comme elle ſe trouve dans les Médailles d'Antioche; mais dans l'Exergue, ou dans le Champ, aux deux côtés de ce qui eſt repreſenté dans le revers de la Médaille.

Enfin un principe qui nous conduit à douter que nous aïons aucun Hiſtorien du tems des Céſars, & qui ſoit des premiers ſiecles de l'Empire Romain, me paroît très-dangereux, & peut avoir des ſuites très-funeſtes; car n'eſt-il pas à crain-

craindre que dans notre ſiecle qui ſemble ne courrir qu'après la nouveauté, il ne s'éleve de jeunes Ecrivains qui feront hardiment le même raiſonnement par raport aux Peres de l'Egliſe & aux Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, que l'on fait par rapport aux Hiſtoriens profanes.

Le bon ſens veut que l'on ſoit convaincu que dans les beaux ſiêcles de l'Empire Romain, il y ait eu une infinité de gens d'eſprit qui ont écrit. Et ſi cela eſt, par quel coup fatal eſt-il arrivé que tous leurs Ouvrages ont péri, ſans qu'aucun ſoit venu juſqu'a nous, lors même que les Ouvrages des Peres de l'Egliſe & des Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, auſſi anciens que les Hiſtoriens Romains, ont été conſervés, & ont évité un naufrage ſi univerſel.

Les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques ne ſont pas plus d'accord ſur pluſieurs faits, que le ſont les Hiſtoriens de l'Empire Romain.

Les Critiques ne prétendent-ils pas trouver dans les Ouvrages donnés ſous le nom des Peres, des choſes qu'ils ſoumettent à leur cenſure? Ne rejettent-ils pas une partie de ces Ouvrages? Ne jugent-ils pas qu'il y a des endroits qui ont été falſifiés, ajoutés ou retranchés?

En faut-il davantage pour autoriſer

ceux

ceux qui voudront se servir d'un pareil principe ? Cette crainte n'est que trop bien fondée, & l'on a déja plus d'un exemple d'Auteurs qui semblent mettre en parallele, pour ne pas dire préferer les opinions de quelques Sçavans modernes au sentiment unanime des Peres.

Voilà encore une fois le jugement que j'ai porté des Dissertations dont vous me faites l'honneur de me parler dans votre Lettre. Je suis Monsieur &c.

PARAPHRASE du Pseaume 111.
Beatus vir, &c.

STANCES.

HEureux qui du Seigneur craignant les Jugemens,
Aux pieds de ses Autels tremble & frémit sans cesse.
Heureux qui dans l'excès de l'ardeur qui le presse,
Joint un solide amour à ses saints tremblemens.
Son ame doucement ravie,
Fera le bonheur de sa vie,
Je loüe le Seigneur, & de suivre ses Loix.
Toûjours soumis en sa presence,
Toûjours attentif à sa voix,
Il ne mettra qu'en lui sa plus ferme esperance.

Heureux

Heureux en peu de temps en sa posterité,
Il la verra s'accroître & devenir puissante :
Car Dieu benit le juste, & sans cesse il augmente,
Dans ses enfans, l'excès de sa felicité.
Les biens, la gloire, l'abondance,
Surpasseront son esperance,
Il se verra comblé dans ses heureux souhaits.
Dans la justice & la sagesse,
Il reglera tous ses projets,
Et la seule équité le conduira sans cesse.

Comme l'Astre brillant qui nous donne le jour,
Dissipe de la nuit les tenebres qu'il chasse.
Dieu répand sur le Juste un rayon de sa grace,
Qui l'éclaire, l'instruit & l'embrase d'amour.
Telle est de ce Dieu la clémence,
Il dissipe notre ignorance,
Prépare nos esprits, il éclaire nos cœurs.
Sans cesse sa bonté propice,
Sçait s'attendrir à nos malheurs :
Et toûjours sa clémence égale sa justice.

L'homme Juste est celui qui soulage avec soin,
Du pauvre malheureux le destin déplorable.
Qui toûjours bienfaisant, d'une main charitable,

Comble

Comble tous ſes deſirs & prévient ſes beſoins.
Qui, circonſpect en ſes paroles,
Ne fait point d'entretiens frivoles;
Mais qui ſur l'équité regle tous ſes diſcours.
Son cœur ſera toujours fidele,
Son ame goûtera toûjours,
D'un bonheur ſans égal, la douceur éternelle.

Son nom demeurera juſqu'à la fin des temps:
Les Peuples à vénir béniront ſa mémoire;
C'eſt en vain que l'envie oſe attaquer ſa gloire,
Il ſçaura triompher des efforts des méchans.
Son cœur toûjours en aſſurance,
Met en Dieu ſeul ſon eſperance,
Rien ne peut l'ébranler, parce qu'il eſt ſoumis.
Il attend avec patience,
Que Dieu dompte ſes ennemis,
Et faſſe aux yeux briller ſon innocence.

Puiſqu'il a de ſes biens fait part aux malheureux,
Secouru l'indigent, ſoulagé ſa miſere:
Le Souverain, en qui ſeul il eſpere,
Briſant ſes ennemis, comblera tous ſes vœux.
Toûjours bienfaiſant, charitable,
Toûjours juſte, droit, équitable,
Un éternel bonheur couronnera ſes jours.
Ainſi toûjours à l'innocence,

Dieu

Dieu daigne accorder ſon ſecours :
Et ſçait à la Vertu donner ſa récompenſe.

L'Impie à ſon aſpect ſechera de dépit,
Et la gloire qu'il voit augmentera ſa rage
Sa voix s'exhalera nuit & jour en outrage :
Il voudroit voir tomber le Juſte qu'il maudit.
Son cœur en proye à l'injuſtice,
Suivant un aveugle caprice,
Sans ceſſe formera d'audacieux projets ;
Mais un jour ceſſera l'envie,
Et le Dieu, vengeur des forfaits,
Confondra pour toûjours les deſirs de l'Impie.

E. M. I. D. L.
Solitaire des bords de la Marne.

LETTRE de M. ... ſur le VI^e Tome des Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres dans la République des Lettres, &c. vol. in 8. de 416. pages. A Paris, chez Briaſſon, ruë S. Jacques, à la Science.

JE ſuis, Monſieur, un peu en arriere dans le commerce Litteraire que nous avons lié enſemble. Je n'étois point à Paris lorſque le VI^e volume des Memoires, compilez par le P. Niceron, a été

publié ; mais vous ne perdrez rien par ce petit retardement. Le nombre des Sçavans dont il eſt parlé dans cette ſuite, eſt de trente, parmi leſquels il y en a beaucoup de François. Suivant la réſolution que l'Editeur a priſe, de placer quelques Anciens parmi les Modernes, on voit ici Corneille-Tacite. Cet article eſt de la compoſition de M. B. D. L. qui dans le volume précedent a donné l'éloge de Tite-Live.

Le P. N. ſuit ſa méthode ordinaire, ainſi je ne vous repeterai point ce que je vous ai dit à l'égard des autres volumes. Les Sçavans dont les Vies rempliſſent le Livre dont il s'agit dans cette Lettre, ſont :

N. Perrot d'Ablancourt.
Pierre Alcyonius.
Alex. *ab* Alexandro
Gaspar Bartholin.
Thomas Bartholin.
Pierre Bayle.
Jean Begat.
Nicolas Bergier.
Gilbert Burnet.
René le Bossu.
Phil. Callimaco Esperiente.
Fred. Commandino.
Gerard Croese.
Pierre Cuneus.
Gisbert Cupert.
Antoine Galland.
Isaac Jacquelot.
Jean Lightfoot.
Alexand. Marchetti
Claude Bachet de Meziriac.
Jacq. Ozanam.
Olivier Patru.
François Philephe.
Bern. Ramazzini.
P. Silvain Reggis.
J. Fr. Sarasin.
Corn. Tacite.
Honoré d'Urfé.
J. Wower, *de Hambourg.*
J. Wower, *d'Anvers.*

Pour

Pour ſuivre la coûtume que j'ai priſe, vous trouverez ici ce que l'Editeur de ces Memoires rapporte, page 217. au ſujet d'un Sçavant illuſtre, à la memoire duquel je ſçai que vous vous intereſſez.

HONORE' D'URFE'

Honoré d'Urfé nâquit à Marſeille le 11. Fevrier 1567. de Jacques d'Urfé, d'une Famille illuſtre du Forêt, originaire de Suabe, & de Renée de Savoye, Marquiſe de Baugé, fille de Claude de Savoye, Comte de Tende & de Sommerive, Gouverneur & Grand-Sénéchal de Provence. Il fut le 5. de ſix fils, & frere de ſix ſœurs. Jacques ſon frere le 3. des ſix, fut Grand-Ecuyer de Savoye, & vêcut 116. ans. Il ſe remaria à l'age de 100. ans, & eut un fils de ce mariage.

Honoré d'Urfé après avoir fait ſes Etudes à Marſeille, alla demeurer dans le Forez où étoit ſa Famille. Jacques ſon pere, voyant dans ſon voiſinage une jeune fille de qualité, d'une grande beauté. & ſeule heritiere de ſa Maiſon, nommée *Diane de Chateau-Morand*, la deſtina à Anne ſon Fils ainé. M. Patru dans ſes éclairciſſemens ſur l'hiſtoire d'*Aſtrée*, qu'il écrivit à la ſollicitation de M. Huet, Evêque d'Avranches, dit que les deux Maiſons d'Urfé & de Chateau-Morand étoient en-

nemies, & que la Nobleſſe du Pays, qui s'intereſſoit à leur reconciliation, menagea ce mariage qui en fut le ſceau. Cela paroît être confirmé par le Roman même d'*Aſtrée*, où Alcipe pere de Celadon, eſt repreſenté comme ennemi irreconciliable d'Alcé, pere d'Aſtrée. Honoré d'Urfé n'en demeuroit cependant pas d'accord, & aſſuroit que les ſeules vuës d'interêt produiſirent ce mariage, & qu'il n'y avoit jamais eu aucune broüillerie conſiderable entre les deux Familles.

Pendant que ce mariage ſe négocioit, Honoré voyant ſouvent Diane, en devint éperdument amoureux. Il plaiſoit fort à Diane, & ſi on lui eut donné la liberté du choix, elle n'eut pas balancé à le préferer à ſon frere, qu'on lui deſtinoit. Mais comme l'interêt des Maiſons ne s'y rencontroit pas, le Pere d'Honoré, pour le dépayſer, l'envoya à Malthe, dont il l'avoit fait recevoir Chevalier, mais ſans lui faire faire de vœux, & fit en ſon abſence ce mariage avec ſon Fils aîné.

Ce mariage ne fut mariage que de nom, & ils ſe ſeparerent volontairement après avoir vêcu dix ans enſemble. Sous cette vaine apparence de mariage, M. d'Urfé leur neveu, diſoit qu'ils avoient été enſemble 22. ans, qu'ils ſe ſéparerent ſous une promeſſe reciproque qu'ils ſe firent

rent, de s'engager dans l'Etat Eccleſiaſtique après leur ſéparation, & que le Mari tint auſſi-tôt ſa parole, ſe fit Prêtre, devint Chanoine de Lyon, & eut le Doyené de S. Jean de Montbriſon & le Prieuré de Montverdun; mais que Diane ſe voyant libre, réſolut de ſe donner à *Honoré.*

Celui-ci de ſon côté, en changeant de lieu n'avoit point changé de ſentiment pour Diane, & avoit pendant toutes ſes courſes perſeveré dans ſon amour pour elle. Ainſi il profita du divorce de ſon frere, & épouſa celle qu'il avoit tant aimée.

M. Patru repreſente Honoré encore fort paſſionné pour Diane, lorſqu'il l'épouſa, & c'eſt l'opinion commune; mais il en parloit lui-même autrement, puiſqu'il diſoit qu'il n'épouſa Diane que par interêt, & pour ne pas laiſſer ſortir de ſa Maiſon les grands biens qu'elle y avoit apportés.

Il eſt vrai que Diane n'étoit plus alors dans la premiere fleur de ſa beauté, aïant plus de 30. ans, ou même plus de 40. ſi elle fut 22. ans avec l'aîné. Il eſt vrai auſſi qu'ils ne vêcurent pas dans une parfaite intelligence. On en rapporte des cauſes fort differentes. M. Patru dit qu'Honoré s'abandonnant à ſon humeur

galante, avoit toujours quelques nouvelles amourettes en tête. Diane ne trouvant plus en lui cette adoration qui l'avoit autrefois si agréablement flatée, ne pouvoit moderer ni sa jalousie ni ses reproches; ce qui le fatigua tellement à la fin, qu'il se retira en Piemont, dans une Cassine, sur le bord du Pô, près de Turin.

M. d'Urfé, son neveu, alleguoit d'autres raisons de cette séparation; entr'autres la malpropreté de Diane, toujours environnée de grands chiens, qui causoient dans sa chambre, & même dans son lit une saleté insupportable à son mari. D'ailleurs il avoit esperé qu'elle lui donneroit des Enfans qui pussent conserver dans sa Maison les biens qu'il avoit eu d'elle; mais au lieu d'enfans, elle accouchoit tous les ans de Môles, qui le dégouterent enfin d'elle.

Tout cela ne paroît pas s'accorder avec ce qu'a écrit *Honoré* lui même dans la Préface du 3. Tome d'*Astrée*, lorsqu'aprés avoir protesté à la Riviere de *Lignon*, que le feu dont il brula, & qui donna naissance à son ouvrage, fut si pur, qu'il ne laissa jamais de noirceur en pas une de ses actions ni de ses desirs, il ajoute qu'il étoit encore très vif alors, que la longueur des années n'en avoit point diminué

l'ar-

l'ardeur, & qu'il ne s'éteindroit que ſous la terre de ſon tombeau. On ne peut concilier ces ſentimens avec l'eloignement dans lequel il vivoit ſeparé d'*Aſtrée*, qu'en diſant qu'il étoit toujours amoureux de l'idée qu'il conſervoit de l'Aſtrée du temps paſſé, ſi differente de l'Aſtrée d'alors.

Il ſe retira donc en Piémont, préferant cet endroit à tout autre, non ſeulement à cauſe de la diſtinction & du rang que lui donnoit dans cette Cour l'honneur qu'il avoit d'être ſorti d'une fille de la Maiſon; mais encore pour les marques de bienveillance que lui donnoit le Duc de Savoye, bien differentes du traitement qu'il recevoit à la Cour de France, du Roi Henri IV.

Ce Prince n'avoit jamais regardé de bon œil ceux qui avoient eu quelque part aux bonnes graces de la Reine Marguerite, & Honoré d'Urfé étoit de ce nombre. Il s'y trouva engagé par une aventure fort imprévuë. La France étoit alors partagée par les guerres civiles en diverſes factions. Cette Princeſſe étoit dans le Château d'Uſſon en Auvergne, & ſes partis battoient la campagne. Honoré tomba entre leurs mains, & fut conduit à la Reine. Il avoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agreable à une Princeſſe infiniment ſpirituelle & galante, & d'un diſ-

cernement exquis. Ainſi elle ne tarda gueres à ſe laiſſer prendre par ſon Priſonnier. Cet evenement eſt envelopé dans l'*Aſtrée* ſous le nom de *Galatée*. Au reſte ſa priſon ne dura pas long-tems, & il revint bientôt auprès de Diane, à qui il avoit reſervé toute la fidelité de ſon cœur.

Etant tombé malade à Nice, il ſe fit porter à Villefranche, où il mourut pulmonique en 1625. agé de 58. ans.

CATALOGUE DE SES OUVRAGES.

I. *Le Sireine. Paris* 1611. *in*-8°. *It.* avec d'autres Poëſies du même Auteur. *Paris* 1618. *in* 8°. Ce Poëme eſt ſon premier Ouvrage. Il y décrit ſon départ du Forez, ſon abſence & ſon retour, mais en déguiſant un peu les choſes. Il ſe repreſente preſque encore enfant; il part Amant de *Diane*, & aimé d'elle: pendant ſon abſence, *Delio*, riche Berger, mais malfait & peu digne d'elle, la recherche en mariage, & l'obtient de ſes Parens, dont l'autorité prévaut en cela ſur ſa paſſion. *Sireine* à cette nouvelle ſe précipite dans la mer, d'où il eſt promtement retiré par les ſoins officieux de ceux qui le voyent dans ce danger.

II. *Epitres Morales, Paris*, 1603. *in*-12. It. *Lyon* 1620. *in*-12. Honoré d'Urfé écrivit ces Epitres en priſon, comme des re-

remedes contre les coups de la fortune qu'il avoit éprouvés. On ne ſçait à quel ſujet il fut arreté. Se trouvant dangereuſement malade, il confia ſon Ouvrage à *Antoine Favre* Premier Preſident de Chamberi, ſon ami intime, qui le publia. Il a été réimprimé pluſieurs fois, & il fut augmenté d'un troiſiéme Livre dans l'Edition de Lyon faite en 1620. Il n'y a rien que de fort commun, & il n'eſt plus gueres connu.

III. L'*Aſtrée*, *Paris*, *in*-8°. Honoré d'Urfé publia le premier Volume de ſon Aſtrée en 1610. & le dédia au Roi Henri IV. à qui ce preſent fut fort agréable, quoique l'Auteur ne le lui fut gueres. Le ſecond vint dix ans aprés, & le troiſiéme quatre ou cinq ans enſuite. La quatriéme partie étoit achevée lorſque l'Auteur mourut. *Baltazar Baro*, qui avoit été ſon confident & ſon Secretaire, & qui étoit inſtruit du deſſein de ſon Ouvrage, nonſeulement fit imprimer la quatriéme partie deux ans après la mort d'Honoré, mais compoſa encore la cinquiéme partie ſur les Mémoires de ſon Maître. D'un autre côté le Duc de Savoye, qui étoit dépoſitaire de la quatriéme partie d'Aſtrée, & des mains de qui elle paſſa à M^lle^ d'Urfé, niéce de l'Auteur, chargea *Baro* de la faire imprimer; l'ayant confiée à quelques

perſonnes, ceux-ci en tirerent des lambeaux, dont ils firent enſuite une cinquiéme & ſixiéme partie.

M. d'Urfé eſt le premier qui a tiré les Romans de la Barbarie, & les a aſſujettis à des regles. Son Aſtrée fut reçuë avec un applaudiſſement infini, principalement par ceux qui ſe piquoient d'eſprit & de politeſſe. Toutes les hiſtoires qu'elle renferme ont un fondement veritable, & l'Auteur a eu deſſein d'y raconter ſous des noms de Bergers & de Bergeres l'hiſtoire de ſes amours avec *Diane de Chateau-Morand*, & celles de pluſieurs autres perſonnes; mais pour rendre ces Hiſtoires plus agréables, il les a toutes romancées, c'eſt-à dire, qu'il les a mêlées de fictions, qui quelquefois ſont des fictions toutes pures, & d'autres fois ſont des fictions, qui ſervent de voile à des verités. Ce Livre qui faiſoit autrefois les délices des perſonnes les plus ſpirituelles, & même des Sçavans, n'eſt plus lû maintenant. Le goût de ces Romans de longue haleine & où les avantures ſont entaſſées les unes ſur les autres, ſans qu'on en voye jamais la fin, a ſubſiſté quelque tems, mais il eſt entierement paſſé. On n'eſt plus d'humeur à ſe prêter ſi long-tems à des idées ſi frivoles, & ceux qui ont conſervé le goût du Roman ne veulent plus que de

ces

ces Hiſtoires, qui durent aſſez pour les amuſer ; mais non point aſſez pour leur cauſer de l'ennui. M. Patru a donné des éclairciſſemens ſur l'*Aſtrée*, où il découvre pluſieurs perſonnes, dont Honoré d'Urfé a eu intention de parler ſous des noms empruntés ; mais c'eſt une choſe qui intereſſe maintenant peu de perſonnes.

Cet Article eſt tiré de *la douziéme Diſſertation de M. Huet dans le Recueil de l'Abbé de Tilladet.* C'eſt ainſi que le P. Niceron s'exprime, ce qui, avec ſa permiſſion, n'eſt pas aſſez clair, tout le monde n'étant pas à portée de ſçavoir ce que c'eſt que ce Recueil de l'Abbé de Tilladet, s'il eſt manuſcrit ou imprimé, le lieu & le tems de l'impreſſion &c. On trouve dans ce Livre pluſieurs autres pareilles negligences. On n'y devoit pas omettre, ſurtout à l'occaſion du fameux Roman d'Honoré d'Urfé, LA NOUVELLE ASTREE', *dédiée à S. A. R. Madame*, qui a paru à Amſterdam chez P. Humbert, vol. in 12. en 1713. C'eſt une ſage & agreable imitation de l'Original dont on vient de parler, dégagée de toutes les choſes qu'on peut regarder comme inutiles, & capables de cauſer de l'ennui. Une Dame ſpirituelle, & qui fait paroître beaucoup d'enjoument, de vivacité & de facilité

de s'exprimer, eſt l'Autheur de cet Ouvrage. Les Mœurs, au reſte, y ſont ſi loüables, & ſi ſcrupuleuſement reſpectées, que » ſi les Amans de nos jours reſſemblaient à celui qu'on nous dépeint dans » ce Livre, notre ſiecle ſeroit un ſiecle » d'or pour l'amour; les Peres & les Meres exhorteroient leurs filles à recevoir » les Amans; on les regarderoit comme » des Precepteurs, d'autant plus utiles » qu'ils ſeroient agréables. Voyez le Journal litteraire de la Haye 1713. T. 1. p. 435.

SONNET

DAns les pleurs, dans les cris recevoir la naiſſance,
Pour être des beſoins l'eſclave malheureux,
Sous les biſarres loix de Maîtres rigoureux
Traîner dans la contrainte une imbecille enfance,

Avides de ſçavoir, languir dans l'ignorance,
Des plaiſirs, des grandeurs follement amoureux
N'en recueillir jamais qu'un ennui douloureux,
Payer d'un long regret une courte eſperance,

Voir avec la vieilleſſe arriver à grands pas

Les

Les maux avant-coureurs d'un funeſte trépas,
Long-tems avant la mort en ſoutenir l'image.

Enfin en gémiſſant mourir comme on eſt né;
N'eſt-ce que pour ſubir ce ſort infortuné
Que le Ciel auroit fait ſon plus parfait ouvrage?

EXTRAIT d'un Mémoire envoyé par M. le B. Chanoine & Souchantre d'Auxerre, à l'occaſion de ce qui eſt dit de la Meſſe Grecque de Saint Denis & d'un Rit de Saint Victor de Marſeille dans le ſecond Volume du Mercure de Decembre dernier.

IL n'eſt pas ſurprenant que Dom Felibien n'ait point fait dans ſon Hiſtoire de l'Abbaye de ſaint Denis, de Diſſertation ſur l'uſage où eſt ce celebre Monaſtere de chanter une Meſſe Grecque le jour de l'Octave du Saint Patron qui arrive le 16 Octobre. Ce n'eſt pas le propre des Hiſtoriens d'approfondir les Rits, ni l'origine de differens points de diſcipline des Egliſes, dont ils font l'Hiſtoire. Ils s'attachent principalemens aux faits, à leur époque, & à leurs circonſtances

ſans

ſans en penetrer la raiſon ni l'origine. Ainſi non-ſeulement je ſuis diſpoſé à excuſer Dom Felibien de n'avoir point dit ce qu'il penſoit de l'origine de l'uſage en queſtion, mais encore le Pere Gueſnay Jeſuite, de ce qu'il n'explique pas d'où vient la coûtume des Religieux de ſaint Victor de Marſeille de communier le Vendredi Saint. Je ſuis perſuadé que les perſonnes qui ont paru mécontentes du ſilence de ces deux Hiſtoriens, ou qui ont eſſayé de juſtifier la reticence de l'un par celle de l'autre, ſeront aſſez équitables pour ne leur point imputer une plus grande faute qu'il n'y en a réellement dans leur omiſſion. Mais elles ſouhaitent de ſçavoir ce qu'on peut penſer de l'origine de ces deux uſages; voici ce que je me ſouviens d'avoir lu par rapport à la Meſſe Grecque, ou plutôt par rapport à tout ce qui ſe lit ou ſe chante en Grec à ſaint Denis.

Je ne puis me diſpenſer de dire d'abord en general que c'eſt un reſte d'antiquité, & qu'ainſi il eſt bon de le conſerver. Pour le prouver, je me contenterai de produire pluſieurs exemples de pratiques aſſez ſemblables qui ont exiſté ou qui exiſtent encore. Sans remonter bien loin; à l'ouverture du dernier Volume des Rits Eccleſiaſtiques publié par Dom Martenne, je trouve l'Ordinaire Romain de Pairs

Craſſus,

Crassus, qui vivoit du temps de Leon X. On y lit à la page 601. en parlant du jour de Noël. *Inchoatur solemniter Tertia per Papam, & in Missa duæ Epistolæ & duo Evangelia in Latino & in Græco . . . . . Si Papa non celebrat aut non sit præsens . . . nec duæ Epistolæ, nec duo Evangelia leguntur.* L'Ordinaire de Pierre Amelius s'étoit expliqué plus au long, sans cependant dire clairement s'il s'agit de la seconde Messe de Noël, quoiqu'il paroisse par le détail qu'il fait, qu'il s'agit de la troisiéme Messe comme étant plus solemnelle. *Finitis illis laudibus* (C'étoient les louanges du Pontife semblables à celles qu'on chante encore en presence des Evêques, lorsqu'ils officient en certaines Cathedrales de France) *cantatur Epistola Latina, postmodùm Græca.* (a) *Subdiaconus Latinus expectat Subdiaconum Græcum . . . , Sic etiam legitur Evangelium Græcum & Latinum. Diaconus verò Cardinalis dicto Evangelio revertitur ad Altare, nec expectat Diaconum Græcum, licet iverint simul, sed Græcus sequens illum. Ad Evangelium Latinum portantur septem candelabra & immediatè dicitur Evangelium Græcum cum duobus candelabris accensis, & alia quinque portantur in Altari.* Cet

(a) Mus. Ital. T. 2. pag. 453.

Ordinaire

Ordinaire fut composé après le milieu du XIV. siecle. L'Ordinaire du Cardinal Jacques Gaïetan, qui est plus ancien de trente ou quarante années, ne marque point cette Cérémonie à Noël, mais à la premiere Messe celebrée par le Pape le jour de son Election, *legitur Epistola Latina & Græca subsequenter super pulpito : sic etiam Evangelium Latinum & Græcum.* L'Ordinaire de Benoist, Chanoine de S. Pierre de Rome, écrit sous le Pape Innocent II. marque une Epitre & un Evangile grecs les jours de Noël & de Pâques à la Grand-Messe.

Voila, selon moi, dequoi indiquer l'origine du Rit de l'Abbaye de saint Denis. Les Eglises de France ont pris plusieurs usages de celle de Rome, surtout depuis le neuviéme siecle où le gros des Rits Romains fut admis. Il est à croire qu'originairement c'étoit aux Messes des grandes Fêtes de Mystere, qu'à l'exemple de Rome, dont c'étoit l'ancien usage, on observoit de lire l'Epitre & l'Evangile en Grec ; ensuite on a étendu cet usage aux Fêtes principales des Saints, & voila pourquoi je le crois établi d'abord à la fête de saint Denis, & delà porté au jour de l'Octave. Quant au chant de l'Introit & autres parties de la Messe du jour qui suit la grande solemnité de saint Denis,

c'est

c'eſt auſſi un reſte de l'uſage où l'on étoit dans l'Occident, d'employer quelquefois dans le chant du langage Grec. Le *Kyrie eleiſon* de tous les jours, l'*Agios ô Theos* du Vendredy Saint, ſont des veſtiges de cet uſage, conſervez preſque generalement en Occident. A Rome primitivement, c'eſt-à-dire, depuis que le Chant eut été reglé de certaine maniere par ſaint Gregoire & par quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, les Verſets qu'on chantoit aux Répons *Alleluiatiques* des Vêpres du jour de Pâques & de la ſemaine étoient en Grec. C'étoient de veritables pieces de Chant ſemblables à ce que nous appellons un Graduel. Ils ſont raportés dans le premier Ordre Romain de l'Edition de Dom Mabillon. Sous Innocent II. au douziéme ſiecle, le Grec n'étoit point uſité à Vêpres; mais en mémoire de ce Grec, autrefois chanté dans ces Vêpres Paſcales, on en chantoit pendant la collation qui ſe prenoit à l'iſſuë de cet Office. C'étoit une Proſe Grecque dont l'interpretation Latine commence ainſi: *Paſcha ſacrum nobis hodie oſtenſum eſt.*

Vous obſerverez que c'étoit toujours aux grandes Fêtes que l'on chantoit du Grec en Occident. A Tours, tant dans l'Egliſe de ſaint Gatien, que dans celle de ſaint Martin, c'étoit à Noel qu'on chantoit

chantoit le *Gloria in excelsis* en Grec à la premiere Messe, & sans doute de ce beau Chant Phrygien, qui est répandu dans tous les livres Latins, & qui de tout temps a été le seul connu dans la Chapelle du Pape. Dom Martenne rapporte la preuve de cet usage de Tours, page 89. *de antiqua Ecclesiæ disciplina.* Non-seulement le *Gloria in excelsis* est noté en Chant sur le Texte Grec dans le magnifique Sacramentaire de huit cens ans, conservé à saint Denis, mais encore le *Credo* y est noté & écrit de même en langage Grec, quoiqu'en caracteres Latins. Est-il donc étonnant qu'en cette Abbaye, qui a toujours été si celebre & si nombreuse, on ait constamment retenu l'usage de chanter quelquefois du Grec, & surtout ces deux piéces, aux jours de grandes Fêtes? Je ne dirai pas que ce pourroit être dès le temps de l'Abbé Hilduin qu'on auroit commencé à prononcer en Grec la premiere leçon de la Messe du jour de saint Denis. Je laisse cette pensée à discuter dans un autre temps. Comme on est naturellement porté à ajouter foy à ce qui paroît plus honorable à une Eglise, qui peut dire que ce ne fut pas dès-lors qu'on commença à y lire en Grec l'endroit des Actes des Apotres où est raportée la conversion de saint Denis l'Areopagite? Au moins

moins c'eſt le choix de cette lecture qui a conduit à la Proſe, *Gaude prole Græcia*, qu'on ne tarda gueres à compoſer.

Je croirois donc qu'il a pû ſe faire qu'on n'ait chanté primitivement en Grec à la Fête de ſaint Denis que les lectures de la Meſſe, & qu'enſuite peu à peu la coutume s'eſt formée d'y chanter le *Gloria in excellis* & le *Credo*. Cette Fête ayant été continuée par une ſolemnité de huit jours, de même que les Fêtes des principaux myſteres, on établit la coutume de diverſifier la Meſſe pendant les jours de cette Octave, ſelon qu'en fait foy le Sacramentaire même de ſaint Denis; & au lieu de ne dire que la moitié des parties de la Meſſe en Grec, on convint apparemment de la dire entierement en cette Langue, mais ſeulement le jour Octavaire, comme étant le plus ſolemnel après le premier jour de la Fête; en ſorte qu'il n'y a que les Prieres qui regardent le Prêtre, qui ſont dites en Latin à l'ordinaire. Il n'eſt pas aiſé de fixer le ſiecle dans lequel s'eſt fait cet établiſſement d'une Meſſe Grecque preſque pleniere: Il eſt ſeulement vrai de dire qu'on y reconnoît le chant des piéces latines du Commun de pluſieurs Martyrs adapté ſur le Texte Grec qui exprime les mêmes penſées. Il n'y a qu'une choſe qu'il ſemble

qu'on

qu'on n'auroit pas dû admettre en cette Messe ; c'est le chant du Symbole de la composition de M. Dumont qu'on a placé sur le Symbole Grec, au lieu de l'ancien chant de toute l'Eglise Latine, qui vaut infiniment mieux pour son admirable simplicité, & qui vrai-semblablement est une maniere de chant venue des Grecs.

Au reste, la coutume de chanter du Grec en France dans les Prieres publiques & même dans celles qui s'adressent aux Saints, n'est aucunement nouvelle ; j'ai vû un manuscrit du X. siecle, dans lequel parmi les Antiennes de l'Office de S. Nicolas, il y en a une notée sur des mots grecs, écrits avec les caracteres Latins, mêlez d'une espece de caracteres Saxons. Ce n'est point cette fameuse Antienne, *O Pastor æterne*, laquelle valut au Prieur d'un Monastere, dépendant de la Charité sur Loire, tant de coups de verges pendant l'espace d'une belle nuit, selon que * Durand Evêque de Mende & Pierre Nadal, ou de *Natalibus* le raportent. Celle dont je veux parler commence ainsi ; *Miros patir Kiza sostitos miros caritos.* Je l'écris de même qu'elle est dans le livre où je l'ai vue. C'est ainsi que le Cardinal Thomasi a fait imprimer dans l'Appendix du Responso-

* Dur. *Ration div. Offic. l. 7. c. 39.*

riel

riel Romain, qu'il publia en 1686. les Verſets des Répons alleluiatiques de Pâques. *O Kyrios è Baſileoſen*, parce qu'il les avoit trouvé écrits de la même maniere dans un manuſcrit très-ancien du Vatican.

Je trouve auſſi dans le voyage Liturgique du Sieur de Moleon, où il y a bien des choſes curieuſes, qu'à Roüen le mardi des Rogations la Cathedrale chante à la Proceſſion, des Litanies en maniere de diſtiques, dont le dernier eſt purement Grec apparemment comme ce vers de notre ancienne Hymne de Complies de la Pentecôte, *Athanatos Kyrios Theos Pantocraton yſios.* Quoique je n'aye oſé faire remonter le Chant Grec dans nos parties occidentales & ſeptentrionales des Gaules plus haut que le neuviéme ſiécle, je ſçai cependant que dans la ſçavante Province où ſont ſituées les Villes d'Arles & de Marſeille, on chantoit indifferemment Grec & Latin, même parmi le vulgaire au VI. ſiecle. Cyprien, Auteur de la vie de ſaint Ceſaire, Archevêque d'Arles, dit de ce ſaint Prélat, que pour empêcher les cauſeries dans l'Egliſe, il obligea les Seculiers à préparer & à chanter dans l'Office, de même que les Clercs; ſoit des Antiennes, ſoit des Hymnes, tant Grecques que Latines, *alii græcè, alii latinè.* Mais ſi le Latin eut bien de la peine à ſe

maintenir

maintenir dans le centre des Gaules, le Grec, à plus forte raiſon, n'y fit jamais de grands progrès. C'eſt pourquoi j'en reviens à dire que ce ne fut gueres que depuis Charle Magne, qu'en même temps qu'on puiſa de Rome beaucoup de pratiques, on en tira auſſi l'uſage de chanter quelquefois du Grec dans les Offices divins.

Quant à la pratique du celebre Monaſtere de S. Victor de Marſeille, par laquelle tous les Religieux y communient le Vendredy-Saint. Cet uſage fut de toute ancienneté chez les Moines, & il eſt très-autentique, puiſqu'il s'obſervoit même dans les Cathédrales & dans les Egliſes ſéculieres. Il eſt ſi ancien qu'on le lit dans les Sacramentaires Gélaſien & Grégorien, & dans la Regle du Maître, écrite en France au VII. ſiecle.

A l'égard de ſon authenticité, on n'en peut douter, puiſqu'il eſt marqué dans les Ordres Romains les plus anciens qu'on ait, & qui ont été les plus répandus. Pour n'être pas trop long, je me contenterai de rapporter en abbregé ce que Haëffen & le Pere Martenne ont indiqué ſur cette Communion du Vendredy-Saint, & d'y ajoûter ce que j'en ai découvert par mes recherches particulieres. On voit dans les Ecrits de l'un & de l'autre, la plûpart des

principales

rincipales Abbayes obſerver cet uſage. Il eſt marqué dans l'Ordinaire redigé au VIII. ſiecle pour l'Abbaye de Norbac. Il e trouve dans les Ordinaires de Corbie x du Mont-Caſſin qui ſont très-anciens, ans la Concorde des Rits de S. Dunſtan, pour l'Angleterre, dans les Decrets de .ſ. Lanfranc, dans les Coûtumes de Clugny de S. Udalric, dans celles de S. Benoigne de Dijon, de S Evre de Toul, ſans le Ceremoniel de la Congregation de Burſfeld en Allemagne, dans les Coûtumes de S. Germain des Prez, auſquelles on doit ajoûter celles de l'Abbaye de S. Benoît ſur Loire & de Moutier-Saint-Jean, les Us de Cîteaux & tous les Miſſels de l'Ordre de Clugni, qui géneralement marquent d'une maniere expreſſe la Communion ſolemnelle du Vendredy-Saint. Auſſi Haëſten qui s'étoit bien informé, n'a-t-il pas heſité de dire que cet uſage eſt encore en vigueur en un grand nombre d'endroits, *in pluribus locis etiam nunc viget*; & ſi les Provençaux le voyent obſervé à Marſeille, je ſuis informé que les Flamans le voyent auſſi pratiquer chez les Benedictins de Lieſſiès en Hainaut, qui ne ſont pas de l'Ordre de Clugny, non-plus que ceux de S. Victor. Je ne cite point les Livres des Chanoines Réguliers, ni ceux des Monaſteres de Filles, comme Frontevaud, &c. Je pourrois

rois aussi en produire un bon nombre, tels que ceux de l'Ordre de Prémontré, de la Congrégation de S. Ruf, & même parmi les Ordres moins connus & à présent éteints, comme l'Ordinaire & le Missel des Guillemites.

Pour en revenir à l'Ordre de S. Benoît, je ne déguiserai point que ce n'est que depuis très-peu de temps que cette ancienne & venerable pratique a été negligée en quelques unes des Congrégations qui le composent, puisque Dom Benoît Brachet, qui avoit été de l'ancienne observance à S. Benoît sur Loire, & qui est decédé dans la Congrégation de S. Maur, avoit vû communier toute la Communauté le Vendredy-Saint, ainsi qu'on le lui a oüi dire. Je joindrai à tous ces exemples l'autorité du Docteur Isambert, qui a soutenu fermement cette pratique de nos Eglises. Suarez (*a*) & Vasquez, (*b*) celebres Jesuites, ont aussi fait l'Apologie de cette pieuse Coûtume, ne la regardant nullement comme éteinte ou abolie par le nonusage. Mais je trouve qu'ils eussent encore mieux répondu aux objections qu'ils se font, si outre l'Ordre Romain dans lequel il y a formellement au Vendredy-Saint, *Et communicant omnes cum silentio*, ils eussent fait voir l'étenduë de cette prati-

(a) *Tom. 3. p. 3. D. 80. Sect. 2.*
(b) *P. 3. D. 232. n. 21.*

que,

que, non-seulement par Théodulf, Evêque d'Orleans, par Remy d'Auxerre, mal pris pour Alcuin, mais encore par ce grand nombre de Livres Ecclesiastiques qui la prescrivent, tels que les Sacramentaires de S. Guillelm du Desert, autrement dit Gellone, de Reims, de Noyon, de Poitiers, le Pontifical de S. Prudence, Evêque de Troyes; & outre ces Monumens Liturgiques qui sont de huit & neuf cens ans, la Vie de S. Udalric, Evêque d'Ausbourg, à laquelle Dom Mabillon n'a pû refuser cette petite note: *Fideles olim hoc sacro triduo, communicare mos erat.* Le Livre de Jean d'Avranches, Archevêque de Roüen, au XI. siecle, Jean Beleth, Durand, tous les Missels de Roüen & ceux de la même Province, comme Avranches, &c. les anciens Livres des Eglises de Besançon, d'Alby, d'Amiens, de Soissons, du Mans, de Nantes, de Strasbourg, les Rituels ou Manuels d'Orleans, & l'usage actuel des principales Eglises d'Auvergne, je veux dire, Clermont, S. Flour, Brioude. Peut-être même que quelques-uns de ces Livres leur eussent fait découvrir l'origine du *Solus Pontifex*, qui est dans les Livres de quelques autres Pays, & en quel sens ce *Solus* * adjectif exclusif, avoit été d'abord

* *Un* Solus *souvent ne tombe pas tant sur le fond de la chose, que sur la maniere, le lieu, & le temps précis de la faire.*

employé dans les Livres dont dans la ſuite on a fait des Extraits peu exacts, & qui ont ſervi à tromper la poſterité.

Il paroît par le Traité de M. Marchetti, ſur les Uſages des Marſeillois, que les Religieux de S. Victor ne faiſoient point même autrefois de difficulté de ſatisfaire là deſſus la dévotion des perſonnes du ſiecle, puiſque j'y lis à la page 347. que *Madame de Caſtellane, que le Roi Henry III. avoit aimée, communioit tous les ans le Vendredy-Saint à S. Victor de Marſeille.* Le même Ecrivain cite encore pour cette pieuſe & ancienne pratique, l'exemple du Pere Jean Lorin, qu'il dit être l'un des plus fameux Théologiens que la Provence ait donnez à la Compagnie de Jeſus, & qu'il aſſure avoir toûjours communié ce jour-là. C'eſt ainſi que la Tradition de certains Uſages ſe perpetuë plus conſtamment en certains Pays qu'en d'autres. La pratique de l'Abbaye de ſaint Victor de Marſeille, n'eſt donc autre choſe qu'un reſte d'une coûtume generale de la venerable antiquité, qu'il faut que les Religieux de cet ancien Monaſtere ſe donnent bien de garde de laiſſer jamais tomber, & dont ils doivent ſtipuler la conſervation, en cas qu'ils fuſſent obligez de retoucher quelque choſe à leurs anciens Livres d'Office, même en cas de Réforme ou de ſécularisation.

ATHE-

ATHENAYS,
A L'EMPEREUR THEODOSE.
HEROYDE.

TOut le monde ſçait qu'Athénaïs ayant été exilée de la Cour de Théodoſe par les intrigues de l'Affranchi Chriſaphius, elle fut rappellée deux ans après ſon exil. C'eſt du fond de ſa ſolitude qu'elle écrit à l'Empereur Théodoſe la Lettre que l'on va lire.

JE rends graces, Seigneur, à vos tendres bontez,
Souffrez que je demeure en ces lieux écartez.
J'y goûte, loin du monde, obſcure & retirée,
Le plaiſir peu connu de me voir ignorée;
Ce Phantôme enchanteur qu'on adore à la Cour,
Diſparoît à mes yeux dans mon humble ſéjour;
Ce que j'aimois en vous, Seigneur, c'étoit vous-même;
J'ai pleuré Théodoſe & non le Diadême;
J'ai craint, je l'avouërai, que le Maître des Rois,
Vengeant avec éclat le mépris de ſes Loix,
Ne frappât d'un ſeul coup le Prince & le Miniſtre;

Mais il a détourné ce préſage ſiniſtre ;
Long-temps un vil eſclave a cauſé mes douleurs ;
Je redoutois pour vous ſes conſeils impoſteurs,
J'apprenois que vos maux paroiſſoient ſans reſſource,
De mes pleurs chaque jour tout groſſiſſoit la ſource ;
Par un leger ſommeil, s'ils étoient ſuſpendus,
Paulin * ſanglant, s'offroit à mes yeux éperdus,
Paulin, dont Dieu connoît la vertu, l'innocence,
Et dont le ſang verſé lui demande vengeance ;
Chriſaphius puni fera taire ſes cris,
Son Supplice a rendu le calme à mes eſprits,
Et Pulcherie * enfin près de vous rappellée,
Soulage les ennuis dont j'étois accablée ;
L'Eternel a daigné vous deſſiller les yeux ;
Vous voyez vos forfaits, ils vous ſont odieux.
Je n'ay jamais gouté de plus douce allegreſſe :
Tout jadis en ces lieux partageoit ma triſteſſe ;
Tout partage ma joye & ces vaſtes Forêts,
Témoins, & ſi ſouvent échos de mes regrets,
Semblent en avoir pris une face nouvelle ;
Ma chere ſolitude en eſt pour moi plus belle :
Ne m'en arrachez pas, nos Bergers tous les ans,
Viendront d'Athénaïs vous offrir les preſens ;

* *Paulin, Senateur, &c.* Voyez la Vie de Théodoſe.

† *Pulcherie, ſœur de Théodoſe.*

Quel-

Quelques fruits, quelques fleurs ſimples, mais purs hommages,
Et ſymboles naïfs des mœurs des premiers âges,
Où l'Univers naiſſant adoroit les vertus :
Temps fortunez, hélas ! ne reviendrez-vous plus ?
Je crains la Cour ; je crains cet éclat qui nous trompe.
Je fuis de ſes plaiſirs l'embarras & la pompe ;
Là j'ai toûjours ſenti des ennuis devorans,
Ici, ſous un berceau de Jaſmins odorants,
Je me livre au ſommeil, ce ſommeil eſt tranquille,
Et jamais les chagrins ne troublent mon azile ;
Il ne manque à mes vœux, pour être ſatisfaits,
Que de pouvoir un jour dans ces lieux pleins d'attraits,
Moi-même vous dreſſant un Trône au pied d'un hêtre,
Embraſſer les genoux de mon auguſte Maître,
Libre pour quelque temps de mille ſoins divers,
Après avoir donné la paix à l'Univers,
Vous pourriez dans nos bois la donner à vous-même,
Si vous me refuſez cette faveur ſuprême,
Permettez-moi du moins de préferer toûjours,
Le repos des forêts au tumulte des Cours ;
Laiſſez-moi dans l'état où le Ciel m'a fait naître :
Cet état eſt obſcur, j'aime à le reconnoître ;

Mais quand vous l'oubliez, je dois m'en ſouvenir ;

Ma perte, croyez-moi, ne vaut pas un ſoupir,
Et par mille beautez à vous plaire empreſſées,
Celles d'Athénaïs doivent être effacées ;
Au beau ſang des Ceſars, le mien eſt un affront ;
Non, le bandeau Royal n'eſt point fait pour mon front.

Attachez-le, Seigneur, ſur de plus nobles têtes ;
D'un plus illuſtre hymen recommencez les fêtes,
Le nôtre a peu duré, nul gage n'eſt ſorti,
D'un hymen dont le nœud fut trop mal aſſorti :
Au choix que vous ferez, Biſance s'intereſſe ;
Elevez à l'Empire une jeune Princeſſe,
L'Univers de vous deux attend un Souverain ;
Gardez-moi votre cœur en donnant votre main,
La tendre Athénaïs en eſt bien plus jalouſe,
Que du titre d'Auguſte * & que du rang d'Epouſe.

Pax cordis, non verò Diadema, Beatum efficit.

J. B. Poncy, J.

* *On appelloit Auguſtes, les Imperatrices.*

LET=

LETTRE sur un Espace infini, parcouru en deux heures.

VOici, Monsieur, une Enigme philosophique. Je croi qu'elle pourra trouver sa place dans le Mercure, puisque la Géometrie a bien eu la hardiesse de s'y introduire. Il n'y en a point ici, tout se déduit par le seul raisonnement.

Je suppose un corps qui se meut sur une ligne droite infinie ou indéfinie, comme il vous plaira. Dans la premiere heure le corps parcourt une toise. Dans la demie heure suivante il parcourt une toise encore; dans le quart-d'heure suivant, une toise encore; dans le demi-quart d'heure d'après, une toise, & ainsi de suite à l'infini. Chose étonnante, il se trouve qu'au bout de deux heures il a parcouru une infinité de toises. C'est-à-dire qu'au bout de deux heures il a fait un chemin infini.

Il n'y a rien de si aisé que de le démontrer mathématiquement, une heure, plus une demie heure, plus un quart d'heure, plus un huitiéme, plus un seiziéme d'heure, &c. à l'infini, tout cela ne fait que deux heures. Dès qu'on a une heure, plus une demi heure, plus un quart d'heure, on a une heure trois quarts, & il ne reste plus qu'un quart d'heure, dont on prend la moitié, ce qui fait un huitiéme d'heure, il ne reste plus qu'un demi quart d'heure ou un huitiéme d'heure, dont on ne prend que la moitié, c'est à-dire, un seiziéme d'heure, & on continuë toûjours de suite à prendre les moitiez des moitiez, de telle façon

qu'on n'arrive juſte aux deux heures que quand on a pris tous les termes de la ſuite. 1. $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, &c. or à chaque terme de cette ſuite répond une toiſe parcourue par le corps, & ce qui arrive ſeulement à chaque toiſe, c'eſt que le corps parcourt la 2e toiſe avec une viteſſe double de celle avec laquelle il a parcouru la 1re; deſorte qu'à la 2e toiſe la viteſſe eſt double, à la 3e elle eſt quadruple, à la 4e elle eſt octuple & toûjours ainſi de ſuite en doublant, la 2e toiſe eſt parcourue dans la $\frac{1}{2}$ heure avec une viteſſe double; la 3e toiſe dans le $\frac{1}{4}$ d'heure avec une viteſſe quadruple, de telle façon que le dénominateur de la fraction exprime perpétuellement la viteſſe correſpondante à chaque fraction de l'heure à $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{8}$, Or qui doutera que cette loi d'acceleration ne puiſſe ſe continuer dans tous les termes de la ſuite 1. $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{8}$, &c. c'eſt-à-dire pendant les deux heures entieres, & parconſéquent il eſt inconteſtable qu'au bout de deux heures le corps aura parcouru autant de toiſes qu'il y a de termes dans la ſuite, c'eſt-à dire que le corps aura parcouru un eſpace infini ou un nombre infini de toiſes à la fin des deux heures.

Mais que ſera devenu ce corps; il ne ſera pas aneanti, il ſera quelque part, c'eſt-à-dire, à quelque point de la ligne. Ainſi voilà une ligne infinie qui a deux bouts ou deux extrémitez. Le premier point, où le corps a commencé à ſe mouvoir; le dernier où il eſt arrivé à la fin des deux heures ou au commencement de la troiſiéme heure.

On avoit crû juſqu'à preſent qu'une ligne infinie n'avoit pas de fin, mais peut-être s'eſt-on trompé en cela comme en bien d'autres

choſes.

choſes, & cela ne ſeroit pas une preuve médiocre de la ſuperiorité des modernes ſur les anciens, que d'avoir découvert récemment des veritez auſſi ſurprenantes.

Vous me direz peut-être qu'il n'y avoit qu'à ſuppoſer tout d'un coup une viteſſe infinie, & que la même difficulté s'y trouvoit. J'en conviendrai ; mais il y a quelque avantage à faire voir la poſſibilité, &, pour ainſi dire, la generation de cette viteſſe infinie dans un temps fini.

On voit qu'au lieu de deux heures, on pourroit prendre deux minutes ou deux ſecondes, ou même deux parties infiniment petites d'une heure, s'il y en a.

Il eſt à remarquer ici que la viteſſe acquiſe à la fin des deux heures, eſt non-ſeulement infinie, mais encore la plus grande de toutes les viteſſes ; car elle eſt exprimée par le dénominateur du dernier terme de la ſuite, comme nous avons vu, & ceci rigoureuſement parlant. Donc voilà une viteſſe donnée, qui eſt la plus grande de toutes les viteſſes, & en même temps voilà une fraction donnée, qui eſt rigoureuſement le dernier terme d'une ſuite qui n'a point de dernier terme ; par-là voilà le dernier infiniment grand & le dernier infiniment petit donnez, & déterminez tout enſemble. Cela eſt beau aſſurément, & peut-être d'autant plus beau, qu'on n'y comprend rien du tout. Je ſuis, &c. * * *

CAPRICE.

Pour une Demoiſelle, en lui envoyant une Roſe engagée dans ſes Epines, au travers deſquelles un Papillon d'Email ſembloit chercher à ſe faire jour.

PApillon, quel eſt ta fureur ?
En vain ta tendreſſe,
Cherche avec adreſſe,
Une route à ſon ardeur.
La jeune fleurette,
Eſt ſourde & muette,
A qui brigue ſa faveur.
Ses pointes ſéveres,
Des feux témeraires,
Garantiſſent ſa pudeur.
Et ſon cœur auſtere,
Du plus doux miſtere,
Ignore encor la douceur.
Quitte la cruelle,
Va porter loin d'elle,
Les traits d'un amour vainqueur.
Jamais l'Inhumaine,
D'une tendre peine,
Ne ſçut couronner l'ardeur.
Le Papillon deux fois ne ſe le fit pas dire,

Son

Son départ finit ſon martyre ;
Et bien-tôt mille fleurs ſenſibles à ſes vœux,
Couronnerent ſes tendres feux.
Ah ! que ne puis-je, Iris, d'une aîle auſſi legere . . .
Mais non ! trop ingrate Bergere !
Puiſſe plutôt mes triſtes jours,
Toucher la Parque cruelle !
Puiſſe ma flamme fidelle,
En précipiter le cours.

De Bourdas.

QUESTION REMARQUABLE
jugée par Arrêt du Parlement de Dijon.

Si une Mere qui a abandonné ſa Fille, peut interjetter appel comme d'abus de la celebration du mariage de cette fille mineure, qui a épouſé un Comédien, ſans les ſolemnités requiſes ; & s'il eſt permis d'agiter la Queſtion de l'état d'une perſonne cinq années après ſa mort.

APrès le décès du S. Philibert Gabriël Berthod, Ecuyer, Chevau-Leger de la Gardedu Roi, on nomma pour Tuteur de Catherine, Joſeph-Nicolas & Fran-

çoiſe Berthod ſes enfans, le S. Jean Bachet leur Oncle, en l'abſence de leur Mere qui étoit à Paris. A ſon retour elle demanda & obtint le 12 Juin 1711. la Tutelle, conformément à la diſpoſition teſtamentaire de ſon Mari; elle fut attaquée par une multitude de Créanciers, il fallut entrer en compoſition avec eux; & pour empêcher les ſubhaſtations, elle jugea à propos de leur ceder pour un tems une partie des revenus de ſes biens. On ne ſçait pas préciſement quel genre de vie elle a mené avec ſa Famille depuis 1711. juſqu'en 1718. mais il eſt certain qu'elle ſe ſepara cette derniere année de Françoiſe Berthod ſa fille, à Bordeaux; que cette Fille ſe mêla parmi des Comédiens qui étoient en cette Ville; que Catherine Berthod ſa ſœur monta auſſi ſur le Théatre, & que la Dame Bachet leur Mere étoit en 1719. à Marboz, l'une de ſes Maiſons de campagne, en Breſſe, ſa Patrie.

Il ſe forma une inclination entre Françoiſe Berthod, agée de 17. ans, à qui la nature avoit accordé les graces du corps & de l'eſprit, & François Hus, Comédien qui joüoit les premiers Rôles. Marie-Anne Hus, de l'état de laquelle il s'agit, doit ſa naiſſance à leurs feux mutuels. Françoiſe Berthod & François Hus ſe regarderent dès-lors comme Epoux, ils

prirent

prirent la resolution de rendre leurs nœuds indissolubles ; mais ils firent de vains efforts pour avoir le consentement de la Dame Bachet, à qui Françoise Berthod écrivit de Nismes le 26. Avril 1720. une Lettre dont on verra suffisament le contenu par les reflexions qui seront faites ci-après. Sur le refus de la Dame Bachet, Françoise Berthod se rendit à Toulon avec François Hus, ils firent entendre le 10. Juillet de la même année, pardevant le Lieutenant du Senechal, quatre Comédiens, dont le premier déposa que la Mere de Françoise Berthod l'abandonna à Bordeaux pour courir le monde avec un Garde de M. le Maréchal de Berwick, & la confia aux Comédiens, qui la reçurent par charité. Le second ne s'accorde pas tout-à-fait avec le premier ; il dit bien que la Dame Bachet se sauva avec un Garde du Maréchal de Berwick ; mais pour se marier, & non pas pour courir le monde ; & bien loin d'avancer que ce fut la Dame Bachet qui remit sa Fille entre les mains des Comédiens, il déclare positivement que ce fut Françoise Berthod elle-même qui les vint prier de la recevoir dans leur Troupe ; ce qu'ils firent par charité.

Le troisiéme témoin n'est que l'écho du second. Le quatriéme ne dépose que par

oui dire, & tous relevent la ſageſſe de la jeune Comédienne.

A la vuë de ces dépoſitions, le Lieutenant du Sénéchal de Toulon nomma pour Curateur de Françoiſe Berthod, le ſieur Pierre Boyer, Docteur en Medecine, afin qu'il l'aſſiſtât & l'autorizât en ſon Contrat de mariage, & en tous autres Actes. Françoiſe Berthod & François Hus allerent à Marſeille, dans l'eſperance de s'y marier ſans obſtacles; mais M. l'Evêque de Marſeille ne permit au Curé de la Paroiſſe de S. Martin de leur donner la Benediction nuptiale, qu'après trois publications de Bans, & le conſentement exprès de leurs Peres & Meres. On publia, à la verité, trois Bans; mais la derniere condition impoſée par M. l'Evêque, c'eſt-à-dire, la neceſſité du conſentement des Peres & Meres, n'étant pas à leur gré, ils retournerent à Toulon, où ils ſurprirent de la Religion de M. l'Evêque de cette Ville, un ordre au Gardien des Recolets de les marier; ce qui fut executé ſans publication de Bans, ſans *Recedo* du Curé d'aucune des parties, ſans le conſentement de la Dame Bachet. Une lettre que Françoiſe Berthod écrivit d'Arles à ſa Sœur le 22. Septembre de la même année, découvre manifeſtement que *ce mariage fut celebré ſans le conſentement de*

la

la Dame Bachet, qu'on auroit vainement attendu.

Françoiſe Berthod ſurvêcut peu de tems à ſon mariage, & mourut de la contagion à Arles le 22. Mai 1721. après avoir reçû ſes Sacremens, & ſans laiſſer d'autre Enfant que Marie-Anne Hus. François Hus, pendant le ſéjour que ſa Troupe fit à Dijon en 1726. forma en qualité de Pere & adminiſtrateur de ſa Fille, intervention au Procés entre la Dame Bachet & Nicolas Berthod ſon Fils, au ſujet des droits paternels de celui-ci, & demanda une portion hereditaire dans les biens du feu S. Berthod. Cette intervention donna lieu à la Dame Bachet de demander communication des Actes qui établiſſoient la validité du mariage de Françoiſe Berthod avec François Hus, & peu de jours après elle ſe determina à en interjetter Apel comme d'abus.

M. COCQUARD, Avocat de la Dame Bachet, fonda ſon Apellation ſur trois moyens. Le premier reſultant du défaut de publication de Bans. Le ſecond conſiſtant en ce que le mariage n'avoit point été celebré par le propre Curé de l'une ni de l'autre des Parties, dont l'une ſe diſoit originaire de Marſeille, & l'autre étoit de Breſſe. Le troiſiéme fondé ſur le défaut de conſentement de la part de l'Apellante,

lante, Mere & Tutrice de Françoiſe Berthod. Ces trois moyens furent ſolidement établis, ſoit par les principes du Droit, ſoit par les particularités du fait.

On objectera, pourſuivit M. Cocquard, que l'Apellante eſt non-recevable, pour avoir indignement abandonné ſa Fille à Bordeaux. Mais quelle preuve a-t'on de ce fait? Eſt-ce l'Enquête qui a été faite à Toulon? quelle Enquête! comme ſi l'on pouvoit ajoûter foi à des Comédiens de Province, à des vagabonds, à des Gens que les Loix & les Conciles appellent *Perſonæ inhoneſtæ*, *infames ex Edicto*, à des gens que l'Egliſe a rejettés de ſon ſein, à des gens entierement dévouez à Françoiſe Berthod, & à François Hus, à des Comédiens, en un mot, qui ſe contrediſent d'ailleurs dans leurs dépoſitions. Où ont-ils appris que la Dame Bachet s'étoit éclipſée, pour ſuivre un Garde de M. le Maréchal de Berwick? l'ont-ils vû? Qui le leur a dit? Si la Dame Bachet avoit été capable d'abandonner lâchement ſes filles, le ſieur Berthod ſon Mari eut-il dans ſon Teſtament ſupplié le Lieutenant au Baillage de lui conſerver ſans formalité la Tutelle de ſes Enfans, *attendu*, dit il, *l'entiere confiance qu'il avoit en elle*? Ses Parens euſſent-ils ſouffert qu'à ſon retour de Paris, la Tutelle

elle lui fut remise ? Ces Parens d'une naissance distinguée eussent-ils voulu que par un honteux silence elle eut fait rejaillir sur eux une opprobre éternel, en abandonnant, & en prostituant, pour ainsi dire, ses Filles ? il ne faut donc pas croire que lorsqu'elle les quitta à Bordeaux, ce fut dans le dessein de les abandonner.

Après le Traité qui fut fait avec ses Créanciers, elle fut obligée de se retirer quelques tems avec Joseph & Françoise Berthod, à La Rochelle, chez Catherine Berthod sa Fille aînée, Femme du S. du Becy. Le S. du Becy, d'ancien Capitaine-Lieutenant au Regiment de Provence, étant devenu Lieutenant de Vaisseau, faisoit depuis peu son séjour à La Rochelle, où la facilité du Commerce par mer lui promettoit une fortune considerable ; mais la mort qui le ravit bientôt, ayant ruiné toutes les esperances de la Dame Bachet, il fallut qu'elle reprit avec ses Filles le chemin de la Bresse. Pour éviter la trop grande dépense, elles arriverent par un Bras de mer à Bordeaux, où les inquiétudes, les chagrins domestiques, la fatigue, les incommodités de la mer, causerent à la Dame Bachet une dangereuse maladie, qui l'y retint plus de quatre mois. Aprés son rétablissement, se

voyant

voyant en cette Ville ſans argent, ſans reſſource, ſans connoiſſances, dans l'impuiſſance de s'y acquitter, engagée à des dépenſes exceſſives, ſi elle continuoit ſa route avec toute ſa Famille; le ſeul parti qu'elle pouvoit prendre, & qu'elle prit en effet, fut de partir ſeulement avec ſon Fils pour la Breſſe, & de laiſſer ſes Filles à Bordeaux de leur conſentement, juſqu'à ce qu'elle eut engagé ſes créanciers de Breſſe, de ſe prêter à ſes beſoins, & qu'elle eut amaſſé les ſommes neceſſaires pour l'acquittement des dettes contractées à Bordeaux, & pour que ſes Filles achevaſſent leur voyage.

Eſt-ce là abandonner indignement Françoiſe Berthod? Entre les mains de qui la laiſſe t'elle? entre les mains de ſa propre Sœur, d'une Sœur qui approchoit de ſa 30. année, d'une Sœur mariée depuis long-tems, d'une Sœur qui étoit en état de veiller ſur ſa conduite, & de lui tenir lieu de Mere? Etoit-il à préſumer que Françoiſe Berthod ſeroit capable de flétrir tout-à-coup l'honneur de ſa naiſſance, en écoutant les propoſitions honteuſes d'un Comédien de Province. Cependant Hus qui ſe picquoit d'être homme à bonne fortune, va loger auprès de la Maiſon qu'habitoient Catherine & Françoiſe Berthod; il met en uſage ces

airs

ers insinuans & doucereux qu'il a si long-
mps étudiés, & qui lui sont devenus
omme naturels. Pour mieux réussir, il
ttire Françoise Berthod à la Comédie,
ersuadé que dans un âge si tendre, les
équentes representations de l'Amour,
iriteroient vivement un cœur qu'il avoit
éja sçu toucher; enfin il fit succomber
vertu séduite. Françoise Berthod ne pût
ong-tems dissimuler sa faute à sa sœur.
ette Sœur attendrie d'un côté par les
rrieres, par les pleurs, par le desespoir
e Françoise Berthod, & de l'autre par
es promesses de Hus; craignant tout du
uste ressentiment de sa Mere, s'enfuit de
ordeaux, avec le Ravisseur & sa proïe.

Ajoutera-t'on plus de foi à la déposi-
ion mandiée de quelques Comédiens,
u'à Françoise Berthot elle-même? Par
ne de ses lettres produites au Procès,
Elle n'attribuë la faute qu'elle a commise
u'à la foiblesse de son âge, qu'aux assi-
uitez de Hus, & bien loin d'accuser sa
Mere de l'avoir lâchement abondonnée,
Elle s'avouë indigne de ses bontés. Enfin
Françoise Berthod étoit si persuadée que
sa Mere ne l'avoit pas quittée pour me-
ner une vie errante, elle sçavoit si cer-
tainement où étoit sa Mere, qu'elle lui
a écrit à Marboz, l'une de ses Maisons
de campagne où elle étoit en effet. Par

cette

cette lettre il paroît que la Dame Bachi
étoit ſur le point de l'aller chercher ; ma
qu'elle en fut détournée *par les artifices*
par les diſſimulations de cette Fille, q
vouloit gagner du tems, pour tacher d'ob
tenir ſon conſentement, par le crédit d
quelques perſonnes diſtinguées ? Et par un
autre, il eſt prouvé que les paſſages de
Provence furent fermés bientôt après,
cauſe de la contagion.

En vain oppoſeroit-on pour ſeconde fi
de non-recevoir les titres du Digeſte &
du Code, *Ne de ſtatu defunctorum po*
quinquennium quæratur.

1°. L'abus ne peut être couvert, n
par l'autorité des choſes jugées, ni pa
le conſentement des Parties, ni par l
longueur du tems. V. Chopin en ſa Po
lice Eccleſ. liv. 3. tit. 1 n. 5. C'eſt pour
cela que l'art. 3. de l'Edit de 1639. décla
re indignes & incapables *à jamais* de tou
tes ſucceſſions, même du droit de legiti
me, les Enfans nés d'un mariage contra
té contre la teneur des Ordonnances.

2°. Les Loix renfermées ſous les titres
cités ne parlent uniquement que de la li
berté. V. Cujas ſur le tit. 20 & 21. l. 7.
du Cod. elles ne peuvent s'entendre du
mariage. Ces Loix ont ſagement preſumé
qu'une perſonne qui avoit toujours vé
cu comme libre, & dont, après ſon dé-

cès

, l'état n'avoit point été conteſté pen-
t 5. ans, avoit été reconnuë, du
ins tacitement pour libre, ſi l'on
ûte à cela que la ſervitude étant con-
re au droit naturel, il étoit permis
ffranchir un Eſclave, & que la liberté
ritoit la protection publique. Au lieu
'en l'eſpece dont il s'agit, autant la li-
:té eſt digne de la faveur publique, au-
t le Public eſt intereſſé à ſe revolter
ntre un mariage celebré au mépris de
utes les Loix, & la légitimation d'un
fant ne dépendant ni du ſilence, ni de
volonté, ni du conſentement d'un
rticulier, on ne peut donner atteinte
Droit commun, en reconnoiſſant ex-
:eſſement ou tacitement pour légitimes
:ux qui ne le ſont pas. V. la Loi 14. C.
probat.

3°. En ſuppoſant que les Loix com-
riſes ſous les titres, *Ne de ſtatu defuncto-
um poſt quinquennium quæratur*, puſſent
uſſi s'étendre à l'état du mariage, il y au-
oit une exception à la regle. Car ces
oix n'avoient conſtament lieu que dans
e cas où celui dont on recherchoit l'é-
at, avoit vêcu comme libre, non pas
ecretement, non pas clandeſtinement,
non pas loin des Parties intereſſées; mais
ouvertement, mais publiquement, mais
à la vûë de ceux qui avoient interêt. V.

Cujas

Cujas en ſon Commentaire ſur le 2[illegible]
tit. l. 7. du Cod. & en ſes Paratitles ſu[illegible]
le titre 21. du même Livre, & Perez[illegible]
eodem n. 1. Or dans l'eſpece preſente [illegible]
Françoiſe Berthod a vêcu depuis ſon ma[illegible]
riage clandeſtin, non pas chez ſa Mere
non pas à Bourg ni à Marboz, non pa[illegible]
dans ſon Dioceſe, mais loin de ſa Mer[illegible]
& Tutrice ; mais à Toulon, mais dan[illegible]
une Province étrangere & éloignée.

4°. Il y a une grande difference à faire
entre l'action & l'exception. *Quæ tempo-*
raria ſunt ad agendum, ſunt perpetua ad
excipiendum. C'eſt pour cela qu'en la Loy
licet C. *de except.* il eſt décidé que *licet*
interdictum undè vi intra annum locum
habeat, tamen exceptione perpetuâ ſuc-
curri ei qui per vim expulſus eſt. Le Ju-
riſconſulte en rend la raiſon en la Loi 5.
§. 6. ff. *de doli mali except.* *Cùm actor qui-*
dem in ſuâ poteſtate habeat quando uta-
tur ſuo jure, is autem cum quo agitur non
habeat poteſtatem quando conveniatur. Or
le mariage de François Hus ayant été ce-
lebré clandeſtinement, ſans les ſolemni-
tés requiſes, ſans le conſentement de la
Dame Bachet, dans un Pays étranger,
qui ſembloit être ſeparé du reſte des vi-
vans à cauſe de la contagion, & la mort
ayant enlevé peu de tems aprés Françoiſe
Berthod, la Dame Bachet, tant qu'on ne
lui

i a donné aucune connoiſſance de ce
ui s'étoit paſſé, a été contrainte de ſe
iire.

C'eſt Hus qui auroit pû agir immedia-
ment après le décès de Françoiſe Ber-
iod, comme il a fait aujourd'hui ; il
aviſe cinq années enſuite, & au mois de
anvier 1727. de faire ſignifier à la Dame
achet l'Acte de celebration de ſon ma-
iage, l'Extrait mortuaire de Françoiſe Ber-
nod, la Requête contenant les préten-
ions de Marie-Anne Hus ; ce n'eſt donc
u'au mois de Janvier qu'elle a pû exci-
er contre lui par une appellation comme
'abus, & c'eſt le cas d'appliquer la ma-
ime vulgaire : *Quæ temporaria ſunt ad*
gendum, ſunt perpetua ad excipiendum.

Elle doit d'autant plus être reçûë en
ette cauſe, qu'il y a une inégalité extrê-
me dans les conditions. Quand Hus raſ-
embleroit en lui les talens des plus exce-
lens Comédiens, quand ſes mœurs ſe-
roient des plus regulieres, on ſeroit toû-
jours en droit de lui répondre ce que l'O-
rateur Romain diſoit un jour de Roſcius :
Il eſt ſi celebre dans ſa profeſſion, qu'il mé-
rite ſeul de paroître ſur le Théatre ; mais
d'un autre côté, c'eſt un ſi honnête homme,
qu'il ne mérite pas d'y monter. Il eſt vrai
que la Comédie eſt aujourd'hui l'amour
de preſque tous les beaux eſprits, le ſou-

hait

hait des Provinces, les délices des Peuple, le plaisir des Grands, le divertissement même des Rois; mais selon la pensée d'un Moderne, quoiqu'on vive avec les Comédiens, comme faisoient les Grecs, on ne laisse pas de penser d'eux comme les Romains. Françoise Berthod au contraire étoit d'une Famille très distinguée, ainsi qu'on le peut voir dans l'Histoire de Bresse & de Bugey, pag. 250. Ne seroit-ce donc pas, comme dit un Ancien, mettre en comparaison le sang du Soleil avec celui de Sisyphe, que de permettre que Marie-Anne Hus partagât avec les Enfans du Sr Berthod sa succession, en confirmant un mariage celebré contre la disposition des Loix Civiles & Canoniques ? M. Cocquard finit en adressant à Marie-Anne Hus ce passage d'un Auteur : *Quidquid tentes, in vanum tentas, nunquam eris in familia.*

M. VARENNE, Defenseur de Marie-Anne Hus, après avoir répondu aux trois moyens d'abus, opposa les deux fins de non-recevoir prévûës par son Adversaire. La Dame Bachet, dit M. Varenne, se persuade-t'elle que pour joüir des privileges que les Loix donnent aux Meres sur leurs Enfans, il suffise de les avoir mis au monde ? Elles ne parlent que de celles qui pourvoient avec une égale attention

aux

aux besoins de leur corps & de leur esprit. Mais la Dame Bachet n'a que le nom de Mere, elle n'a jamais ressenti de veritable amitié que pour elle-même. Ce n'est pas à Bourg, ce n'est pas dans le sein de sa Patrie, au milieu de ses Parens, qu'elle s'est séparée de Françoise Berthod; (il n'en faudroit pas néanmoins davantage pour briser tous les liens de la puissance maternelle) c'est dans une contrée inconnuë, où cette jeune fille n'avoit aucun apui, c'est à 150. lieuës du Pays de sa naissance. Outre que la preuve de ce fait resulte du propre aveu de la Dame Bachet, il est encore justifié par l'Enquête faite à Toulon. L'on a vainement entrepris de rendre ces dépositions suspectes, sous prétexte que l'on n'a entendu que des Comédiens; qui donc vouloit-on que l'on entendît ? Y avoit-il à Toulon une seule personne autre que les Comédiens qui pût être instruite de ce que la Dame Bachet avoit fait long-tems auparavant à Bordeaux ? N'étoit-ce pas des témoins nécessaires ? La Loy derniere C. *de spectat. & Scenicis* décide que les Peres qui jettent leurs filles dans la necessité de pecher sont punis par la perte de leur autorité & de leur puissance; l'Apellante qui avoit elle-même fait la profession de Comé-

dienne* dans plusieurs Villes avec ses Filles, n'est-elle pas précisément dans ce cas là ? Elle abandonne sa Fille dans une Ville inconnuë sans lui fournir aucune ressource, n'étoit-ce pas l'exposer à une perte inévitable? N'étoit-ce pas la jetter dans l'affreuse necessité de se livrer à la prostitution, pour ne pas périr par la faim ? La seule consideration que les Parens du nommé Barbier l'avoient abandonné à lui-même, détermina le Parlement de Paris à confirmer son mariage par Arrêt du 1. Mars 1691. rapporté au Journal des Audiences *tom. 5. liv. 7. ch.* 11. Doit-on trouver étrange que dans ces circonstances, François Hus sensible aux malheurs & aux bonnes qualités de Françoise Berthod qu'il fit recevoir dans sa Troupe, ait fait impression sur son cœur, & se soit marié sans le consentement d'une Mere si dénaturée.

Mais ce qui doit fermer la bouche à l'Apellante, c'est que les Loix Romaines ne permettent pas que l'on agite la question des défunts cinq ans après leur mort. V. les titres du ff. & du C. *Ne de statu defunct. post quinq. quær.* L'état des personnes ne doit pas rester dans une incertitude

* *Ce fait fut formellement desavoüé, il n'y en avoit aucune preuve, mais on offrit de la faire, si la Cour le jugeoit à propos, ce qui ne fut pas ordonné.*

per-

perpetuelle ; c'eſt même une eſpece de crime de troubler le repos de leurs cendres, par la recherche inquiete de leur condition. Le §. 2. de la Loi 1. du titre du ff. eſt précis ſur ce ſujet. Il défend d'attaquer la condition d'une perſonne vivante, ſi l'état d'une perſonne decedée il y a 5. ans s'y trouve intereſſé. Or l'on ne peut conteſter l'état de Marie-Anne Hus, que l'on ne conteſte en même tems celui de Françoiſe Berthod ſa Mere. Pour ſe convaincre qu'il eſt d'uſage d'étendre aux cas qui méritent ſemblable faveur que la liberté, & ſingulierement à la naiſſance & aux mariages, ce que les Empereurs & les Juriſconſultes ont décidé pour la liberté, il n'y a qu'à recourir aux concluſions de M. l'Avocat General Talon raportées par Henrys, *tom. 2. liv. 4. qu.* 28.

Au reſte, on ne doit pas tant ſe récrier ſur l'inégalité des conditions; l'Extraction de François Hus eſt honnête, & ſa ſituation devroit être plus heureuſe. Son Biſayeul a été Maire de la Ville de Francfort. Des affaires de Religion l'obligerent de quitter cette Ville, & de ſe rendre à Paris, ſon fils ayeul de l'Intimé, fut Intendant de Madame la Princeſſe de Rohan Guimené ; ſe voyant ſans bien, il fut obligé d'embraſſer la Profeſſion de Comédien. François Hus, quoique Comédien,

croit devoir dire qu'il a toute la probité & tout l'honneur que l'on pourroit exiger dans une condition infiniment plus relevée. Après tout la Dame Bachet fut-elle issuë de la plus illustre Maison du Royaume ; quand François Hus a épousé Françoise Berthod, c'est un Comédien qui s'est marié avec une Comédienne. L'idée que l'Apellante s'est faite des Comédiens depuis qu'elle n'est plus de la Profession, est absolument contraire à la verité. Si parmi les Romains, les Gens qui se donnoient en spectacle au Public étoient réputés infames, il n'en est pas de même parmi nous ; les choses ont bien changé, & comme il ne seroit pas juste de confondre les Pieces qui se jouënt sur nos Théatres, dont la morale est si épurée, avec les anciennes Comédies qui n'étoient propres qu'à salir l'imagination & à corrompre les mœurs ; de même aussi il y a de l'injustice de se servir, pour décrier les Comédiens François, des Loix qui n'ont été faites que contre les Histrions destinés au divertissement du Peuple de Rome. On ne pense point aujourd'huy sur leur compte, comme on pensoit autrefois ; ils contribuent aux plaisirs des plus grands Princes, qui se les attachent par des graces, par des Pensions, par des récompenses. Cette apologie

logie ne devroit point déplaire à l'Apellante, puiſqu'elle ſert d'excuſe à ſa conduite paſſée; mais elle entend ſi peu ſes veritables interêts, qu'elle aime mieux que ſa Fille ſoit déclarée la Concubine d'un Comédien, que ſa Femme légitime.

Monſieur l'Avocat General Genreau fit voir qu'il y avoit abus dans la celebration du mariage. Que ſi la Dame Bachet avoit oublié ſon devoir, il n'avoit pas été pour cela permis à ſa Fille d'oublier le ſien, en ſe mariant ſur tout, ſans le conſentement d'une Mere & Tutrice, qu'elle ſçavoit être en Breſſe; néanmoins tant par raport à l'indignité de cette Mere qui avoit abandonné ſa Fille, que par raport au laps de 5. ans qui s'étoient écoulés depuis la mort de Françoiſe Berthod, il ſe détermina dans ſes concluſions en faveur de Hus. Et par Arrêt du 7. Juillet 1727. la Cour déclara l'Appellante non-recevable en ſon appellation comme d'abus, la condamna en l'amende ordinaire, & ordonna que Marie-Anne Hus reſteroit au Convent où elle étoit à Dijon, juſqu'au jugement du Procès, pendant aux Enquêtes, dépens compenſés.

NOTE. Les premiers & les plus grands Poëtes ont preſque tous été aveugles. La

Rime a toûjours été très-agréable aux oreilles des Peuples. Les *Kantaïres* & *Trouvaïres*, par la gentilleſſe de leurs rimes, porterent les Eſpagnols & les Italiens à les imiter. La rime n'eſt autre choſe qu'un même ſon entre les ſyllabes qui terminent les Vers, quand même elles ſeroient écrites differemment. Il ſuffit de rimer aux oreilles des aveugles qui n'ont jamais ſçu lire. Exemple en Bouts-Rimez.

Naître.

Caën.

Hêtre.

Paon.

Paroiſtre.

Laon.

Eſtre.

Faon.

Saône.

Aulne.

Thon.

Saoule.

Tahon.

Moule.

EX-

EXPLICATION du Logogryphe du premier volume de Juin.

TOn Enigme, Philis, me met à la torture ;
J'ai beau me retourner & *ab hâc* & *ab hoc*,
J'y perds tout mon latin, & ſi ce n'eſt *Maroc*,
Je n'y veux plus rêver & quitte la gageure.

On a dû expliquer l'Enigme par *les Bas*. Le Logogryphe & l'Enigme du ſecond volume, ont dû être expliquez ſur *Orgueil*, & *Pont*.

LOGOGRYPHE.

EN ſix lettres, Lecteur, mon vrai nom eſt compris,
Alors mort ou vivant, je vaux toûjours mon prix.
Des ſix, ôte-m'en une ou deux ou trois ou quatre,
Tranſpoſe & mets ſurtout les bonnes dans leurs lieux,
Et ſoudain je deviens un Prothée à tes yeux,
Ou bien ſi de ces ſix tu ne veux rien rabatre,
Tranſpoſe-les auſſi, combine pour le mieux,
Pour en juger toi-même, écoute & ſois habile.
Tantôt je ſuis ma Mere & tantôt je ſuis Ville.
Sous un nom je parois devoir être cruel,

Sous un autre en Chimie on me tient pour utile.
Soumis aux Loix de l'Eternel,
Je me prête à la terre, immobile ou mobile.
Je puis devenir vent, fleuve, crime, tumeur,
Instrument & ton de Musique,
Et même un Instrument Bacchique.
Je garantis du froid, du vent, de la chaleur,
Si d'un incestueux celebre dans l'Histoire,
Mon nom retrace la memoire;
Je deviens meuble, argent, bijou, nippe, ou joyau,
Et tel me vise alors en s'en faisant accroire,
Qui tire sa poudre au Moineau.
Je prens le nom d'un Saint qu'à Paris on revére,
En latin, je t'apprens que j'ai le temps pour pere,
Et que divine est mon extraction.
Je couronne les vœux d'un Joüeur témeraire,
Mais aussi mon refus fait sa confusion.
En adverbe changé, je ne puis que déplaire
A celui qui se livre à son ambition.
J'ai place entre les mets où l'on fait bonne chere.
Enfin je suis pronom, de plus, conjonction.
Je me tais: développe à present le mystere.

Par Florimons de Saint-Amour.

ENIGME.

JE ſuis très-neceſſaire, & ſurtout aux gourmans.
Ils ne ſe plaiſent pas à me voir immobile,
J'ai beſoin pour leur être utile,
Du plus fier des quatre Elemens;
Trop de lenteur, trop de vîteſſe,
Ne ſont jamais ce qu'il me faut.
Un juſte mouvement qui ſe fait en lieu chaud,
Sur mon cours doit regner ſans ceſſe;
On ne peut trop bien le regler;
Le fruit qu'on en reçoit, c'eſt qu'on ſe raſſaſie.
Plus de trois pieds me font aller;
Et quand je ne vais plus, c'eſt l'heure de Soſie.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

LEs Oeuvres *de S. Ambroiſe ſur la Virginité, traduites en François, avec des Notes & une Diſſertation préliminaire ſur les Vierges.* Par le R. P. de Bonrecueil, *Prêtre de l'Oratoire, volume in 8. d'environ 500. pages. A Paris, chez Jacques Etienne, & Barthelemy Alix, rue S. Jacques, 1729.*

Ce Livre eſt très propre à dédommager la République des Lettres, & en particulier les perſonnes vertueuſes, de cette quantité de Livres frivoles, qui ſe répandent depuis un certain temps dans le Public, ſurtout de ceux qui ſous le nom *d'Avantures, &c.* ne contiennent qu'un enchaînement d'évenemens fabuleux, & qui après avoir fait perdre bien du temps à des Lecteurs peu délicats, ſont encore capables d'alterer la pureté des mœurs. Cette partie des Oeuvres de S. Ambroiſe, élegamment traduite en notre Langue, & accompagnée du travail particulier du Traducteur, peut ſervir de Préſervatif contre le déreglement dont on vient de parler.

On nous écrit de Lyon, que le ſieur Rigollet, Libraire de cette Ville, va mettre ſous la Preſſe le ſecond volume de l'*Hiſtoire Litteraire de la Ville de Lyon, par le R. P. de Colonia, Jeſuite*, ſur le même plan du premier volume, duquel nous avons rendu compte dans nos Journaux de Janvier & de Fevrier dernier.

La Nouvelle Pratique Civile, Criminelle & Beneficiale; ou le Nouveau Praticien François, réformé ſuivant les nouvelles Ordonnances. Par feu M. *Lange*, ancien

ancien Avocat au Parlement. Avec un Traité du Droit d'Indult, & de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, trouvez dans les Manuſcrits de l'Auteur. Et un nouveau Style des Lettres de Chancellerie, ſuivant l'uſage qui ſe pratique à preſent ; par M. *Pimont*, Conſeiller-Raporteur Référendaire en la même Chancellerie. Dédiée à M. *Talon*. Treiziéme Edition, corrigée & augmentée des formules de prononciation en matiere Civile, Criminelle & Beneficiale, dans toutes les Cours & Juriſdictions du Royaume, & de Modeles d'Ecritures d'Avocats. *A Paris, au Palais, chez Goſſelin & le Gras, & ruë S. Jacques, chez Robuſtel*, 1729. 2. *vol.* in 4.

MEMOIRES concernant la nature & la qualité des Statuts. L'Obſervation du Velleien, dans le Duché de Normandie. Les Decrets d'Immeubles, ſcituez en cette Province. Le Comté-Pairie d'Eu, & ſes uſages prétendus Locaux. Une infinité de Queſtions mixtes de Droit & de Coûtumes qui dépendent de ces matieres, & la plupart des Arrêts qui les ont décidées. Par M. *Froland*, ancien Avocat au Parlement. *A Paris, au Palais, & ruë ſaint Jacques, chez le Mercier, Paulus Dumeſnil, M. Brunet, & J. de Nully*, 1729. 2. vol. *in* 4. dont les deux premiers ſe

vendent enſemble & les autres ſéparément.

MEMORIAL Alphabetique des Matieres des Eaux & Foreſts, contenuës en l'Ordonnance du mois d'Août 1669. Par M. *Michel Noël*, ancien Conſeiller du Roy, Greffier en Chef des Eaux & Forêts, &c. *A Paris, ruë S. Jacques, chez Henry*, 1729.

LES VIES DES GRANDS CAPITAINES, Grecs & Romains, de *Cornelius Nepos*. Avec les Portraits des Grands Hommes, & des caracteres des ſiecles dans leſquels ils ont vécu, tirez de Velleïus Paterculus, traduites par M. *le Gras*, de l'Oratoire. *A Paris, ruë S. Jacques, chez Simart*, 1729. *in* 12. de 392. pages, ſans l'Epitre à M. le Premier Preſident, la Préface & la Table.

P. DAN. HUETII ET FR. FRAGUERII CARMINA: Poëſies de Mrs Huet & Fraguier. *A Paris, Quay des Auguſtins, chez Fr. Didot*, 1729. *in* 12. de 342 pages, ſans la Table.

L'HOMME de René Deſcartes, & la formation du Fœtus, avec les Remarques de *Louis de la Forge*. Nouvelle Edition, reviië

revûë & corrigée & remiſe en meilleur ordre. *A Paris, par la Compagnie des Libraires.*

Il paroît une nouvelle Cantate ſous le titre d'*Orphée*, qui fait beaucoup de bruit. Les paroles & la Muſique ſont de M. de Grandval, Auteur du *Poëme de Cartouche.* C'eſt une Parodie ingenieuſe de la fameuſe Cantate d'Orphée de M. de Clerambaud. On n'a point prétendu en faire la critique, moins encore la tourner en dériſion. Mais on a voulu faire voir que les plus beaux Ouvrages & les plus ſérieux, ſont ſuſceptibles d'être tournez comiquement. Ce qu'on pourroit extraire de cette nouvelle Cantate, perdroit beaucoup ſe trouvant déplacé; il ſuffira d'en mettre ici la Préface.

Moi, qui chantai jadis le celebre Cartouche,
Ce grand tueur d'Exempts, ce fier tapeur de Mouche,
Je chante maintenant le Phœnix des Epoux.
Ses amis les plus chers avoient beau crier tous,
N'allez point aux Enfers; laiſſez-là votre femme,
Elle eſt deffunte: eh bien, Dieu veüille avoir ſon ame.
Pourquoi courrir chercher une épouſe ſi loin,
Y penſez-vous? Dieux, quelle extravagance!
Ah! qu'il eſt de Maris en France,

Qui

Qui ne prendroient pas tant de soin !
Profitez de votre veuvage ;
Songez à quel péril ce Projet vous engage.
En vain pour revenir vous feriez mille efforts.
On ne voit point deux fois le Rivage des Morts.
Retirez-vous, dit-il, Troupe lâche & jalouse.
Je pourrois oublier une si chere Epouse !
De ses vertus mon cœur sera toujours épris.
Une femme Fidelle est un trésor sans prix.
Ainsi malgré tout ce qu'on put lui dire,
Il partit, ramena l'objet de son Martire.
Hélas ! est-il encor de ces Maris constans ?
Ces miracles d'amour ! ce n'en est plus le tems.
Mais entrons en matiere, & sans craindre la fronde,
Va, fruit de mes travaux, pousse-toi dans le monde ;
Puisses-tu, ma Cantate, avoir un heureux sort,
Et de maints bons écus remplir mon coffre fort.

LE CURIEUX ANTIQUAIRE, ou Recueil Geographique & Historique des choses les plus remarquables qu'on trouve dans les quatre Parties de l'Univers, tirées des Voyages de divers Hommes celebres, avec deux Tables des noms Geographiques & des Matieres. Par M. *Barkenmeyer*, avec de très-belles figures. A *Hambourg*, in-8°. 3. vol.

ABRE-

L'ABREGE' de la vieille & nouvelle Phi-
losophie, continuée juſqu'au tems où
nous ſommes, & augmentée d'une Inſ-
truction profitable à ceux qui commen-
cent; comme auſſi d'une ample Preface
: Diſcours ſur les meilleures Cartes. Par
: ſieur *Jean Hubner*, traduit de l'Alle-
mand. *Hambourg.* 2. vol. in-8°. avec
figures.

CAVELIER, *Libraire, ruë S. Jacques*,
au Lys d'or, prés la Fontaine S. Severin,
à Paris, *a reçû les Livres ſuivans des*
Pays Etrangers.

Il Paſtor Fido, del Cavaliere Guarini,
in-4°. *in Londra*, 1728. N. B. *mag-*
nifiquement imprimé.

Bibliotheque Germanique, ou Hiſtoire
Litteraire d'Allemagne & du Nord.
Année 1728 & 1729. faiſant les To-
mes 15. & 16. in-8°. *Amſterdam* 2.
vol.

Bibliotheca Vilenbroukiana, ſeu Catalo-
gus Librorum quos collegit Vilenbrock,
cujus auctio fiet Amſtelodami 5. Octo-
bris 1729. apud Weſtein & Smith. 3.
vol. in-8°. *Amſt.* 1729.

Memoires du Regne de Pierre Le Grand,
Empereur de Ruſſie. Par Juan Neſter-
vrande. Nouvelle Edition augmentée.
4. vol. *in* 12. fig. *Amſt.* 1729.

Hiſtoire

Hiſtoire veritable & ſecrette des Vies & des Regnes des Rois & Reines de la Grande Bretagne, traduite de l'Anglois 3. vol. in-12 *Amſt.* 1729.

Tribonianus, ſive errores Triboniani de Pœna Parricidii. Auctore F. Ramos. 4. cum fig. *Lug. Bat.* 1728.

Glandorpii (Mat.) Opera omnia, 1. Speculum Chirurgorum, in quo quid in vulnere faciendum pertractatur. 2. Methodus medendæ Paronichiæ. 3. de Polypo narium. 4. Gazophilacium Polyplusium Fonticulorum. 4°. fig. *Londini* 1729.

Gorfer, de ſecretione humorum è ſanguine ex ſolidorum fabrica & humorum indole demonſtrata. in-4°. *Lug. Bat.* 1727.

Heiſter (Laur.) Compendium Anatomicum 3. Editio longè auctior in-8. cum figuris. *Altorfii* 1727.

Subal. (Georg.) ſcripta ſerie Chronologica recenſuit Gozetius. 4. *Noremberge* 1726.

Tozzi (Luc) Opera omnia, tùm ex Phiſiologicis, tùm ex Pathologicis deprompta. Editio noviſſima auctior & emendatior, 5. vol. 4. *Venetiis* 1728.

Corringii (herm) Introductio in univerſam Artem Medicam, cura Schelhammeri, cum Præfatione Frid. Hoffmanni. 4. *Halæ.* 1726.

Hoffmann

Hoffmanni (frid.) Medicina Rationalis Syſtematica, quo Philoſophia corporis humani vivi & ſani ex ſolidis Phiſico Mechanicis & Anatomicis demonſtrativa traditur 3. vol. 4. *Halæ Magd.* 1729.

Capricci medicinali del Leonardo Fioraventi. Bologneſe, in-8°. *in Venetia* 1680.

Traité des Liqueurs, Eſprits ou Eſſences, & la maniere de s'en ſervir utilement. in-8. *Louvain.* 1728.

MEMOIRES LITTERAIRES de la Grande Bretagne, &c. *Tome cinquiéme* 1721.

RELATION d'un voyage fait en Suede en 1707. par Jean Frederic Leopold, Docteur en Medecine, adreſſé à M. Woodward, Docteur &c. à Londres 1720. in-8°. de 111. pages.

Il y a dans la Province de Haland, dit l'Auteur, à environ deux milles de Jonkoping, une montagne de fer nommée Tahaberg. Pierre Tarinus, Ecrivain Suedois, dit que cette montagne eſt ſi haute & ſi grande, qu'à peine en trouve-t-on une qui l'égale dans toute la Suede. Si mille hommes, ajoute cet Auteur, tiroient tous les ans de cette montagne un grand nombre de charetées de fer, elle

en

en fourniroit assés jusqu'à la fin du monde ; on ne la creuse point pour en tirer ce métal, comme cela se pratique ailleurs ; on ne met en œuvre que les grosses masses qui tombent tous les ans du haut de la montagne, particulierement en Automne, lorsque le froid commence à se faire sentir. Pour prouver qu'il n'y a point de meilleur fer que celui ci, le même Auteur a crû devoir observer que les Armuriers de Paris disent à ceux qui veulent acheter des Pistolets, c'est du fer de Tahaberg.

La Ville de Norcoping est baignée par le Fleuve Motala, qui sort du Lac Wetter. Le Motala est fameux en Suede, parceque son cours a été souvent interrompu. André Wennerwall dans son Livre *de statione fluminum* pag. 5. dit que ce Fleuve rapide s'arrêta soudainement en 1291. en 1566. 1661. 1682. & 1685. de sorte qu'on le traversa à pied sec, & qu'on prit des Poissons qui n'avoient pas pû suivre le courant. Les anciens Suedois croyoient que cet évenement étoit un vrai miracle, & qu'il présageoit la famine, la guerre, ou quelqu'autre calamité publique ; mais les modernes ont observé que cela n'arrivoit jamais qu'en Hyver, vers la Fête de Noël, ou le premier jour de l'an, à la sortie du Lac, ou dans la Paroisse de Kimstad,

Kimſtad, au Village nommé Fiſkebi. La Riviere n'a pas plus de trois aunes de profondeur dans cet endroit, & elle s'y trouve embaraſſée par une grande quantité d'herbes aquatiques qui croiſſent parmi des monceaux de pierres. On infere de ces obſervations, que la glace eſt pouſſée par les vents du fond du Fleuve, & qu'étant entraînée par la rapidité des eaux dans la partie la plus étroite de leur lit, elle s'y amoncele, & s'embaraſſe avec les herbes, ce qui arrête le cours de la Riviere. M. Block, Medecin, fit imprimer en Suedois à Stockolm, en 1708. un Livre touchant le Fleuve Motala; il dit que les vents impetueux contribuent auſſi à en arrêter les eaux.

Sahlberg, Ville de la Weſtmanie, eſt fameuſe par une mine d'argent, laquelle au rapport de Laurent Benzelius, dans ſon Livre *De re Metallica Sueco-Gothorum*, page 41. donna en une ſeule année plus de 7000. livres de métal pur. Cette mine a 160. aunes de profondeur, & un demi mille de largeur. M. Leopold y étant deſcendu, admira la vaſte étenduë de cet antre, qui reſſembloit plutôt à un Temple ſpatieux qu'à une mine.

INTRODUCTION à l'hiſtoire des principales Bibliotheques de Paris, enrichie de

de Remarques, & d'une methode dans laquelle on fait voir le vrai uſage des Bibliotheques, & quelle eſt la bonne maniere d'étudier. On y parle auſſi des Bibliotheques, & de pluſieurs Sçavans de Paris avec éloge, & l'on ouvre un chemin aux voyageurs pour entreprendre le voyage litteraire de Paris heureuſement, & avec ſuccès. Ouvrage diviſé en deux parties. Par Daniel Maichel. A Cambridge 1721. in-8°. de 271. pages ſans la Préface.

Charles V. & Charles VI. ſont les premiers Rois de France qui ont penſé à former une Bibliotheque. Elle fut augmentée par Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. François I. ſurpaſſa ſes prédeceſſeurs par le ſoin qu'il eut de rendre ſa Bibliotheque plus nombreuſe. On ſçait que ce Prince aimoit les Sciences, & qu'il favoriſoit les Sçavans. Les Rois ſuivans ne négligerent point cette Bibliotheque; mais aprés François I. on n'a vû aucun Roi de Françe qui ait fait fleurir les Arts & les Sciences d'une maniere ſi glorieuſe que Louis XIV. Outre les Académies celebres & les Colleges qu'il a fondés, il n'a rien épargné pour enrichir la Bibliotheque Royale. Le Roi Louis XV. témoigne beaucoup d'amour pour les Lettres, & marche ſur les traces de ce grand Prince.

La Bibliotheque du Roi de France contient plus de 20000. Manuſcrits & 80000. Volumes imprimés ſur toutes les Sciences. On trouve particulierement dans cette Bibliotheque les vrayes ſources de l'hiſtoire ancienne & moderne de France, les Actes autentiques, les Diplomes, les Edits des Rois &c. L'Auteur fait à l'occaſion de cette Bibliotheque un bel éloge de M. l'Abbé Bignon. Il finit cet article en diſant qu'il ſouhaiteroit paſſionément qu'on publiat une hiſtoire détaillée de la Bibliotheque du Roi de France ; mais ſur tout qu'on imprimât le Catalogue des Manuſcrits & des Livres qu'elle contient.

Après la Bibliotheque du Roi, il n'y en a aucune à Paris qui égale la Bibliotheque Colbert, particulierement à l'égard des Manuſcrits Grecs. Elle doit ſon origine à M. Colbert qui aimoit les Lettres, & qui protegeoit les Sçavans. Cette Bibliotheque contient 9000. Manuſcrits & environ 18000. Volumes imprimés.

Divers Sçavans ont contribué à rendre la Bibliotheque des Benedictins de la Congrégation de S. Maur, à S. Germain des Prez, auſſi conſiderable qu'elle eſt, particulierement M. l'Abbé d'Eſtrées, Archevêque de Cambray, mort en 1718. qui a legué par ſon Teſtament 12000. Volumes

mes à ces Religieux. Leur Bibliotheque contient aujourd'hui environ 42000. Volumes, parmi leſquels on compte 1200. Manuſcrits, dont pluſieurs ſont fort eſtimables.

Les Benedictins de S. Germain ſont auſſi dépoſitaires des beaux Manuſcrits de la Bibliotheque du Duc de Coaſlin, Evêque de Mets, dont le celebre P. de Montfaucon nous a donné le Catalogue. Ces Manuſcrits qui ont été recueillis par le Chancelier Seguier, Ayeul de M. de Mets, ſont au nombre de 4000. parmi leſquels il y en a 400. Grecs, & preſque tous fort anciens, dont prés de la moitié a été tirée des Monaſteres du Mont Athos.

La Bibliotheque Mazarine a été fondée par le Cardinal Mazarin & par les ſoins de Gabriël Naudé. On y voyoit autrefois plus de 40000. Volumes; mais ce Cardinal étant ſorti de Paris dans un tems de trouble, ſa Bibliotheque fut venduë par ordre du Parlement, & l'on tranſporta les Manuſcrits dans celle du Roi. Le Cardinal après ſon retour à Paris, rétablit ſa Bibliotheque avec beaucoup de ſoin. Elle contient aujourd'hui environ 37000. Volumes. Il n'y a point de Manuſcrits.

On commença à former la Bibliotheque de Sorbonne en 1289. Elle a été augmentée en divers temps; enfin elle devint

vint considerable par la Bibliotheque du Cardinal de Richelieu, & par celle de son Secretaire, dont ils firent present à la Maison de Sorbonne.

On trouve dans cette Bibliotheque grand nombre de Livres de Theologie, les premieres Editions de Paris, plusieurs beaux manuscrits, divers Exemplaires de la Bible Hebraïque, un bel Alcoran, plusieurs Livres Turcs, l'Histoire de Tite-Live en deux volumes in-folio, traduite en vieux Gaulois, & embellie de diverses Miniatures à la tête des Chapitres.

Diverses personnes ont contribué à rendre la Bibliotheque de sainte Genevieve très-considerable, particulierement M. le Tellier, Archevêque de Reims, qui legua sa Bibliotheque aux Chanoines Reguliers de sainte Genevieve. On ne voit pas beaucoup de Manuscrits dans leur Bibliotheque, & ceux qu'on y conserve ne sont pas fort anciens. Les Manuscrits les plus estimables qui appartenoient à M. le Tellier ont été mis dans la Bibliotheque du Roi. L'excellence de la Bibliotheque de sainte Genevieve consiste principalement dans les Livres imprimés. Il paroît par le Catalogue de la Bibliotheque de M. le Tellier, que celle de sainte Genevieve est fort considerable, sur tout par rapport aux Livres Theologiques. Elle

ne

ne fournit pas d'assés grands secours pour l'étude des Humanités & de la Philosophie. On y voit un Cabinet d'Antiquités, dont on a une Description imprimée, par le P. du Moulinet.

La Bibliotheque des Jesuites du College de Louis le Grand a été formée par la liberalité de plusieurs personnes, & particulierement de M. de Harlay. Elle contient 47000. Volumes, parmi lesquels on voit plusieurs anciennes Editions, & des Manuscrits Latins, Grecs, Hebreux, Chinois. &c.

La Bibliotheque de la Maison Professe des Jesuites, doit principalement son origine au Cardinal de Bourbon. Elle renferme environ 20000. Volumes. Les Manuscrits qu'on y trouve ne sont point anciens. On y voit des Livres sur diverses Sciences; ceux qui regardent la belle Litterature y sont en plus grand nombre. Cette Bibliotheque a été augmentée de celle de M. Huet, ancien Evêque d'Avranches. Le R. P. Tournemine, si connu dans le Monde sçavant, en a aujourd'hui la direction.

La Bibliotheque des Chanoines Reguliers de S. Victor est aussi ancienne que leur Maison, qui fut fondée en 1113. Elle étoit fort estimée du tems même de François I. à cause des belles Editions & des

des Manuſcrits que l'on y voyoit. Elle fut dans la ſuite augmentée par la liberalité de diverſes Perſonnes, & particuliere-ment du Preſident Couſin en 1703. Cette Bibliotheque eſt fort nombreuſe & très-conſiderable par rapport aux Livres Theologiques & Eccleſiaſtiques ; mais on n'y voit pas beaucoup de Livres de belle Litterature & de Philoſophie ; on y trouve un aſſez grand nombre d'anciennes Editions. Elle contient auſſi pluſieurs Manuſcrits fort eſtimables, ſur tout par rapport à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ; de ſorte qu'à ce dernier égard, elle paroît préferable à pluſieurs autres Bibliotheques.

On commença à former la Bibliotheque des Peres de l'Oratoire de la ruë ſaint Honoré peu de tems aprés la fondation de cette Maiſon en 1611. Elle fut augmentée en 1620. d'un grand nombre de Livres imprimés & de Manuſcrits par la generoſité d'Achile de Harlay. Pluſieurs de ces Manuſcrits avoient été recueillis dans le Levant.

Cette Bibliotheque eſt diſtinguée par les Manuſcrits Hebreux, Siriaques, Arabes & Perſans. Le P. le Cointe y ajouta pluſieurs excellens Livres, ſur tout par rapport à l'Hiſtoire.

Les Livres imprimés & les Manuſcrits ſont au nombre de 22000. On trouve

dans cette Bibliotheque moins d'anciennes Editions que dans les autres ; il y en a peu qui précedent l'an 1500. Parmi les Manuſcrits Orientaux, recueillis en partie par le P. Morin, on voit le Pentateuque Samaritain, qui a été imprimé dans la Poliglotte de Paris.

La Bibliotheque des Dominicains de la ruë S. Honoré eſt auſſi ancienne que leur Convent, qui fut fondé en 1613. Elle a été augmentée par les ſoins du P. Goar. Cette Bibliotheque contient 25000. Volumes, parmi leſquels il y a pluſieurs Manuſcrits dont quelques-uns ſont Arabes, Siriaques, Ethiopiens &c.

Les Auguſtins Dechauſſés, dits Petits-Peres, qui s'établirent à Paris dans le dernier Siecle, commencerent à faire une Bibliotheque en 1650. Elle fut augmentée d'environ 22000. Volumes en 1682. Cette Bibliotheque eſt conſiderable, quoiqu'on n'y trouve rien qu'on ne puiſſe trouver dans les autres Bibliotheques de Paris.

La Bibliotheque des P P. Minimes de la Place Royale a été fondée en partie aux dépens de ces Religieux, & augmentée par la liberalité de diverſes Perſonnes, particulierement du fameux M. de Launoy, Docteur de Sorbonne, qui legua aux Minimes la moitié de ſa Bibliotheque.

Ils

Ils ont un assez grand nombre de Livres, sur tout de Livres Ecclesiastiques, & on voit dans leur Bibliotheque plusieurs Manuscrits Liturgiques.

Parmi les Manuscrits de cette Bibliotheque, il y en a plusieurs qui contiennent les negociations des Ministres de France dans les Pays Etrangers. On y voit aussi l'histoire des Cardinaux, avec leurs Armoiries, en divers Tomes, & plusieurs Livres de Botanique, écrits de la propre main du P. Plumier, Minime, qui excelloit en ce genre; ils sont ornés de très-belles figures.

La Bibliotheque des Celestins est nombreuse; elle contient plusieurs anciennes Editions, entr'autres, le *Speculum vitæ humanæ*, imprimé par Pierre Cesar & Jean Stol, & une Bible imprimée à Paris en 1476. Le Livre intitulé *Speculum humanæ salutis*, qu'on voit dans la même Bibliotheque, est fort rare. Il a été imprimé sur des Planches gravées, sans datte, sans nom d'Auteur, ni même de lieu de l'impression.

LES AVENTURES *de l'infortuné Florentin*, ou *l'Histoire de Marco Mario Brubalini, avec figures*, 2. *vol. in* 12. *A Paris, chez Briasson*, 1729.

NOUVELLE DE'FENSE de la *Conſtitution*, où l'on montre qu'elle eſt regle de foi, parce qu'elle eſt conforme à l'Ecriture & à la Tradition, & parce qu'elle eſt un jugement de l'Egliſe univerſelle. 1. vol. de 555. pages. *in* 12. SA CONFORMITE' avec l'Ecriture & la Tradition, &c. 2. vol. de 412. pages. Par *Claude le Pelletier*, Prêtre Docteur en Theologie, Chanoine de l'Egliſe de Reims. *6. Edition*, corrigée & augmentée. *A Rouen, chez Cabin, ruë du Bec, & à Paris, chez Luſſeux*, 1729.

L'ASNE. *A Paris, chez François Tabarie, Quai de Conti*, 1729. in-12. pages 40.

L'Auteur de cette brochure a entrepris de faire l'éloge de l'*Aſne*, & pour cela il rapporte, autant qu'il lui eſt poſſible, ce qu'on peut dire à la loüange de cet Animal. Il n'a pas ignoré qu'il y a dans les Livres Saints pluſieurs endroits favorables au ſujet qu'il traite; mais il s'eſt fait un ſcrupule, dit-il, & avec raiſon, d'employer dans un Ouvrage qui paroît peu ſerieux des témoignages ſacrés & reſpectables. Corn. Agrippa, Heinſius, Paſſerat, &c. avoient déja préconiſé l'Aſne: c'eſt apparemment pour mettre le ſceau à ce que ces Sçavans en ont rapporté, que notre Auteur

Auteur moderne se met aujourd'hui sur les rangs. Après avoir remarqué que la prévention exerce un furieux empire sur l'esprit de l'homme, il ajoûte que c'est elle qui presque toujours détermine ses sentimens, regle ses actions, fixe ses goûts &c. c'est elle, dit-il, qui fait que tant de gens aiment ou haïssent sans reflexion, estiment ou mépriſent sans discernement &c. Elle nous fournit les termes les plus forts & les plus pompeux pour loüer, par exemple, un Guerrier dont le mérite est de porter par tout la désolation & la mort, & elle ne nous inspire que du mépris ou de l'indiference pour un Laboureur & un Vigneron, dont l'industrie bienfaisante force la nature à nous donner & dequoi vivre, & dequoi nous réjoüir. De là notre Auteur fait remarquer qu'on s'opiniâtre à loüer presque tous les Animaux, & qu'il n'y a que l'Asne pour lequel on n'a que des regards de mépris. C'est cependant en lui, dit-il, que se réuniſſent toutes les qualités qu'on remarque dans les autres; il est propre à traîner la charette, à labourer la terre, à porter des fardeaux les plus pesans, à courir la poste, & c'est dans tous les Pays la monture la plus douce.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire connoître le mérite de cette brochure; il ne nous reste plus qu'à en ex-

traire un article qui nous a paru la quinteſſence de l'Ouvrage ; on y apprendra l'origine du Proverbe *pour un point Martin perdit ſon Aſne.* » Un nommé Martin » étoit Abbé d'une Abbaye en Italie, nom- » mée Aſello ; il avoit fait écrire ſur le Portail de ſa Maiſon

Porta patens eſto. Nulli claudaris honeſto.

» Mais l'Ouvrier par mégarde, ou par » ignorance, avoit mis le point après le » mot *Nulli.*

Porta patens eſto nulli. Claudaris honeſto.

» Ce qui donnoit au vers un ſens tout « contraire. Le Pape paſſant par là fut in- » digné de cette incivilité de l'Abbé, & » le priva de ſon Abbaye. Son ſucceſſeur » fit reformer la mauvaiſe ponctuation de ce Vers, auquel on ajoûta le ſuivant.

Uno pro puncto caruit Martinus Aſello.

» Mais à cauſe qu'Aſello en Italien ſi- » gnifie un *Aſne*, on a ainſi tourné le Pro- » verbe, *pour un point Martin perdit ſon Aſne*, au lieu de dire ſon Abbaye d'*Aſſello.*

TRAITE' THEOLOGIQUE ſur la forme de la Conſecration de l'Euchariſtie, diviſé en deux parties, où l'on démontre par l'unanimité des Ecoles, par la Tradition

on de l'Egliſe Latine & Grecque, par la efinition de pluſieurs Conciles, & par la tatique de l'Egliſe univerſelle, la nouveauté du ſentiment des Grecs modernes & du R. P. le Brun, Prêtre de l'Oratoire, & où l'on éclaircit par de nouvelles recherches la déciſion du Concile de Florence, & le vrai ſens des Liturgies Orientales. Par le P. *Bougeant*, de la Compagnie de Jeſus, *imprimé à Lyon, & ſe vend à Paris chez d'Houri, & chez Chaubert*, 2. vol. in-12.

C'eſt la ſuite, & ſelon les apparences ce ſera la fin d'une controverſe qui a déja été agitée entre le P. Bougeant, Jeſuite & le P. le Brun, de l'Oratoire. Ce dernier ayant avancé dans ſon Recueil de Liturgies que la Conſecration de l'Euchariſtie n'étoit pas operée par les ſeules paroles de J. C. *Hoc eſt Corpus meum : Hic eſt Calix Sanguinis mei*, & qu'il étoit eſſentiellement neceſſaire que le Prêtre joignit aux paroles de J. C. une priere expreſſe pour demander à Dieu la conſecration des dons, telle qu'il y en a une, en effet, dans la Liturgie Romaine & dans les Liturgies Orientales. Le P. Bougeant a vivement attaqué ce ſentiment par une Diſſertation qu'il publia il y a deux ans. Le P. le Brun a répondu à ſon agreſſeur, & il eſt mort au milieu de la conteſtation ; mais com-

me l'Ouvrage d'un Auteur ne meurt pas toujours avec lui, le P. Bougeant ne voulant pai laiſſer la querelle indéciſe, publie aujourd'hui un nouvel Ouvrage ſur cette matiere importante, & il la traite de façon qu'on croit que le ſentiment du P. le Brun trouvera déſormais peu de partiſans.

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ *de Sacramentis Pœnitentiæ*, &c. Traité des Sacremens de Penitence & d'Extrême-Onction. Par M. l'Abbé Tournely. *A Paris, ruë S. Jacques, chez la veuve Maziere, & J. B. Garnier* 1728. 2. vol. in 8.

MUSÆUM SELECTUM, *ſive Catalogus, &c.* Cabinet choiſi, ou Catalogue des Livres de M. *Michel Brochard*, avec une Table alphabetique des Auteurs. *A Paris, ruë S. Jacques, chez Grab. Martin*, 1729. in 8. de 325. pages, ſans la Table.

LA SCIENCE DES INGENIEURS dans la conduite des Travaux de Fortification & d'Architecture civile, dédiée au Roi. Par M. *Belidor*, Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie &c. *A Paris, ruë S. Jacques*, chez Cl. Jombert, 1729. in 4. avec figures.

RE-

REFUTATION des faux principes répandus dans la Grammaire Italienne à l'uſage des Dames. Par l'Abbé Antonini, Napolitain. L'ordre Grammatical confondu par cet Auteur, remis dans ſon état naturel, & tel qu'il doit être enſeigné ſelon la veritable methode de la Grammaire. Par M. *de la Lande*, Interprete du Roi, Profeſſeur des Langues *Françoiſe*, *& Italienne*, de Geographie & d'Hiſtoire. *A Paris, Quai de Conti, & ruë S. Jacques, chez la veuve Piſſot & Ch. Huart* 1729. brochure in-12. de 140. pages.

On vient de traduire en François un Livre écrit en Latin & en Allemand, & imprimé à Auſbourg, qui a pour titre, *Element de l'Hiſtoire*, ou *Methode courte & facile pour apprendre l'Hiſtoire aux Enfans.* On le va mettre inceſſament ſous la preſſe. Voici l'Avertiſſement qui ſera à la tête de cette Traduction; il pourra donner une idée, & de l'Original & de la Copie.

On ne donne point ici une Traduction Litterale, elle eut peut-être été trop ſeche, & n'eut pas été aſſez intereſſante. L'experience que le Traducteur a faite dans les autres Traductions qu'il a données au Public, lui a fait connoître qu'il eſt quelquefois non ſeulement permis de s'é-

carter de cette ſcrupuleuſe exactitude qui s'attache trop à la lettre de l'Original qu'on traduit ; mais utile même, & ſouvent neceſſaire, ſoit pour jetter quelque agrément dans la copie, ſoit pour ajoûter à l'Original quelque nouvelle circonſtance dans les faits qui y ſont rapportés, & où elle manquoit ; ſoit enfin pour s'accommoder au goût des Lecteurs, qui n'eſt pas le même dans toutes les Contrées, & chez les diverſes nations de l'Europe ; celui des François étant aſſez different de celui des Peuples du Nord.

On a été bien aiſe de prévenir la deſſus ceux qui prendront la peine de lire cet Ouvrage, & l'on a crû devoir leur rendre compte des motifs qu'on a eu de ne pas s'aſſujettir trop ſervilement au Texte d'un Auteur qu'on fait parler une autre Langue que la ſienne. Aprés tout on a tâché de ſuivre fidelement le deſſein & la méthode du ſçavant & ingenieux Jeſuite, qui ſans ſe vouloir faire connoitre, mais animé d'un zele digne d'une immortelle loüange, entreprend par un long & ennuyeux travail de renfermer dans un petit volume l'Hiſtoire de tous les ſiecles, en faveur & pour l'inſtruction d'une innocente & docile jeuneſſe, cette précieuſe portion du troupeau de Jeſus-Chriſt pour laquelle ce divin Sauveur a marquéune ſi

grande

grande tendreſſe. C'eſt pour rendre cet excellent Ouvrage utile à plus d'une Nation, qu'on en a entrepris la Traduction à l'uſage de la Jeuneſſe Françoiſe. Les Ecrivains des autres Nations ſont invitez à s'aſſocier dans cette bonne œuvre au Traducteur François, & à en partager avec lui le mérite.

Le 17. Mai, le Sieur Dominique François, natif de Château-Blanc, en Franche-Comté, préſenta au Roy, à Compiegne, une Machine qu'il a inventée, & qui, à ce qu'il prétend, a *le mouvement perpetuel*. Cette Machine a été envoyée à l'Académie Royale des Sciences pour l'examiner. Le même Auteur aſſure avoir fait la découverte des *Longitudes*, qu'il communiquera au Public.

Le 9. Juillet, le Sieur Aniſſon, Directeur de l'Imprimerie Royale, préſenta au Roy à Marly, le 2^e^ volume du *Recueil des Ordonnances des Rois de France de la 3^e^ Race*, par feu M. de Lauriere, Avocat au Parlement. Ce Volume va juſqu'en l'année 1335.

Il vient de paroître quatre Eſtampes nouvellement gravées d'après les Tableaux originaux du Celebre Watteau,

 leſquels

lesquels ont pour titre, *le Départ des Comédiens Italiens* en 1697. gravé par L. *Jacob* : *Alte*, gravée par J. *Moyreau*; la *Finette*, par B. *Audran*; l'*indifferent*, par G. *Scotin*. Ces Estampes avec toutes celles gravées précedemment par les soins de M. de Julienne des Gobelains, se vendent à Paris, *chez la veuve Chereau*, rüe S. Jacques, aux deux Pilliers d'or; & chez *Surugue*, rüe des Noyers, vis à-vis S. Yves.

On vend aussi chez les mêmes, les deux volumes d'études, dessignés d'après Nature, par Watteau, grand in-fol. contenant 350. planches.

Nous venons de recevoir d'Angleterre une Feüille volante, imprimée à Londres, & accompagnée d'une Vignete convenable au sujet, dont nous croyons devoir rendre compte au Public. Voici ce qu'elle contient.

PROJET DE SOUSCRIPTION pour faire graver, & imprimer vingt grandes Tailles-douces sur du papier Imperial, ou seront representées la PROCESSION ET LES CE'RE'MONIES qui s'observerent le Jeudi 17. jour de Juin 1725. à l'installation des Chevaliers de l'illustre Ordre Militaire du BAIN, avec les Armes, les Noms, les Titres, &c. des Chevaliers &

de

de leurs Ecuyers, tels qu'ils ſont placés dans la Chapelle d'Henry VII. dans l'Abbaye de Weſtminſter. *Par Jean Pine.*

Les Planches ſeront rangées de la maniere ſuivante. Planche I, les Habits, les Armes, les Banieres, Colliers, Bonnets, &c. 2. Plan Geometral de la Chapelle, où ſera marqué le Siege qui y eſt aſſigné à chaque Chevalier. 3. Perſpective de la même Chapelle, où ſera repreſenté le PRINCE GUILLAUME, offrant ſon Epée au Doyen, chacun des Chevaliers ſe tenant debout ſous ſa Baniere. 4. Les Tambours de la Maiſon du Roy, le Tambour Major, le Timballier, les Trompettes du Roy & le Trompette Major, faiſant chacun ſon Office. 5. Douze pauvres Penſionnaires de l'Abbaye de Weſtminſter. 6. 7. 8. 9. 10. 11. Le Meſſager de l'Ordre & les Ecuyers des Chevaliers, avec leurs Armes, leurs Noms, leurs Titres, &c. 12. Les Chanoines de l'Abbaye de Weſtminſter. 13. Les Pourſuivans d'Armes, les Herauts, avec les Rois d'Armes. 14. 15. 16. Les Chevaliers avec leurs Armes, leurs Noms, leurs Titres, &c. 17. Edmond Sawyer, Ecuyer, Gentil-homme Huiſſier. Edouard Montague, Ecuyer, Secretaires de l'Ordre. Edouard Young, Ecuyer, Greffier de l'Ordre. Grey Longueville, Ecuyer,

Roy

Roy d'Armes, du Titre de *Bath*. Jean Anſtis le fils, Genealogiſte de l'Ordre. Jean Anſtis, pere, Ecuyer, premier Roy d'Armes, du Titre de *Garter*. M. le Reverendiſſime Evêque de Rocheſter, Doyen de Weſtminſter & de l'Ordre. LE GRAND MAISTRE. Le Chevalier André Fontaine repreſentant le PRINCE GUILLAUME. 18. Les Chevaliers aſſis à dîner, & ſervis par leurs Ecuyers. 19. Plan de la Table avec une deſcription entiere du feſtin. 20. Deſcription du ſouper, dreſſé par M. Heydegger.

Le tout ſera precedé d'une Relation en Anglois & en François, de la *Proceſſion & des Cérémonies*. Par Grey Longueville, Ecuyer, Roy d'Armes du Titre de *Bath*.

Les Portraits du Grand Maître, des Chevaliers & des principaux Officiers ſeront gravés ſur ceux qui ont été peints d'après Nature. Les Tailles douces ſeront tirées de maniere qu'elles pourront ſe relier avec la Relation, ou être miſes en cadre. La Relation ſera imprimée avec de groſſes Lettres, embellies de Vignettes, de culs de Lampes & Lettres griſes.

Les Souſcrivans payeront chacun *quatre guinées*, dont la moitié ſe payera en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant l'Exemplaire complet en blanc, qui ſera prêt pour Noel prochain au plus tard,

plus

plus des trois quarts de l'Ouvrage étant achevé. On souscrit chez les Sieurs *Innys*, près de l'Eglise de S. Paul, *Prevost & Compagnie*, *Vandenhoeck & Richmond* dans le Strond, *Lyons & Wootman*, au Commun Jardin.

Le Sieur Guillaume Danet, Gendre de Nicolas de Fer, a mis au jour une nouvelle Carte de la Terre, ou Mappemonde, très instructive, & principalement pour ceux qui désirent apprendre la Géographie, aussi bien que pour ceux qui étudient en Philosophie : on a representé toute la surface de la Terre en deux Hemispheres très exactement, selon les plus nouvelles observations des *Routiers* de Mer, & conforme aux observations astronomiques. Plus une Sphere artificielle élevée à la latitude de Paris, avec la Sphere droite & parallele. Plus un discours sur l'usage de cette Mappemonde, avec une Table qui donne à connoître le raport des differentes mesures itineraires, au raport de latoise de Paris, où sont marqués la circonference, le diametre, la superficie & la solidité de la Terre, selon les trois differentes lieües de France. Aux deux extremitez de la ligne Equinoxialle, sont quatre cornes d'abondance qui repréſentent les quatre Parties du monde : au deſſus

ſont les figures des ſept Planettes ſelon M. Caſſini & le P. Kirker. Plus les quatre principaux ſiſtêmes & la figure des Eclipſes du Soleil & de la Lune accompagnez d'un Cartouche d'un très-bon goût. Cette Carte ſe vend à Paris, *chez le Sieur Danet, Pont Notre-Dame, à la Sphere Royale*, où ſe trouvent les œuvres du Sieur Defer.

On aprend de Londres que la Traduction Angloiſe des Tragedies de *Sophocle*, avec des Notes hiſtoriques, morales & critiques, pour éclaircir le Texte Grec, & pour corriger pluſieurs erreurs des Editeurs & des anciens Scholiaſtes, paroît en 2. vol. in-8°. *chez C. David.* Cette Traduction eſt précedée d'une Préface, où M. *George Adam*, Auteur de tout l'Ouvrage, prend la défenſe de la Poëſie Tragique, & fait voir par occaſion en quoi quelques Modernes ſe ſont écartez des regles de cette Poëſie, que les Anciens ont obſervées. Il y ajoute une Diſſertation hiſtorique ſur ſon origine & ſes progrès, & il y fait la comparaiſon des Anciens Poëtes Tragiques entr'eux.

On délivre depuis peu aux Souſcripteurs les 17e Vol. in-folio des Actes de *Rymer*.

M. Andrini, l'un des principaux Membres

bres de l'Académie de Florence, y mou-
rut vers le milieu du mois dernier, beau-
coup regretté. Il laisse au Grand Duc par
son Testament le beau Buste d'Agripine,
mere de Neron, que ce Prince a fait
mettre dans la fameuse Gallerie de son
Palais.

L'*Académie des Jeux Floraux* distribuera le troisiéme jour du mois de May de l'année 1730. les quatre Prix ou Fleurs qu'elle doit donner chaque année.

Le premier Prix est une *Amaranthe* d'or, de la valeur de 400. liv., qui est destiné à une *Ode*.

Le second est une *Violette* d'argent, de la valeur de 250. livres, qui est destiné à un Poëme de 60. Vers au moins, ou de cent Vers au plus, tous Alexandrins ou à rimes plates. Le sujet de ce genre de Poësie doit être heroïque.

Le troisiéme Prix est une *Eglantine* d'argent, de la valeur de 250. livres, qui est destiné à une Piece de Prose d'un quart d'heure ou d'une petite demie heure de lecture, dont le Sujet sera pour l'année 1730.

LE VICE MESME EST FORCE' DE RENDRE HOMMAGE A LA VERTU.

Le quatriéme Prix est un *Souci* d'argent, de la valeur de 200. livres, qui est destiné à une *Elegie*, à une *Eglogue*, ou à une *Idyle*. Outre les quatre Prix qui appartiennent à l'année 1730. l'Académie distribuera le Prix de l'Ode, celui du Poëme & celui du Discours, qui ont été réservez l'année 1729. & deux Prix de Discours, qui avoient déja été réservez les années précedentes. Ce grand nombre de Prix

doit

doit redoubler l'émulation des Auteurs. Le Sujet de tous les Ouvrages de Poëſie eſt à leur choix ; mais leurs Ouvrages doivent être en Vers réguliers. Ils ne doivent avoir rien de burleſque, de ſatirique ni d'indécent ; & les Auteurs qui traiteront des matieres Théologiques, doivent accompagner leurs Ouvrages de l'Approbation de deux Docteurs ; il ſeroit même de leur prudence de s'abſtenir de traiter de pareils Sujets.

On doit remettre dans tout le mois de Janvier de l'année 1730. à M. le Chevalier de Catelan, Secretaire perpetuel des Jeux Floraux, logé près de la Place du Salin à Toulouſe, trois Copies bien liſibles de chaque Ouvrage. Le mois de Janvier expiré il n'en recevra plus.

L'Académie ne ſuppléera point aux omiſſions, & ne recevra point non plus de corrections des Ouvrages après qu'ils auront été remis, ainſi les Auteurs doivent revoir avec ſoin les Copies qu'ils en preſenteront.

Il eſt à propos de ſe ſervir de la voye de quelque Habitant de Toulouſe, pour faire remettre les Ouvrages à M. le Secretaire, & de ne point les envoyer par la Poſte, pour éviter l'embarras où l'on ſe trouveroit, ſi une Piece qui lui ſeroit adreſſée par le Courier à droiture, venoit à être jugée digne du Prix ; l'Académie ne peut en accorder qu'à des Ouvrages nouveaux : ainſi ceux qu'on reconnoîtra avoir été donnez au Public, en tout ou en partie, ou dont il aura paru des Copies, en ſeront exclus, auſſi bien que les Ouvrages compoſez ſur des Sujets donnez par d'autres Académies, & ceux qu'on découvrira n'avoir pas été faits par ceux qui s'en diront les Auteurs ; un des Statuts de l'Académie leur défend auſſi de ſe faire connoître avant l'adjudication des Prix.

Ils

Ils ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence. Ils sont avertis que les Ouvrages pour lesquels on sollicite sont exclus du Prix. M. le Secretaire chargera son Registre de la reception qu'il fera des Ouvrages & du nom de celui qui les lui aura remis, à qui il en délivrera le Récepissé.

Ceux qui auront remporté des Prix, seront obligez de venir les recevoir eux-mêmes, s'ils sont à Toulouse, l'après midi du troisiéme jour du mois de Mai, dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, où on en fait la distribution, & s'ils sont hors de portée de venir les recevoir, ils doivent envoyer une Procuration en bonne forme, à une personne domiciliée dans Toulouse, qui en la remettant le trois de May à M. le Secretaire, avec le Recepissé de l'Ouvrage, recevra le Prix. Après que les Auteurs se seront fait connoître, on leur donnera des Attestations, portant qu'un tel, une telle année, pour un tel Ouvrage par lui composé, a remporté un tel Prix; & l'Ouvrage en Original y sera attaché sous le Contre-Scel des Jeux.

Les Auteurs ne peuvent remporter que trois fois en leur vie les Prix destinez à chaque genre d'Ouvrage; après quoi ils ne doivent plus entrer en lice.

Celui qui aura remporté trois Prix, l'un desquels sera l'Amaranthe, pourra obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux, & il sera toute sa vie du Corps des Jeux, avec droit d'assister & d'opiner comme Juge avec le Chancelier, les Mainteneurs & les autres Maîtres, aux Assemblées publiques & particulieres qui regarderont le Jugement des Ouvrages, & l'adjudication des Prix.

On avertit que les Recueils de Pieces d'Eloquence

quence & de Poëſie qui ont été preſentez à l'Académie des Jeux Floraux pour la diſtribution des Prix de chaque année, depuis 1710. *ſe trouveront à Toulouſe chez le ſieur Lecamus, Imprimeur du Roy & de l'Académie des Jeux Floraux, ruë de la Porterie, chez Huart l'aîné, Marchand Libraire à Paris, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S. Severin, à la Juſtice, & chez le ſieur Nicolas Lecourt l'aîné, Imprimeur du Roi à Bordeaux, ruë S. James.*

RONDEAU redoublé à remplir.

ON ne peut pas tout ce qu'on veut.
On finit moins qu'on ne commence.
On ne veut pas tout ce qu'on peut.
On ne dit pas tout ce qu'on penſe.
On ne peut pas.

CHANSON EN RONDEAU.

D'Un cœur tendre & fidele,
Vous fixez tous les vœux ;
Vous êtes jeune & belle ;
Tout cede à vos beaux yeux ;
Mais pour paſſer des jours heureux,
Souvenez-vous qu'il faut répondre aux feux,
D'un cœur tendre & fidele.

AUTRE

Rondeau Juillet 1729.

D'un Cœur tendre et fi.de..le, Vous fixéz tout les Vœux, Vous estes jeune et bel:

..le. Tout cede à vos beaux yeux -eux. Mais, pour passer des jours heureux, Souvenez

vous qu'il faut répondre aux feux D'un cœur tendre et fi..de..le: Mais pour passer des jours heu:

reux, Souvenéz vous qu'il faut repondre aux feux D'un cœur tendre et fi...de ...le.

Recit de Basse de M.r R...

Lucas, ayons le cœur joyeux, ayons le cœur joyeux: Morgué je bu:

:vons du vin vieux. Pour quoy te chagriner Des rigueurs de Claudene. = ne. V...

:vidons ce broc pour te venger. Si l'amour a Sçu t'engager, Si l'amour a Sçu

t'enga..ger, Bachus t'offre un Secours pour braver l'inhumai..ne. Choquons:

tu resistes encor, tu resistes encor. C'est avec ce jus que j'en

Lentement.

dor, C'est avec ce jus que j'en dor, Ce Dieu qui te fait tant de

pei.....ne.

AUTRE CHANSON.

LUcas, ayons le cœur joyeux ;
Morgué, je buvons du vin vieux ;
Pourquoi te chagriner des rigueurs de Claudene ?
Vuidons ce Broc pour te venger.
Si l'Amour a ſçû t'engager,
Bacchus t'offre un ſecours pour braver l'Inhumaine.
Choquons, tu réſiſtes encor !
C'eſt avec ce jus que j'endors,
Ce Dieu qui te fait tant de peine.

SPECTACLES.

LE Mardi, 19. Juillet, l'Académie Royale de Muſique donna la premiere Repreſentation des *Nouveaux Fragmens*; le Public leur a fait un aſſez bon accueil ; le Balet, ſurtout, a fait beaucoup de plaiſir. Ces fragmens ſont pris de divers Ouvrages de Mrs Danchet & Campra. Le Prologue fut fort applaudi autrefois dans les *Amours de Venus*. La premiere Entrée eſt intitulée *la Fête Marine* ; elle eſt tirée des *Fêtes Venitiennes*. La ſeconde a pour titre *la Paſtorale* ; elle eſt extraite du *Balet des Muſes* :

Muſes ; la troiſiéme eſt appellée, *les Sere-nades & les Joueurs*, elle eſt des *Fêtes Ve-nitiennes*, de même que la premiere.

Les Fêtes Venitiennes furent données pour la premiere fois le 17. Juin 1710. Il n'y avoit d'abord que trois Entrées ; Sçavoir, *la Fête des Barquerolles*, les *Sere-nades & les Joueurs*, & l'*Amour Saltin-banque*. Les Auteurs y ajouterent diver-ſes autres Entrées, telles que la *Fête Ma-rine*, ſubſtituées à celles des Barqueroles : *le Bal*, qui remplaça le Prologue qu'on ſupprima ; les *Devins* furent mis à la place de la Serenade pareillement ſupprimée ; l'*Opera* fut encore une nouvelle Entrée, à laquelle la Fête Marine fit place ; ce qui fait en tout ſept Entrées. On les a enfin réduites au Prologue qui a été remis, aux Devins, à l'Amour Saltinbanque, à l'Opera & au Bal ; on y a depuis ajoûté la *Comédie*.

Prologue des Nouveaux Fragments.

Le Theatre repreſente le Palais d'Hebé. Cette Déeſſe y paroît ſur un Trône de fleurs environnée de ſa Cour.

Le Chœur chante la gloire d'Hebé ; il l'invite à regner & à faire regner l'Amour avec elle. Une ſuivante d'Hebé chante les Vers ſuivants :

Venez, riante jeuneſſe ;

Livrez-

Livrez-vous à vos désirs :
Laissez la sombre vieillesse
Murmurer de vos plaisirs.
Non ; ce n'est pas par sagesse
Qu'elle blâme les Amours ;
C'est par la seule tristesse
De n'avoir plus de beaux jours ;
Venez, riante jeunesse, &c.

La Victoire descend des Cieux ; elle annonce la paix qui doit faire revenir les Amours que le bruit des Armes avoit écartés. Hebé invite les Bergers à reprendre leurs Musettes par ces Vers :

Bergers, reprenez vos Musettes ;
Chantez les plaisirs amoureux :
Banissez vos craintes secrettes ;
La paix va combler tous vos vœux, &c

Dans la Fête Marine, le Théatre represente la Mer couverte de Vaisseaux.

ACTEURS.

Astolphe,	*Venitien.*
Chephise,	*Venitienne.*
Dorante,	*Amant de Cephise.*
Doris,	*Suivante de Cephise.*

Dans la premiere Scene, Astolphe dit à Cephise, qu'il est contraint de la laisser

pour

pour un moment ; il ſort, après avoir do
né ordre à un Matelot de veiller ſur
& de n'oublier pas les ſoins dont illi
chargé.

Cephiſe dit à Doris dans la Scene
vante qu'elle ſe défie des nouveaux ſo
qu'Aſtolphe ſemble prendre de lui plaii
en lui donnant une apparence de liber
elle s'exprime ainſi :

Que prétend le cruel ? il veut ſur ce rivage
Me faire voir de nouveaux jeux ;
Cette feinte bonté me donne de l'ombrage ;
Ce que fait un jaloux eſt toujours dangereu

Doris lui conſeille de ſe ſauver au hazar
ſur un des Vaiſſeaux qu'elle voit paroître
Cephiſe lui répond qu'elle n'y ſçauroi
conſentir, à moins que ſon cher Doran
ne lui ſervit de guide. Il paroît dans c
moment déguiſé en Matelot ; il appren
à ſa chere Cephiſe, qu'il a trompé les yeu
d'Aſtolphe & qu'il s'eſt même acquis
confidence ſous ce nouvel habit ; il lui fa
entendre que la Fête qu'il lui donne n'eſt
qu'un prétexte pour l'éloigner & cacher
ſes appas dans un climat barbare ; il ajoû
qu'il a pris de juſtes meſures pour faire
retomber l'artifice ſur le cruel qui en eſt
l'Auteur.

Aſtolphe revient à la quatriéme Scene.

Dorante

Dorante ſe retire, en lui diſant qu'il va preſſer la Fête, malgré les nouveaux ſoins prétendus d'Aſtolphe ; Cephiſe ne laiſſe pas de lui déclarer qu'elle ne ſçauroit les trouver agréables : Aſtolphe s'offenſe d'une réponſe ſi picquante. Doris juſtifie les dégouts de ſa Maîtreſſe par cette maxime :

L'Amour eſt un enfant qui ne cherche qu'à rire :
Il n'aime point un ton grondeur ;
Un Amant enjoué l'attire ;
Un Amant jaloux lui fait peur.

Aſtolphe reproche à Cephiſe l'amour qu'elle a pour un inconnu ; Cephiſe lui répond que ſi cet inconnu a trouvé le ſecret de lui plaire, ce n'eſt pas du moins par ſa jalouſie. Aſtolphe s'emporte ; mais il ſe fait enfin violence pour couvrir ſon deſſein.

La Fête commence à la cinquiéme Scene. Elle eſt compoſée de Matelots ; le Balet en eſt très-beau & très-vif. Après la Fête Dorante fait entrer Cephiſe dans un Vaiſſeau qu'Aſtolphe lui a fait préparer pour la promenade ; mais quand ce jaloux y veut entrer, on l'en empêche. Dorante ſe fait connoître à lui pour ſon Rival, & part avec Cephiſe. La Piece finit par les vains regrets d'Aſtolphe.

Dans la Paſtorale, le Théatre repreſente un Hameau dans le fond, & ſur le devant un Bocage avec un Autel.

ACTEURS.

Palemon, *Berger, aimé de Sylvie.*
Arcas, *Prince d'Arcadie, amoureux de Sylvie.*
Sylvie, *Bergere, Amante de Palemon.*
Une Bergere,
Troupe de Bergers & de Bergeres.

Palemon ſe plaint de l'Amour, tout favoriſé qu'il en eſt; il craint de perdre ce qu'il aime, par un Rival redoutable qu'il croit avoir à ſurmonter; il s'explique ainſi:

Il n'eſt point d'amoureuſes chaînes
Qui ne coûtent mille douleurs;
Le Printemps n'eſt jamais ſans fleurs,
Et l'Amour n'eſt jamais ſans peines.

Palemon veut ſe retirer pour aller donner ordre à une Fête conſacrée au Dieux des bois; Arcas l'arrête, & lui apprend qu'il aime Sylvie; c'eſt d'elle-même que Palemon eſt Amant.

Dans la troiſiéme Scene, Sylvie paroît ſuivie des Bergers & des Bergeres, qui viennent celebrer la Fête dont on vient de parler. Le Balet fait beaucoup de plaiſir; Palemon chante cet Hymne à Venus

Charmante

Charmante Mere des Amours,
C'eſt vous qui faites nos beaux jours.
Rendez nos flammes éternelles;
Nous renonçons à la grandeur;
Il ſuffit pour notre bonheur
Que nos Bergeres ſoient fideles.

Une Bergere continue l'Hymne par ces ſix autres Vers adreſſez à l'Amour.

Rends toujours nos Bergers conſtants,
Amour, nos vœux ſeront contents;
Nous n'aurons plus rien à prétendre:
L'Empire qui peut nous charmer,
Eſt de regner ſur un cœur tendre,
Qui ſçait conſtamment nous aimer.

Après la Fête, Arcas arrête Sylvie, qui veut ſe retirer avec la Troupe des Bergers & des Bergeres; il lui déclare ſon amour. Sylvie refuſe d'y répondre, fondée ſur l'inégalité que le deſtin a mis entr'eux; mais le Prince perſeverant dans ſon amour; elle lui déclare enfin que ſon cœur eſt engagé avec un Berger des Hameaux d'alentour; Arcas jure d'immoler cet heureux Rival à ſa fureur; Palemon vient le livrer à ſa vengeance; il lui dit:

La mort la plus cruelle,
N'allarme point un tendre cœur;

La gloire de mourir fidelle
En diſſipe toute l'horreur.

Des ſentimens ſi nobles dans le cœur d'un ſimple Berger, obligent le Prince à lui ceder ſa Bergere.

Dans les Serenades & les Joueurs, le Théatre repreſente dans le fond le Ridotte, lieu où les Joueurs s'aſſemblent la nuit à Veniſe, & ſur les côtes des Palais ornés de balcons. La Scene ſe paſſe ſur la fin du jour.

ACTEURS.

Leandre, *jeune François, Amant d'Irene.*
Iſabelle & Lucile, *Venitiennes, Amantes de Leandre.*
Irene, *Venitienne, aimée de Leandre.*
La Fortune.
Une Suivante de la Fortune.

Iſabelle expoſe le deſſein qui l'amene; elle veut ſçavoir ſi Leandre eſt infidele. Lucile vient dans le même deſſein, & s'explique par un ſecond Monologue. Les deux Amantes jalouſes s'uniſſent pour découvrir ſi Leandre en aime une autre; elles s'expliquent par ces Vers:

Iſabelle.

Uniſſons-nous en ce moment;
Nous eprouvons même infortune.

Lucile.

Lucile.

Par une vengeance commune,
Puniſſons un volage Amant.

Iſabelle.

Vengez-vous par l'indifference,
D'un cœur que vos liens ne peuvent retenir;
C'eſt trop honorer l'inconſtance,
Que de chercher à la punir.

Lucile.

Ne cherchez point d'autre vengeance,
Que celle de vous dégager;
On aime plus que l'on ne penſe,
Quand on prend ſoin de ſe venger.

La nuit ſurvient; Leandre arrive avec une Troupe de Joueurs d'Inſtrumens, Iſabelle & Lucile ſe retirent dans le fond du Theatre, pour obſerver Leandre, & pour découvrir leur Rivale. Après la Serenade, Irene paroît ſur un balcon, & chante des Vers Italiens, dont voici la Traduction:

Plus leger & plus infidelle
Qu'un Papillon qui vole autour des tendres fleurs,
Amant, de Belle en Belle,
Tu contes tes douceurs;
Je veux une amour éternelle;

Et je connois trop tes ardeurs.
Plus leger, &c.

Irene étant disparue malgré les soins de Leandre; Isabelle s'approche la premiere. Leandre la prenant pour Irene, lui déclare qu'il n'aime qu'elle, & qu'il n'a jamais brulé ni pour Isabelle, ni pour Lucile; les deux Amantes outragées se font connoître, & se vengent par le mépris: Lucile voyant paroître la Fortune & sa suite, dit à son infidele:

La Fortune paroît, offre lui ton hommage,
Elle peut rendre un jour ton destin plus Charmant.

Isabelle ajoûte ces deux Vers:

Pour le Joueur & pour l'Amant,
Elle est également volage.

Leandre se détermine à suivre leur conseil. La Fête commence. On y a joint l'air des Pelerines de M. Coperrin.

Ces fragments sont executés aussi bien qu'ils le puissent être. Le Balet entre autres en est vif & brillant; les Sieurs du Moulin, Laval, & Malterre s'y distinguent, aussi bien que les D^lles Camargo, Salé & Mariette. L'air Italien chanté par la D^lle Petitpas, est très-aplaudi.

Le Jeudi 28. on reprit l'Opera de *Roland*.

land, en attendant un Opera nouveau, ſous le titre des *Amours des Déeſſes*, qu'on doit donner au commencement du mois prochain.

On apprend de Londres que le Sr Handel, fameux Compoſiteur de Muſique pour les Opera Italiens, y eſt revenu d'Italie, où il a engagé ſept Chanteurs, trois hommes & quatre femmes, pour chanter ſur le Theatre du Marché au foin pendant l'hiver prochain.

Le 14. les Comediens Italiens donnerent la premiere Repréſentation d'une Piéce nouvelle, en deux Actes, avec des Divertiſſemens, intitulée, *Les Payſans de qualité*, *& les Debuts*. Le tout précedé d'un Prologue. Cette nouveauté a été reçûë très-favorablement du Public. Les Srs Dominique & Romagneſi en ſont les Auteurs. Commençons par donner une idée du Prologue.

Le *Marquis* & le *Chevalier* ſe rencontrent dans les foyers de la Comédie Italienne; le Marquis ne voyant encore perſonne, juge que la nouvelle Piéce que l'on va repreſenter ne vaudra rien; à quoi le Chevalier répond que c'eſt juger avec trop de précipitation, & que l'on ne doit décider d'un Ouvrage qu'après avoir refléchi murement ſur toutes les Parties qui

le compoſent. Après quelques traits de critique contre ceux qui précipitent trop leur jugement ſur les nouveautés, le Chevalier demande au Marquis le nom de l'Auteur : *je ne le connois point*, répond le Marquis ; *mais voici un bel eſprit qui pourra nous en inſtruire. M. Platinet*, Poëte, qui ſurvient, eſt queſtionné par le Marquis & le Chevalier. L'Auteur eſt anonyme, dit M. Platinet : *Anonyme*, ajoûte le Marquis : *Oh ! parbleu, quelque anonyme qu'il ſoit, je le traiterai de maniere qu'on le reconnoitra à ſa Phiſionomie.* M. Platinet prend le parti de l'Auteur, en diſant qu'il ſe nommera ſi ſa Piéce réuſſit : *Fort bien*, répond le Marquis, *il n'avouëra ſa progeniture qu'en cas qu'elle lui faſſe honneur. Quel eſt le ſujet de cette Piéce ?* continuë-t il : *j'ai entendu dire*, répond M. Platinet, *que la premiere avoit une intrigue, & l'autre n'étoit compoſée que de Scenes Epiſodiques.* Le Marquis ſur cette ſimple expoſition condamne l'Ouvrage, & ſoûtient que le tout doit être deteſtable ; ce qui echaufe tellement Platinet, qu'en voulant deffendre l'Auteur, il ſe décele lui-même, en diſant qu'il aura bien du malheur s'il tombe. *Ah ! la Piece eſt donc de vous*, s'écrie le Marquis ? *Le ſang a parlé, M. Platinet*, ajoûte le Chevalier : *Ah ! Meſſieurs, je me*

ſuis

ſuis trahi, dit Platinet; *de grace, applaudiſſez, le moment fatal aproche, les Comédiens vont entrer ſur la Scene; je vais me cacher dans le fond d'une loge; je ſouhaite*, dit le Marquis, *que vous n'y faſſiez pas le plongeon.*

Extrait des Payſans de qualité.

ACTEURS.

M. Oronte *le ſieur Paghetti.*
Colette, fille d'Oronte, & Amante de Mathurin *la Lle Sylvia.*
Mathurin, Amant de Colette, *le ſieur Dominique.*
Eraſte, frere de Mathurin, & Amant de Lucinde, *le ſieur Romagneſi.*
Lucinde, cruë fille d'Oronte, *la Dlle Thomaſſin.*
Le Tabellion *le ſieur Theveneau.*
Arlequin, *Valet d'Eraſte.*
Babet, *petite Payſanne.*
Troupe de Bergers & de Bergeres.

La Scene eſt dans la Maiſon de campagne de M. Oronte.

Colette dit à *Mathurin* dans la premiere Scene, qu'elle eſt auſſi impatiente que lui; mais qu'il faut aller tout doucement; que quand ſa mere ne ſera plus malade, ou quand elle ſera tout-à-fait morte, ils s'é-

pouſeront; à quoi Mathurin répond : *Oh ! palſangué, Colette, que ta mere gueriſſe donc vîte, ou qu'elle ſe dépêche de mourir.* Colette témoigne le chagrin que lui cauſe ce contretemps ; que Mlle *Lucinde* étoit venuë exprès dans le Village pour honorer ſa nôce de la ſienne, qu'elles devoient toutes deux ſe marier de compagnie, &c.

Dans la Scene ſuivante, *Eraſte* & *Lucinde* apprennent de Colette & de Mathurin la maladie de la Jardiniere qui retarde leur union. Lucinde paroît ſenſible au chagrin de Colette, en lui diſant cependant qu'elle devroit moins le faire éclater, & que les bienſéances l'engagent du moins à cacher ſon empreſſement. *Bon, bon,* répond Colette, *eſt-ce que j'avons étudié comm'à la Ville à cacher les mouvemens de notre cœur ; quand il nous parle, je l'écoutons, & je ſommes bien heureuſes, nous autres Villageoiſes, de ce qu'il ne nous donne jamais que de bons conſeils.* Aprés cette Scene, Eraſte & Lucinde ſe retirent. Colette va voir ſa Mere avec Mathurin ; & dans la Scene d'aprés, le *Tabellion* découvre à *Oronte* que ſa Jardiniere vient de déclarer par un Acte autentique, que pour aſſurer une fortune brillante à ſa Fille, elle l'a ſubſtituée à la place de Colette, & que cette malheureuſe n'a pas voulu enſevelir

dans

dans le tombeau un ſecret de cette importance. Oronte ne peut revenir de ſa ſurpriſe : *mais, quoi !* dit-il, *la nature n'a-t'elle pas été la premiere à m'en inſtruire ; cela n'eſt pas étonnant*, répond le Tabellion, *la nature dans les Peres n'oſe s'expliquer avec certitude.* Oronte prie le Tabellion de lui envoyer Colette, & de lui deffendre de ſa part de parler davantage à Mathurin, ce qui oblige le Tabellion de dire que Mathurin eſt un très-bon garçon ; & que s'il étoit riche, il pourroit bien convenir à Colette. Le Tabellion ſort pour aller parler à Colette, après un Monologue d'Oronte.

Dans la quatriéme Scene, Colette aborde Oronte avec joye, croyant qu'il veut lui parler de ſon mariage avec Mathurin ; mais Oronte qui veut abſolument l'en détacher, lui fait connoître qu'une pareille alliance eſt indigne d'elle, puiſqu'il vient d'être inſtruit par le Tabellion de ſa naiſſance, & qu'elle eſt ſa veritable fille. Colette paroît extrêmement ſurpriſe de cette nouvelle ; Oronte après l'avoir embraſſée lui ordonne de renoncer à Mathurin : *Il ne faudra*, dit-il, *qu'un moment pour détruire les ſentimes qu'une vile éducation avoit produit dans ton ame ; tu ne feras pas un grand effort ſur toi-même ; oüi, tu es mon ſang, & déja tu n'aimes plus Ma-*

thurin. Ah ! Monſieur, répond Colette ; *il faut que je ne ſois pas votre fille, car je l'aime toujours.* Oronte lui dit qu'elle ne doit pas balancer entre ſon Amant & ſon Pere, &c. Colette lui répond, il y a bien de la difference d'un Pere à un Amant ; un Pere gronde toujours, un Amant n'ouvre la bouche que pour vous dire des douceurs ; il eſt vrai que le Pere marie ; mais c'eſt l'Amant qui épouſe.

Oronte renouvelle ſes deffenſes, & lui ordonne abſolument de ne plus voir Mathurin ; Colette en eſt fort affligée, & dit, que, quoiqu'elle ſoit de qualité, elle ne pourra jamais ſe reſoudre à abandonner ſon cher Mathurin, lequel vient tout joyeux annoncer à Colette que ſa Mere en reviendra, parceque les Medecins l'ont abandonnée ; & voyant Colette triſte, il lui demande la cauſe de ſa triſteſſe ; elle lui apprend qu'elle ne s'appelle plus Colette, & qu'elle eſt la fille de M. Oronte, que lui-même vient de l'en inſtruire. Mathurin dit que malgré ce changement, il veut bien encore l'épouſer ; mais Colette lui déclare que M. Oronte ne veut plus qu'ils ſe voyent ; cette nouvelle attriſte fort Mathurin qui lui demande dans quels ſentimens elle eſt ; Colette pour éprouver ſon Amant feint d'être ſenſible aux avantages que lui promet ſa fortune. Mathu-

rin

rin se desespere ; mais Colette le rassure, en lui disant que rien ne pourra la détacher de l'amour qu'elle a pour lui.

Dans la Scene huitiéme, Lucinde informée du changement de sa fortune, témoigne à Colette le chagrin qu'elle ressent d'avoir si mal occupé sa place, que son amitié pour elle n'a pas été assez tendre, ni ses déferences assez marquées : *Je ne me plains nullement de vous*, ajoûte Colette, *vous m'avez aimée sans sçavoir que vous y étiez obligée, & moi je dois maintenant vous aimer par obligation.*

Eraste survient, Lucinde lui demande s'il est instruit du revers dont elle est accablée : *Oüi*, répond Eraste, *je viens de l'apprendre ; mais que peut sur moi le changement de votre fortune ? je ne pourrois être sensible qu'à celui de votre cœur.* Colette dit à Eraste, que quoique son Pere fasse, elle ne l'aimera jamais, qu'elle est trop attachée à Mathurin pour lui être infidele. Après cette Scene elle se retire pour aller se jetter aux genoux d'Oronte, & faire tous ses efforts pour le toucher. Eraste reste, & regrette fort son Valet Arlequin qu'il a laissé à Paris, en disant que son secours lui seroit à present d'une grande utilité ; il l'apperçoit en bottes, arrivant de Paris ; Eraste est surpris de le voir ; Arlequin prie son Maitre de le dé-

bottes

botter d'une maniere comique ; Eraſte lui fait tirer ſes bottes par un Paiſan ; & aprés quelque lazzis de la part d'Arlequin, il remet à ſon Maître la lettre que ſon Pere de retour des Indes, lui a remis pour Eraſte. Cette lettre inſtruit Eraſte de l'arrivée de ſon Pere comblé des préſens de la fortune, il lui mande qu'il eſt charmé de l'alliance qu'il va former avec la fille d'Oronte, ſon ancien ami, & le charge de s'informer d'un Enfant qu'il a laiſſé au Tabellion, lequel eſt le fruit d'un mariage qu'il avoit contracté avant que d'épouſer ſa Mere ; cette nouvelle jette Eraſte dans un grand embarras : *Plus Oronte me ſçaura de bien*, continuë-t'il, *plus il me preſſera d'épouſer ſa fille : vous ne voulez donc plus l'épouſer*, dit Arlequin, *laiſſez moi faire, je romprai ce mariage.* Eraſte recommande à Arlequin de ne point parler à Oronte de cette lettre, &c.

Oronte, que Colette & Lucinde ont été trouver pour l'attendrir, perſiſte toujours dans ſon deſſein, & veut que ſa fille épouſe Eraſte ; Arlequin qui entend ces derniers mots, s'avance vers Oronte, & lui dit fierement que ſon Maître n'épouſera pas ſa Fille, que ſon Pere eſt de retour des Indes, dont il rapporte des richeſſes immenſes &c.

Mathurin, Colette, Lucinde, Oronte, Arlequin.

Arlequin & le Tabellion, prient encore Oronte qui eſt toujours inflexible. Eraſte remet au Tabellion la lettre qu'il a reçûë de ſon Pere. Oronte veut forcer Colette à ſigner le contrat. Le Tabellion préſente Mathurin à Eraſte, en lui diſant qu'il eſt l'Enfant que ſon Pere lui a confié; Mathurin eſt fort ſurpris de cette aventure; Eraſte embraſſe ſon frere; enfin Oronte ſe rend aux prieres d'Eraſte, & accorde Colette à Mathurin. Lucinde témoigne ſon inquiétude, en diſant, je ſerai donc la ſeule infortunée; Eraſte la raſſure, en lui diſant que ſon bonheur dépend de ſa poſſeſſion; il l'épouſe, & la Piéce finit par un Divertiſſement. Un Berger chante les paroles ſuivantes.

De Mathurin & de Colette,
Chantons les fidelles ardeurs,
Et que le ſon de la Muſette,
Les inſpire à nos tendres cœurs.
C'eſt dans ces retraites aimables,
Qu'avec les nœuds les plus durables,
L'Amour unit les plaiſirs les plus doux;
De tous les biens que l'on nous vante,
Nous ne pouvons être jaloux;
Contens du ſort qui nous enchante,
Nous croions les poſſeder tous.
De Mathurin, &c.

VAUDEVILLE.

Veut-on dans l'art de dupper,
Devenir habile?
Veut-on apprendre à tromper,
Qu'on aille à la Ville?
Cherche-t'on la ſincerité,
Dont on doit faire uſage,
La naïve ſimplicité?
Qu'on aille au Village.

Veut-on trouver des Iris,
D'un accès facile?
Et de volages Maris?
Qu'on aille à la Ville.
Cherche-t'on dans une Beauté,
Un air modeſte & ſage,
Dans l'Hymen la fidelité?
Qu'on aille au Village.

Juſqu'ici, cher Mathurin,
Notre ame tranquille,
Goutoit un heureux deſtin;
Mais gare la Ville;
Là, le ſexe eſt trop dégourdi,
Tu deviendrois volage;
J'y trouverois quelque étourdi;
Reſtons au Village.

Arlequin

Arlequin au Parterre.

Nous ne manquons point d'Auteurs,
Leur veine eſt fertile ;
Mais il eſt des connoiſſeurs ?
Qui frondent leur ſtile ;
Aux Ecrits qu'Apollon dément,
Où livre-t'on la guerre ?
Où décide-t'on ſainement ?
C'eſt dans le Parterre

LES DEBUTS.

ACTEURS.

Pantalon.
Le Docteur.
Scaramouche.
Arlequin.
Trivelin, *le ſieur Dominique.*
Lucinde, *la Dlle Lalande.*
Violette.
Iſabelle, *la Dlle Fabio.*
Un jeune homme, *le ſieur Sicotti.*
Un Suiſſe, *le ſieur Romagneſi.*
Mezetin, *la Dlle Belmont.*
Une jeune Actrice, *la Dlle Thomaſſin, la fille.*
Baiocco, *le ſieur Theveneau.*
Serpilla, *la Dlle Sylvia.*

La Scene eſt ſur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne.

Dans

Dans la premiere Scene, *Trivelin* dit à ſes Camarades, que c'eſt en ce jour qu'ils doivent faire l'eſſai de leurs Acteurs & de leurs Actrices nouvelles, que pluſieurs perſonnes de bon gout qui ont été invitées à cette épreuve, en diront leurs ſentimens ; que ſi cette méthode étoit en uſage, tant pour les Pieces nouvelles, que pour les Débuts, on épargneroit ſouvent au Public des momens bien fâcheux : après cette expoſition on vient annoncer un jeune homme, qui ſe preſente pour débuter.

Ce nouvel Acteur ſaluë la Compagnie, en diſant, que puiſque le champ eſt ouvert pour les *Débutans*, il eſpere qu'il lui ſera permis d'entrer en lice ; on lui demande s'il ſçait bien des Rôles dans les Pieces du Théatre Italien, à quoi il répond, qu'il n'a jamais étudié que des Rôles tragiques, que les Comedies de leur Théatre ne valent pas la peine qu'un Acteur s'y attache ; on le prie de réciter quelques Vers, afin qu'on puiſſe juger de ſes talens. Il récite le *Pot-pourri* ſuivant.

La Grece en ma faveur eſt trop inquietée.
De ſoins plus importans je l'ai cruë agitée...
Seigneur, montez au Trône, & commandez ici.
Connoiſſez-vous Ceſar ? de lui parler ainſi,

Le

Le deſſein en eſt pris, je pars, cher Theramene,
Et quitte le ſéjour de l'aimable Trezene...
Ma colere revient & je me reconnois;
Immolons-en partant trois ingrats à la fois.
Mais que vois-je à mes yeux Hermione l'embraſſe!
La fortune, Romains, vient de changer de face,
Et la Terre & le Fleuve, & leur Flotte & le Port,
Sont des Champs de carnage, où triomphe la mort...
Prens un ſiege, Cinna, prens, & ſur toute choſe,
Obſerve exactement la Loi que je t'impoſe...
Je le veux, je l'ordonne, & que la fin du jour,
Ne le retrouve pas dans Rome & dans ma Cour....
Obéiſſez, c'eſt trop vous le faire redire;
Je voudrois, diſiez-vous, ne ſçavoir pas écrire;
Mais malgré tout l'amour dont mon cœur eſt épris,
Je ſens qu'il n'eſt point fait.... Allons, ſaute Marquis.

Arlequin, qui ne comprend rien à cette déclamation, prie le jeune homme de lui expliquer ce que tout cela ſignifie; je viens, répond l'Acteur, de vous développer en vingt Vers, tous les talens d'un grand Acteur François. Enſuite il demande conſeil

ſeil ſur la Piece qu'il doit choiſir pour ſon Début, on lui dit d'etudier le Rôle de l'Amoureux dans la *Surpriſe de l'Amour.*

Un Suiſſe arrive, & dit qu'il débutera par cette Piece; tous les Comediens ſont ſurpris qu'un Suiſſe veuille jouër la Comedie; il s'addreſſe à Arlequin & le traite d'inſolent de ne s'être pas trouvé chez lui, lorſqu'il s'y eſt rendu pour lui faire une viſite, & il lui donne une Lettre pour l'avertir de s'y trouver quand il reviendra le voir; on lui demande s'il veut une Repetition, à quoi il répond qu'il n'en a pas beſoin, & après beaucoup de menaces il ſe retire.

Un Mezetin ſe preſente pour debuter. On lui dit que le gout eſt entierement changé; & que l'on ne joüe plus preſentement la Comedie comme on faiſoit de ſon temps; tant pis, répond Mezetin, je vous ſoutiens que le goût ancien étoit excellent, puiſqu'on me trouvoit bon; que ne faites-vous, ajoute-t-il, comme nous faiſions autrefois; joüez des Pieces ſans ſuite, afin que le Public n'ait pas la peine de ſuivre l'intrigue; donnez des Scenes muettes, on ne vous reprochera point de platitude; enfin, critiquez tout le genre humain; ſi cela ne le corrige pas, du moins cela le divertit. Il chante.

Que

Que la Satire,
A des appas puiſſans!
Elle fait rire,
Malgré ſes traits picquans;
Même en raillant les Fous,
On les amuſe tous,
De leur propre delire,
Ma foi, rien n'eſt ſi doux.
Que la Satire.

On lui demande par où il veut débuter, par la Chanſon du Roſſignol, répond il, elle vaut elle ſeule une Comedie entiere. Il chante la Chanſon du Roſſignol où il contrefait le ramage de cet Oiſeau. Cela eſt beau, ajoûte Arlequin, mais cela ne vaut pas mille écus. Ce ſera le Public qui les payera, répond Mezetin. Le premier jour tout ſera plein, & le lendemain, répond Arlequin, vous aurez le ſort d'une Piece nouvelle, à quoi Mezetin répond qu'il y a des Pieces qui ont du bonheur; écoutez ce que j'ai vû réüſſir.

Tragédie en un Acte enchainée,
Oh! oh! Tourelouribo;
Et dans la même journée,
Oh! oh! Tourelouribo;
Paſtorale détonnée;
Oh! oh! Tourelouribo.

Une

Une jeune Actrice se presente & fait une énumeration de tous ses talens ; elle joüe une Scene Italienne à l'impromptu avec Arlequin, & danse un *Tambourin* : cette Scene est très-vive, & la Dlle Thomassin, jeune personne, qui a autant de graces que de talens, s'en acquitte à merveille.

Vaudeville des Débuts.

Pour triompher d'une Cruelle,
Riche Amant qui faites porter,
De l'or & des presens chez elle,
C'est fort bien débuter.
Mais pour bien gouter le plaisir,
Près d'un objet qu'on veut surprendre,
Si vous n'offrez que des soupirs,
C'est mal s'y prendre.

Je puis fort bien entrer en lice,
Les Galans viennent m'en conter,
Déja pour une jeune Actrice,
C'est fort bien débuter.
J'en voudrois un riche & bien fait,
Liberal, amusant & tendre ;
Mais ils n'ont tous que du caquet,
C'est mal s'y prendre.

Un Laquais vient annoncer encore deux nouveaux sujets.

C'est

C'eſt la Dlle Sylvia & le ſieur Theveneau, l'un dans le Rôle de *Serpilla*, & l'autre dans celui de *Baiocco*; ils parodient les trois Intermedes du *Joueur*, qui ont été repreſentez ſur le Théatre de l'Opera, d'une maniere ſi comique & avec tant de préciſion, que l'on n'eſt nullement ſurpris des applaudiſſemens que le Public leur donne, & qu'ils méritent avec tant de juſtice. Ces Scenes, ſur tout, attirent de très-nombreuſes Aſſemblées à l'Hôtel de Bourgogne. L'art admirable avec lequel elles ſont executées, fait un plaiſir qu'il eſt impoſſible de décrire; quelque effort qu'on tentât, on n'en ſçauroit donner qu'une idée très-imparfaite. Pour l'intelligence du Sujet nous renvoyons à l'article des Spectacles du premier volume du Mercure de Juin, où l'on trouvera l'Extrait des trois Intermedes parodiez, ſous le titre du *Mary Joüeur & la Femme Bigotte*, que les ſieurs Dominique & Romagneſi ont très-ingénieuſement imitez, par des Couplets moitié Italiens, moitié François, auſquels l'accompagnement prête de nouveaux agrémens. Toute la Muſique, qu'on trouve très-convenable, eſt de la compoſition du ſieur Mouret. Une Chaconne comique en fait le principal morceau. L'Air Italien avec un accompagnement de Trompette, que chante la Dlle Fabio, eſt fort applaudi. Les

Les mêmes Comediens travaillent à la Parodie d'un autre Intermede intitulé *Don Micco*, *& Lesbine*, auſſi repreſenté ſur le Théatre de l'Opera, le 14. du mois dernier.

Le Samedi 9. Juillet, les Comediens François donnerent la premiere Repréſentation d'une Piece intitulée *les trois Spectacles*. M. du Mas d'Ayguebere, qui en eſt l'Auteur, eut le plaiſir de voir ſon premier Ouvrage réunir tous les ſuffrages en ſa faveur. Cette Piece eſt compoſée d'une *Tragédie*, d'une *Comédie* & d'une *Paſtorale*, chacune en un Acte. Ces trois differentes Pieces ſont precédées d'un Prologue ingenieux qui n'eſt fait que pour juſtifier la hardieſſe du projet, ſurtout la ſingularité d'une Tragedie en un Acte. La Scene du Prologue eſt dans une maiſon de Campagne où l'on ſe fait un plaiſir de joüer des Tragedies & des Comédies; la Piece en queſtion eſt miſe ſur le tapis; les uns ſont pour la Tragédie qui a pour titre, *Polixene*, les autres ſe déclarent en faveur de la Comédie dont le ſujet eſt l'*Avare amoureux*. La Paſtorale intitulée, *Pan & Dorés*, a auſſi ſes Partiſans. Un des Acteurs du Prologue, pour mettre tout le monde d'accord, propoſe de joüer ces trois Pices enſemble; le parti eſt accepté, & l'on convient de donner le

premier

premier rang à la Tragédie, le second à la Comédie, & le troiſiéme à la Paſtorale. Nous avons crû que le Public en verroit l'Extrait avec plaiſir.

POLIXENE. *Tragédie.*

Polixene ouvre la Scene avec *Ægine*, ſa confidente ; elle accuſe les Dieux d'une fatale ardeur qu'ils ont jettée dans ſon ame ; elle n'avoüe qu'avec confuſion que c'eſt Pyrrhus qu'elle aime ; Ægine lui reproche cet amour comme un crime ; elle lui répond :

Non, Ægine, jamais dans un cœur on n'a vû
Regner tant de tendreſſe avec tant de vertu.
Ce ne ſont plus les maux de ma Patrie en cendre
Qui m'arrachent les pleurs que tu me vois répandre ;
Je pleure les horreurs d'un amour malheureux
Qui malgré mes efforts tirannise mes vœux,
Et vainqueur quelquefois d'une vertu que j'aime,
Des combats qu'elle rend ſe venge ſur moi-même.

Après cette expoſition bien détaillée, quoique ſuccinte, *Pirrhus* vient ; ce Prince déclare ſon amour à Polixene ; elle lui marque ſon indignation par ces Vers :

Ciel ! qu'entends-je ? Pyrrhus ! ce vainqueur
sacrilege ?
Pyrrhus ! qui des Autels bravant le privilege,
De mon Pere à mes yeux a pû trancher les
jours,
Vient m'outrager encor par d'indignes amours!
&c.
Car enfin cet aveu d'une odieuſe flamme
Met le comble aux douleurs qui déchirent
mon ame ;
Et ſi l'Amour jamais avoit ſçû vous toucher,
Cet Amour vous eut dit qu'il falloit le cacher.

Pyrrhus frappé de ce reproche, témoigne ſon deſeſpoir par ces Vers :

Ce cœur eſt bien plus fait à mépriſer la mort,
Madame, qu'à combattre un amoureux
tranſport ;
C'eſt aſſez prolonger ma vie & mon ſupplice ;
Ordonnez que j'eſpere, ou bien que je periſſe.

Theſſandre, Confident de Pyrrhus, vient, tout effrayé, lui annoncer que l'ombre de ſon Pere vient de ſortir de ſon tombeau, & qu'elle a demandé Polixene pour victime ; voici comme il fait parler Achille :

Il s'avance, & portant dans les cœurs l'épouvante :
Peuple ingrat, leur dit-il, d'une voix menaçante,

Oſes-tu

Oſes-tu préſumer que mes manes ſacrés,
Par le ſang le plus vil, puiſſent être honorés?
Pour payer mes travaux d'une digne hecatombe,
Il faut que Polixene expire ſur ma tombe.

Theſſandre ajoute que le Peuple à ces mots a condamné Polixene d'une commune voix. Polixene s'applaudit d'un Arrêt qui va terminer ſes maux avec ſa vie; mais Pyrrhus jure de perir plutôt que de ſouffrir l'execution d'un Arrêt ſi injuſte & ſi barbare. Il prend l'apparition de ſon Pere, pour un effet de l'effroy qu'inſpire encor la cendre de ſon Pere; voici comment il s'explique:

Qui ne ſçait que le Peuple, ami du merveilleux,
Se plaît à conſacrer mille bruits fabuleux;
Que ſouvent il croit voir renverſer la nature,
Lorſqu'on n'offre à ſes yeux qu'une vaine impoſture,
Et qu'en ſes viſions pleines d'obſcurité
Rien ne doit étonner que ſa crédulité?

Pyrrhus ordonne à Theſſandre d'aller faire prendre les Armes à ſes Theſſaliens. Après la ſortie de Theſſandre, Pyrrhus raſſure Polixene contre tous les Grecs, par ces mots:

Venez aux yeux des Grecs reünis contre moi,
Me jurer dans le Temple une éternelle foy,

Et je cours au mépris de leur fureur jalouſe,
Contre un Pere irrité proteger une Epouſe ;
Deffendre contre lui les droits des Immortels,
Et forcer les tombeaux de ceder aux Autels.

Polixene témoigne à Pyrrhus l'horreur que lui inſpire le coupable hymen qu'il oſe lui propoſer ; Pyrrhus ſe livre à tout ſon deſeſpoir ; il va défier tous les Grecs, il court à la mort ; Polixene ne peut plus ſoûtenir ſa noble fierté ; elle arrête ſon Amant deſeſperé, & laiſſe échapper l'aveu de ſon amour par ces mots :

Ah ! ſi tu veux m'offrir cette cruelle image,
Barbare, pour la voir prête-moi ton courage ;
Car enfin du trépas où tu voles pour moi,
Je ſens que je fremis mille fois plus que toi :
Mais que dis-je ? où m'entraine une ardeur inſenſée ?
O Dieux ! en ce moment m'auriez-vous délaiſſée ? &c.

Cette Scene a paru très-intereſſante. Pirrhus quitte Polixene & va combattre pour elle.

Après le départ de Pyrrhus, Polixene, pour ſe punir de l'aveu que le peril de ſon Amant vient de lui arracher, & pour conſerver ſa gloire, forme la noble réſolution d'aller s'immoler de ſa propre main ſur le tombeau d'Achille ; Ægine

s'y oppose en vain ; elle lui deffend de la suivre :

Ægine, malgré cette deffense, veut courir après sa Princesse. Pyrrhus revient ; il fait connoître qu'il a confondu l'insolence des Grecs armés contre Polixene. Il est surpris de ne plus trouver cette chere Amante ; Ægine lui déclare le dessein qui vient de la faire sortir ; Pyrrhus au désespoir court l'arracher au trépas ; Polixene rentre en se plaignant des Soldats qui l'empêchent d'aller expier le crime de son amour sur le tombeau d'Achille ; Pyrrhus lui fait entendre qu'il a triomphé des Grecs : *Le Ciel*, lui, dit-il, *vous justifie ; & moi*, répond Polixene, *je me condamne.* A ces mots elle se perce le sein du même poignard dont elle s'étoit armée pour s'immoler aux yeux des Grecs ; Pyrrhus veut se tuer, on lui retient le bras. La Piece finit par des imprécations que ce Prince desesperé fait contre la Grece ; en voici les deux derniers Vers :

Et puissent les Troyens détruisant nos travaux,
Rebâtir Ilion sur les débris d'Argos.

Cette Tragédie a été applaudie ; on y a trouvé beaucoup d'interêt, malgré les bornes étroites que l'Auteur a données aux évenemens qu'il a été contraint de précipiter. Le Sieur du Fresne, & la

Dlle du Freſne, ſon Epouſe, y joüent les deux principaux Rôles, d'une maniere à s'attirer les ſuffrages de tous les Spectateurs.

L'AVARE AMOUREUX, *Comédie.*

Argante, auſſi avare qu'amoureux, commence la Piece avec *Nerine*, Suivante de *Julie* : cette premiere Scene eſt employée à expoſer le ſujet de la Piece & à donner une idée des caracteres qui doivent y regner. Argante aime Julie, Fille de *Geronte*; ce Geronte n'eſt pas moins avare que lui; mais comme Argante eſt amoureux, l'avarice en lui eſt balancée par l'amour, ce qui lui donne un caractere bien different de celui de Geronte, qui n'eſt qu'avare : voilà ce qui regarde les deux caracteres dominants; les autres ſont ordinaires; tel eſt celui de Nerine; elle joue ici le Rôle de la plûpart des *Soubretes*; mais elle porte l'art de tromper au plus haut point.

Argante dit à Nerine qu'il va à l'Apartement de Geronte, pour ſçavoir de lui ce qu'il veut donner en mariage à ſa Fille. Nerine n'a rien oublié pour le détourner de ce mariage qu'elle n'approuve pas.

Julie, qui a vû Argante entrer dans l'Appar-

l'Appartement de ſon Pere, témoigne ſon deſeſpoir à Nerine, qui la raſſure autant qu'il lui eſt poſſible.

Dorimene, Tante de Julie, vient avec *Valere*, Amant de ſa Niéce; Julie prie ſa Tante d'appuyer ſes interêts auprès de Geronte, & de l'empêcher qu'on ne l'arrache à l'objet de ſon amour, pour la donner à l'objet de ſon averſion. Dorimene lui répond qu'il n'eſt pas encore temps; qu'elle connoît Geronte ſon Frere; qu'il eſt trop opiniâtre, & qu'il faut le brouiller avec Argante, avant que de lui faire aucune propoſition. Dorimene dit à ſa Niéce de rentrer dans ſon Appartement. Nerine reſte ſeule.

Argante ſort en colere de chez Geronte; il dit à Nerine qu'il ne veut rien donner à ſa Fille. Nerine lui conſeille de ne plus penſer à un mariage ſi deſavantageux; Argante jure de ſe venger de Geronte en épouſant ſa ſœur Dorimene qui jouit de trente mille livres de rente. Nerine le preſſe d'executer une réſolution ſi noble; Argante revient à ſon amour malgré ſon avarice; il croit même pouvoir concilier ces deux paſſions: *Ne précipitons rien*, dit-il, à Nerine, *Si je pouvois réduire ta Maîtreſſe à vivre en femme qui n'a rien apporté en mariage; enfin, comme une femme raiſonnable... Elle!* répond Nerine, *ja-*

mais. Il ſuffit qu'une choſe ſoit raiſonnable, pour qu'elle ſoit en droit de lui déplaire ; & vous ſçavez que la dépenſe eſt ſa folie. Elle dit à Argante qu'il ne ſçauroit rien faire de mieux que d'épouſer Dorimene. Argante ſemble tout déterminé à prendre ce dernier parti : *Eh bien !* dit-il, *je ne balance plus, auſſi bien l'une ne m'apporteroit qu'un grand appetit, pour manger tout mon bien, & l'autre me donnera de quoi l'épargner.* Malgré cette belle réſolution, il veut voir Julie, pour s'excuſer auprès d'elle ; Nerine s'y oppoſe ; mais forcée enfin d'y conſentir, il va la chercher, & fait connoître par un court *à parte* que c'eſt *pour lui faire ſa leçon.*

Pendant que Nerine va chercher Julie ; Argante reflechit ſur le bien que Julie doit avoir après la mort de Geronte ; & fait entendre que rien ne l'empêche de ſe déterminer à l'épouſer, *même ſans dot, n'étoit*, ajoute-t'il, *ce maudit goût qu'elle a pour la dépenſe.*

Nerine revient avec Julie. Argante débute par ce compliment : *Non ; je ne conçois point qu'on puiſſe être le Pere d'un auſſi jolie Enfant, & ne lui pas donner tout ſon bien en la mariant ! & moi*, lui répond Julie, *je ne conçois point comment il ſe trouve des Peres aſſez bons, pour donner quelque choſe en mariant leurs Filles ;*

& ſi, faite comme je ſuis, il en coûtoit une obole au mien, je me croirois deshonorée. Argante eſt d'abord étonné d'une pareille réponſe ; mais voyant que Julie n'en veut pas démordre : *Eh bien*, lui dit-il, *trop charmante Julie...*, à part, *voici un moment qui me va coûter tout mon bien*, à Julie, *on vous épouſera tout comme vous voudrez.* Julie ne ſçait plus comment parer ce dernier coup. Nerine la fait ſouvenir de la leçon qu'elle lui a faite ; Julie ſe remet, & répond à Argante : *Non, Monſieur, je vous tromperois. Je vous entends ; vous voudriez que je vêcuſſe en femme qui n'a rien apporté en mariage ; n'eſt-ce pas ? Et moi, je prétends vivre en femme qui doit un jour être riche, & qui, en attendant, ſe ſent les plus heureuſes diſpoſitions du monde, pour ſe faire honneur du bien de ſon mari.* Argante plus ſurpris que jamais d'un aveu ſi ſincere, lui reproche ſon ingratitude : *Ce n'eſt point aſſez*, lui dit-il, *que vous me coûtiez déja plus de vingt mille écus.... par les bonnes affaires*, ajoûte t'il, *que j'ai manquées en venant roder ici vingt fois le jour.* Julie le quitte en le traitant d'extravagant.

Argante picqué juſqu'au vif ſe détermine à ne plus ſonger qu'au mariage de Dorimene ; elle vient tout à propos ; elle feint

de consentir à se donner à lui ; elle lui dit d'aller faire dresser le Contrat, & de ne pas oublier qu'elle lui donne tout son bien.

Nerine vient ; Dorimene lui rend compte de ce qu'elle a fait ; elle sort pour aller dire à Valere de venir. Nerine croit déja triompher ; mais elle aura bientôt besoin d'exercer son talent plus que jamais.

Argante tout transporté de joye, vient lui dire qu'il va épouser Julie ; qu'il a rencontré le Notaire pendant qu'il alloit chez lui, qu'il lui a dit en peu de mots comment il falloit dresser son contrat de mariage avec Dorimene ; qu'il a d'abord couru chez Geronte pour lui annoncer sa vengeance ; mais qu'ayant trouvé Julie auprés de son Pere, charmé de la voir, son trouble & la peur de la perdre pour toujours lui a tout fait oublier ; qu'enfin s'étant plaint au Pere du procedé de sa Fille, qui ne vouloit pas de lui, quoiqu'il consentit à l'épouser sans dot ; Geronte en avoit fait une severe reprimande à Julie, qui touchée de repentir, n'avoit fait que pleurer. Il quitte Nerine pour aller donner ordre à ce dernier mariage.

Nerine ne sçait comment détourner un coup si fatal ; Valere & Julie qui arrivent la prient de ne les point abandonner. Aprés avoir rêvé un moment, elle leur dit

dit de compter ſur elle, & les congédie, voyant approcher Geronte.

Geronte demande à Nerine s'il n'a pas fait une bonne affaire en mariant ſa fille ſans dot : *Je trouve*, lui répond-elle, *que votre Fille fait un excellent mariage ; mais vous, Monſieur, vous en faites un très-mauvais.* Comme cette Scene a paru originale, le Lecteur ſera ſans doute bien aiſe d'en trouver ici un fragment.

Nerine.

Vous mariez votre Fille, & il ne vous en revient rien !

Geronte.

Que veux-tu dire ? eſt-ce que tu voulois que je demandaſſe du retour ? je la marie avec un homme riche, & cela ſans débourſer un ſol.

Nerine.

C'eſt quelque choſe.

Geronte.

N'eſt-ce pas ce que je pouvois faire de mieux ?

Nerine.

Non ; & je prétends qu'il devoit vous faire un bon préſent.

Geronte.

Tu te mocques, Nerine, & jamais on n'a vû qu'un Gendre fit un preſent à ſon Beau-Pere.

Nerine.

Bon ! ne voyez-vous pas tous les jours un frere faire ſa fortune en mariant ſa ſœur.

Geronte.

Cela eſt vrai.

Nerine.

N'etes-vous pas plus proche parent de votre Fille, que ſi vous étiez ſon Frere ?

Geronte.

Tu as raiſon.

Nerine.

Il eſt donc tout naturel que Julie vous vaille quelque choſe.

Geronte.

Ma foi, plus naturel que je ne penſois &c.

Nerine ajoûte que l'interêt de ſa Fille s'y ſeroit trouvé, puiſque l'argent qu'on lui auroit donné eut profité entre ſes mains & ſeroit un jour revenu à Julie. Geronte plus que perſuadé demande à Nerine ce qu'elle lui conſeille de demander à Argante : *cinquante mille écus*, lui répond-elle. Geronte ſe retire dans la réſolution de demander cette ſomme à ſon Gendre futur.

Nerine apprête une nouvelle baterie contre Argante qu'elle voit venir ; elle lui fait entendre que Geronte voit quelquefois une certaïne Araminte connuë pour *une de ces femmes qui ont un talent*

par-

particulier pour gagner les cœurs des vieilles gens. Le nom ſeul d'Araminte fait trembler Argante : *Je ne ſuis plus ſurpris*, s'écrie-t'il, *ſi Geronte n'a rien voulu aſſurer à ſa Fille ; il épouſera Araminte, & elle lui fera des enfans. Oh ! Monſieur*, lui dit Nerine, *elle eſt trop honnête femme pour cela ; mais tout ce que vous pouvez faire, pour vous mettre l'eſprit en repos, c'eſt d'exiger de M. Oronte qu'il vous donne cinquante mille écus, leſquels ſeront au moins à couvert de tout fâcheux accident.* Argante promet à Nerine de demander cette ſomme ; elle le prie de ne point parler d'Araminte.

Cette demande reciproque de 50. mille écus produit encore une Scene toute neuve ; elle broüille les deux avares. Argante dit à Geronte, que pour ſe vanger de ſa dureté, il va épouſer Dorimene ſa ſœur. Dorimene vient ; Geronte lui reproche ce prétendu mariage ; Dorimene le raſſure, en lui apprenant que c'eſt un piege qu'elle a tendu à Argante pour differer ſon mariage avec Julie ; & profitant de la broüillerie des deux avares, elle offre à ſon Frere, pour Julie, les cinquante mille écus qu'Argante refuſe de donner, pourvû qu'elle diſpoſe de la main de ſa niéce à ſa volonté. Geronte y conſent ; Valere arrive ; Dorimene le préſente pour Gen-

dre à Geronte ; il approuve cette alliance ; on va dreſſer le Contrat de mariage, & Argante finit la Piéce par ce court Monologue : *Le plus ancien de mes amis veut m'égorger ; ma Maîtreſſe me ſacrifie ; la Femme du monde que j'eſtimois le plus me jouë un tour abominable ; juſqu'à une coquine de ſervante, tout m'inſulte, tout me trahit, & je voi mieux que jamais qu'il n'y a rien de ſolide que l'argent.*

On peut juger par les morçeaux que nous avons citez de cette Piéce, du ſtile qui y regne : au reſte, les Scenes abondent plus en actions qu'en paroles, & l'on peut dire qu'on agit plus qu'on ne parle dans toute la Comédie. Il ſeroit à ſouhaiter que le ſuccès d'un ſi bon genre de Piéce animât les Auteurs à s'en tenir là, au lieu de donner un tiſſu de converſations liées les unes aux autres pour toute action théatrale : ce déffaut ne regne que trop, & tout le monde s'en plaint.

Cette Piéce, au reſte, eſt très-bien joüée, ſurtout par les S^rs *Dangeville* & *du Chemin* & par la D^lle *Quinaut*, qui rempliſſent les Rôles de Geronte, d'Argante & de Nerine.

PAN ET DORIS, Paſtorale.

Pan ouvre la Scene par un Monologue ;

il

il apprend aux Spectateurs qu'il a pris la reſſemblance de Palemon, Berger aimé de Doris, pour ſurprendre le cœur de ſa Bergere, qui panchoit vers cet heureux Rival : voici les Vers qui font l'expoſition.

Amour, le Dieu des Bois implore ta puiſſance;
Sauve-moi la douleur de revoir en ces lieux,
Un Berger trop fatal au bonheur de mes feux.
Profitant du dépit qui cauſe ſon abſence,
C'eſt toi qui, pour fléchir l'objet de tous mes vœux,
M'as fait de Palemon, prendre la reſſemblance.
Amour, &c.

Doris vient ; elle a déja accepté le tendre hommage de Pan, ſous la figure de Palemon ; mais comme ce Dieu des Bois craint que le retour de ſon Rival ne détruiſe ſon artifice, il engage Doris par ce ſerment équivoque :

Je jure par le Dieu qu'en ces lieux on revére,
Que le Berger qui m'a ſçû plaire,
Sera toûjours l'objet de mes tendres amours.

Après ce ſerment, Doris voyant approcher Arcas, ſe retire.

Arcas, Confident de Pan, lui annonce le retour de Palemon. Cette nouvelle allarme le Dieu des Bois : voici le ſujet de ſa crainte ; c'eſt de ſon Rival qu'il parle.

Doris

Doris à ſon départ ne fut que trop ſenſible;
On vit éclater ſon amour,
Que ſa rigueur invincible,
Avoit caché juſqu'à ce jour.

Arcas le raſſure par ces Vers :

Celui qui plaît davantage,
N'eſt pas toûjours le mieux traité;
Heureux l'Amant dont l'hommage,
Flatte l'orgueil d'une Beauté!
Heureux l'Amant dont l'hommage,
Fait triompher ſa vanité.

Pan, voyant approcher Palemon, ordonne à Arcas de s'inſtruire du ſoin qui le ramene en ces lieux.

Palemon fait entendre à Arcas qu'il n'aime plus Doris, & qu'il ne craint plus de voir cet objet dont le mépris l'avoit obligé à quitter les lieux de ſa naiſſance: voici comment il s'explique.

Heureux mépris qui me dégage
Des ſoins dont j'étois agité!
Plus j'ai ſouffert dans l'eſclavage,
Plus je chéris ma liberté.

Arcas, qui applaudit au deſſein qu'il a formé de ne plus aimer, chante avec lui.

Des plaiſirs de l'indifference,
Goutons la charmante douceur;

Ceux

Ceux que l'Amour promet pour récompense,
N'ont qu'un charme trompeur.

Doris vient, Arcas invite Palemon à le fuir, mais ce Berger lui répond qu'il ne risque plus rien à la voir.

Doris demande à Palemon quel étoit son entretien avec Arcas, Palemon lui répond :

J'entretenois Arcas des biens pleins de douceur,
Qu'un cœur indifferent trouve dans cet azile.

L'indifference de Palemon, surprend d'autant plus Doris, qu'il vient de lui jurer une éternelle ardeur; l'équivoque est ménagée adroitement par l'Auteur. Palemon répond à Doris :

Je dis que sous son Empire,
Doris n'aura plus le plaisir,
De me voir vainement soupirer & gémir,
Mais qu'a donc cet aveu qui doive vous surprendre ?
Avez-vous dû prétendre,
Que mon cœur dans vos fers fût toûjours arrêté ?

Doris.

Non, non, j'ai dû prévoir que ta legereté,
Seroit le prix de ma foiblesse,
Et que je perdrois ta tendresse,
Si-tôt que mon amour auroit trop éclaté.

Palemon

Palemon peut appliquer ces mots à l'amour qu'elle fait éclater preſentement, ou qu'elle auroit pû lui faire connoître dans la ſuite, s'il eût perſéveré; il lui reproche ſes rigueurs paſſées par ces Vers ironiques :

Si les rigueurs des Belles,
De leur amour ſont des preuves fidelles,
Jamais Amant ne fut plus fortuné que moi.

Doris lui demande le nom de ſa nouvelle Maîtreſſe; il lui répond :

L'objet qui m'enchante,
Regnera toujours dans mon cœur:
Liberté charmante,
Tu feras toujours mon bonheur.

Pan vient faire le dénouement; il fait entendre à Doris, ſurpriſe de voir deux Palemons, qu'il eſt le Dieu des Bois. Doris ſe détermine en ſa faveur, mais elle fait connoître que ce n'eſt pas par un motif d'ambition. Elle s'explique ainſi :

Votre pouvoir ſuprême,
Ne ſçauroit augmenter ma tendreſſe pour vous:
Vous m'aimez, il ſuffit, & votre ardeur extrême,
Eſt le ſeul bien dont mon cœur ſoit jaloux.

Palemon ſe retire, non ſans regret de

ſe

ſe voir ravir le cœur de Doris. Pan appelle les Satires & les Driades ſoumis à ſon Empire & leur ordonne de rendre hommage, à la Beauté qu'il aime : les Bergers & les Bergeres du Hameau ſe joignent à cette Fête. Une *Driade* chante ces Vers ſur un Air de Muſette.

Fuyez loin de nous,
Cœurs inſenſibles ;
Nos réduits paiſibles,
Sont-ils faits pour vous ?
Votre indifference,
Nous offenſe ;
Nos ardeurs,
Condamnent vos froideurs :
Si l'Amour nous fait verſer des larmes,
Nos allarmes,
Ont des charmes,
Pour nos cœurs ;
D'un long eſclavage,
Tôt ou tard il dédommage,
On trouve en ſes faveurs,
Mille douceurs.

Cette Paſtorale a paru auſſi-bien executée que l'on pouvoit l'eſperer ; les ſieurs Quinault & du Freſne, s'y ſont fait applaudir, & la D^lle le Couvreur a fait voir que ſes talens ne ſe bornent pas à la ſeule dé-

déclamation. Le Ballet a été trouvé très vif & très riant, la Dlle la Batte y a danſé avec toutes les graces qu'elle avoit cy-devant fait admirer ſur le Théatre de l'Académie Royale de Muſique, & Mrs Marcel & Mouret, Auteurs du Ballet & de la Muſique, ont ſoutenu la réputation qu'ils ſe ſont faite dès long-temps, chacun dans ſon genre.

L'Opera Comique continuë encore ſa Piece de la *Princeſſe de la Chine*, qui fait toûjours plaiſir par la maniere dont elle eſt écrite & conduite; elle ſe dénouë d'une maniere auſſi ingénieuſe que galante, & on ſent la bonne main par tout. Le Spectacle, les habits, le Balet, ſont très-bien caracteriſez. Un Divertiſſement de Chinois, ſur tout, eſt une choſe très-originale qu'on voit avec beaucoup de plaiſir. La Dlle de l'*Iſle* & le ſieur *Hamoche*, ſont toûjours extrémement goûtez dans les premiers Rôles qu'ils jouent. Les Dlles de Bercy & Joly ornent auſſi beaucoup ce Théatre-là par leurs figures gracieuſes & par leurs voix.

Le 7. de ce mois, on donna à la place du Divertiſſement du 3e Acte de la Piece dont on vient de parler, un Balet ſingulier, extrémement picquant & vrai par ſa compoſition, par le naïf des caracte-

res

res qui y ſont excellemment rendus, & par la fineſſe & la legereté de l'execution ; cinq hommes & deux femmes, danſant ſur des Airs d'un Muſicien Ecoſſois, repreſentent avec une intelligence à laquelle on ne ſçauroit rien deſirer, par leurs pas, leurs attitudes & leurs geſtes, ce qui ſe paſſe dans les *Muſicaux* d'Hollande, qui ſont des eſpeces de Cabarets à Biere à peu près comme nos *Guinguettes*, où les Matelots & autres Particuliers de differentes Nations, éprouvent diverſes avantures de galanterie. Ce qu'on exprime ici par des Tableaux animez, très-ingenieux & très-agréables, c'eſt l'Amour & la Jalouſie. Ces paſſions y ſont renduës très-ſenſibles par les inimitables Danſeurs qui compoſent ce Balet. Le ſieur *Nivelon* & la D^lle *Rabon*, jeune perſonne, très-bonne Danſeuſe, y paroiſſent en Hollandois, comme l'Amant & la Maîtreſſe. Le ſieur *Roger*, qui a compoſé les pas du Balet, & dont la ſeule figure eſt capable de faire éclater de rire le plus grand Stoïcien, y figure le Valet du Hollandois. Le ſieur *Sallé*, en Ecoſſois, & le ſieur *Rinton*, en Ecoſſoiſe, ſa Maîtreſſe. Le ſieur *Boudet*, Valet de l'Ecoſſois. Ces deux Nations ſont très-bien caracteriſées par ces excellens Pantomimes. On n'entrera pas dans un plus grand détail pour donner

donner une idée de ce Balet figuré, dans lequel, ſans le ſecours de la parole, on s'exprime avec l'intelligence la moins équivoque & la plus claire.

On repete pour le même Théatre une Piece nouvelle, ſous le titre de *Pierrot Celadon*, ou *la nouvelle Aſtrée*, en trois Actes.

NOUVELLES DU TEMPS,

AFRIQUE.

LE Maître d'un Vaiſſeau Anglois, arrivé ſur la fin du mois dernier de Tetuan à Genes, a rapporté que depuis que Muley-Abdalah étoit ſur le Trône de Maroc, la tranquillité & le commerce commençoient à ſe rétablir dans le pays : que ce Prince ayant fait aſſurer les Villes de Fez & de Maroc qu'il les maintiendroit dans la joüiſſance de leurs anciens Privileges, les Habitans l'avoient proclamé Roi & lui avoient envoyé des preſens conſiderables; que cependant quelques Mécontens s'étant encore aſſemblez dans la Plaine, aux environs de Miquenez, le Prince avoit engagé ſon armée à marcher contre ces Rebelles, qui ayant fui vers les Montagnes, y avoient été maſſacrez par les Noirs qui lui ſont demeurez fideles ; que les Maures faiſoient de grands préparatifs pour recommencer les Sieges de Ceuta & de Melilla, & que le Roi de Maroc devoit y envoyer un Détachement de ſes meilleures

leures Troupes avec des Officiers experimentez.

RUSSIE.

LE bruit court que le Czar a fait offrir des secours considerables au Prince Thamas, pour le mettre en état de faire une diversion en Perse, en cas que le Sultan Acheraf refuse d'accepter les dernieres propositions d'accommodement qui lui ont été faites de la part de S. M. Cz.

Une partie de la Caravanne qui va cette année à la Chine, est déja partie pour Tobolskoy, où le reste doit s'assembler. Elle est composée de 300 hommes de pied & de 160. Chevaux, sans compter l'escorte qui l'attend sur la Frontiére de Moscovie.

POLOGNE.

ON écrit de Varsovie, que vers la fin de l'autre mois, le Nonce du Pape eut sa premiere Audience publique du Roi; l'Evêque de Caminieski, qui avoit été nommé pour aller le prendre dans son Hôtel, s'y rendit à dix heures du matin dans un Carosse du Roi, qui étoit suivi de 40. autres Carosses des Ministres & des Sénateurs, & la marche se fit dans l'ordre suivant:

Un Carosse du Maréchal de la Couronne, avec la livrée du Roi; deux Carosses du Nonce, avec ses Officiers & Domestiques habillez magnifiquement; les 40. autres Carosses dont on vient de parler, entourez d'un grand nombre de Gentilshommes à cheval. Le Nonce fut salué en entrant dans la Cour du Château, par des Fanfares; & ayant passé au milieu d'un Bataillon des Gardes de la Couronne, qui étoit rangé

rangé en bataille, il fut reçû à la porte du Château par plusieurs Gentilshommes ; sur l'Escalier par les Officiers de la Couronne ; au milieu de l'Anti-Chambre, par les Maréchaux de la Couronne & de la Cour, & ensuite par le premier Chambellan du Roi, qui le conduisit à l'Audience, après laquelle il fut reconduit à son Hôtel où il donna un grand repas aux Ministres du Roi & à un grand nombre d'Officiers Allemans.

Le Roi a fait dire au Duc Charles Leopold de Meckelbourg, qu'il pouvoit envoyer un Ministre Plenipotentiaire à la prochaine Diette de Grodno, pour y prêter le serment accoûtumé, & recevoir l'investiture des Fiefs de son Duché qui relevent de la Couronne de Pologne.

Le Marquis de Monty, Ambassadeur du Roi de France en cette Cour, arriva à Warsovie le 15. de ce mois

Voici la Publication du Roi de Suede, qui a été faite à Stokolm, à l'occasion de la parfaite harmonie rétablie avec le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe.

NOUS FREDERIC, *par la Grace de Dieu, Roi de Suede, des Goths, des Vandales, &c. sçavoir faisons, que l'intention sincere & chrétienne que nous avons eu depuis notre avenement à la Couronne, & que nous avons encore de rétablir & de conserver une paix sure & bonne amitié avec toutes les Puissances, & particulierement celles avec lesquelles nous & la Couronne de Suede avons été en guerre ayant eu une heureuse réüssite, il a plû au Tout-Puissant de benir de telle maniere nos bonnes intentions, que les differends & les troubles survenus il y a quelques années, & sur tout au commencement de la derniere & sanglante*

guerre

guerre entre le feu Roi Charles XII. notre beau frere, de glorieuſe memoire, & le Roi Auguſte de Pologne, comme Electeur de Saxe, & qui par rapport aux hoſtilitez, avoient déja ceſſé, ſont à preſent entierement terminez, abolis & changez en une parfaite paix, union, ſureté & tranquillité. Ce que nous avons voulu rendre public à la gloire du S. Nom du Seigneur, & pour la ſatisfaction & joye de nos fideles Sujets. Fait à Stokolm le 30. Juin 1729.

DANNEMARC.

LEs aſſurances données par le Miniſtre du Czar, au ſujet de l'armement de la Flotte de S. M. Cz. & les dernieres nouvelles de Petersbourg, par leſquelles on a appris que cette Flote étoit rentrée dans le Port de Cronſtadt, font croire que celle du Roi, dont on a deja ſuſpendu l'armement, ſera bien-tôt deſarmée.

ALLEMAGNE.

LE Château de Meilbourg dans la Baſſe-Auche, la plupart des Bâtimens de la Commanderie du Comte de Frauſton, Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, & la belle Egliſe qui en étoit voiſine, furent brulez le 21. de Juin en moins de deux heures, ſans qu'on pût arrêter le progrès de l'Incendie, le vent étant très violent ce jour-là.

On apprend d'Hanover, que le 13. de ce mois, le Roi d'Angleterre commença la Revûë generale de 12. Bataillons & de 18. Eſcadrons aſſemblez dans un Camp près de cette Capitale.

ITALIE.

LE 20 du mois dernier on amena à Rome de Civitavechia 9. hommes 23. femmes & deux Capucins qui ont été rachetés de l'eſclavage, avec les aumônes de l'Archiconfrairie du Gonfalon.

Le Cardinal Bentivoglio, chargé des affaires du Roi d'Eſpagne, a communiqué au Cardinal Dataire un Decret du Conſeil Royal d'Eſpagne, par lequel S. M. C. défend à tous les Magiſtrats de ſon Royaume, de mettre en poſſeſſion d'aucun Benefice certains Eccleſiaſtiques, qui pendant le tems de ſon avenement à la Couronne, & pendant les dernieres guerres lui ont manqué de reſpect, tant par leurs diſcours, que dans leurs Ecrits.

Le 21. les Eſclaves qui ont été rachetés depuis peu à Alger, furent conduits à l'Egliſe d'*Ara Cœli*, pour rendre graces à Dieu de leur liberté. Le lendemain ils allerent en Proceſſion recevoir la Benediction du Pape, qui leur fit donner quelques aumônes ; après quoi ils partirent pour ſainte Felicité, leur Patrie.

Le Chevalier de S. Georges a fait preſent à S. S. d'une Colomne d'or, à laquelle ſont attachées les Reliques & les Medailles que ſaint Edouart, Roi d'Angleterre, avoit ſur lui, lorſqu'il fut aſſaſſiné.

On mande de Veniſe que le 26. du même mois, le Doge accompagné de la Seigneurie & du Nonce du Pape, alla entendre le Service dans l'Egliſe de S. Jean & Paul, où le *Te Deum* fut chanté ſuivant l'uſage, en mémoire de la Victoire remportée ſur les Turcs en 1656. près des Chateaux des Dardanelles.

On

On écrit de Milan que le Chapitre general de tout l'Ordre de S François s'étant tenu le 4. de Juin dernier, le P. Gilbert de Pontchateau, Docteur de Sorbonne & Provincial de la grande Province de Touraine, fut élû Procureur General de l'Ordre, par les suffrages de tous les Vocaux ; mais il allegua son peu de santé, & renonça à son Election, malgré les sollicitations du R. P. General & des Vocaux, qui accepterent enfin sa renonciation, & à qui cependant le P. General conserva le titre de Procureur General de l'Ordre, & ensuite le R. Pere Montarde, Provincial d'Aragon, fut élû à sa place, & accepta cette troisiéme charge de l'Ordre, que le P. Bourget & le P. Gilbert Pontchateau ont refusée, quoiqu'ils soient les deux seuls François qui ayent été élus à cet emploi.

Le 3. de ce mois, le Pape donna dans la Chapelle Sixte le Sacrement de Confirmation au fils du Chevalier de S. Georges, qui assista à cette Cerémonie, accompagné d'un grand nombre de Prélats.

Le 6. S S. tint un Consistoire secret, dans lequel, selon les Lettres de Rome du 7 de ce mois, le Pape fit Cardinaux l'Abbé Borghese, son Majordome, Archevêque de Trajanopolis, & le Pere Feretti, de l'Ordre de S. Dominique, Evêque d'Alexandrie de la Paille. S. S. disposa le même jour de la Charge de Majordome, en faveur de l'Abbé d'Acquaviva, qui étoit son Maitre de Chambre.

La nuit du 22. au 23. Juin, on ressenti à Florence, une secousse de tremblement de terre si violente, que la plûpart des habitans sortirent de leurs maisons & se retirerent en foule sur les plus grandes Places de cette Ville. Peu de tems aprés, quelques maisons écroule-

rent, & les murs de l'Egliſe des Carmes ſe fendirent. M. Ridolfi, Prevôt de l'Egliſe Métropolitaine, ſe rendit alors ſur la Place de ſainte Croix, où il fit un diſcours très-pathetique au Peuple pour l'exhorter à la penitence & à implorer la miſericorde de Dieu.

Ce tremblement de terre qui a été plus violent qu'aucun dont on puiſſe ſe ſouvenir depuis un très grand nombre d'années, a cauſé beaucoup de dommage à ſix ou ſept lieuës à la ronde ; deux Religieuſes du Convent de Prato ont été écraſées par la chute de leur Dortoir.

Le 26. on fit une Proceſſion generale pour appaiſer la colere du Ciel ; tout le Clergé ſeculier & regulier y aſſiſta, & on alla de l'Egliſe Métropolitaine à celle de ſaint Philippes de Neri, enſuite à ſainte Magdelaine de Pazzi, à l'Annonciade & à ſaint Marc. Le lendemain, & les deux jours ſuivans, le S. Sacrement fut expoſé dans toutes les Egliſes. Le Grand Duc a déffendu les Spectacles & autres Divertiſſemens publics pendant quinze jours. Les Prieres publiques ont été terminées au commencement de ce mois par la Benediction du S. Sacrement & des Exhortations dans toutes les Egliſes, où le concours du Peuple a été prodigieux.

Le jour ſuivant le tonnere tomba vers les 4. heures après midi ſur l'Egliſe des Dominicains de ſainte Marie la Neuve, & endommagea la Sacriſtie & la Chapelle de S. Dominique.

ESPAGNE.

ON apprend du Port ſainte Marie, que M. Verboom, Ingenieur General, en partit le 24. Juin pour aller tracer un Camp dans

dans la plaine de Piedad, à une demie lieüe de cette Ville, où l'on doit assembler 12000. hommes pour le divertissement du Prince des Asturies & des Infans.

On apprend aussi qu'on y avoit reçu avis de la Vera-Crux, que le *Frederic*, Vaisseau de la Compagnie de la Mer du Sud d'Angleterre, étoit encore dans ce Port.

On a appris en même tems de Lisbonne que le 23. Juin, la Reine de Portugal, accompagnée du Prince & de la Princesse du Brezil, honora de sa presence la nouvelle Tragi-comédie, representée par les Pensionnaires du College des Jesuites, qui a été composée à l'occasion du double Mariage du Prince des Asturies avec l'Infante de Portugal, & du Prince du Brezil, avec l'Infante d'Espagne.

On écrit du Port sainte Marie, que la Cour a été fort allarmée, en apprenant la premiere nouvelle de la maladie de la Princesse du Brezil, qui commença le 25 du mois dernier avec tous les accidens qui accompagnent la petite verole; mais L. M. ont été rassurées en apprenant que la petite verole étoit sortie fort heureusement, que la fievre étoit considerablement diminuée, & qu'il y avoit lieu de croire que cette maladie n'auroit aucune suite fâcheuse.

Les dernieres Lettres de Cadix portent, que Don Joseph Patinho, Ministre du Département des affaires de la Marine & du Commerce, pour tranquiliser les Interessez au retour des Galions, avoit fait assurer les principaux Négocians, que les effets de ces Galions seroient distribuez incessamment, & que depuis cette nouvelle quelques-uns d'entr'eux se preparoient à faire charger leurs marchandises sur les Vaisseaux destinez pour la nouvelle Espagne.

Les mêmes Lettres ajoûtent que Don Joſeph de Vargas, frere de la Marquiſe de la Paloma, avoit été trouvé mort dans ſa chambre, ayant les veines des bras & celles des pieds ouvertes.

GRANDE BRETAGNE.

LA Reine a ſigné une Commiſſion par laquelle elle donne pouvoir au Lord Muſcari, qui commande le Vaiſſeau de guerre l'*Avanture*, de faire le procès à tous les Pirates & Forbans qu'il pourra prendre ſur les côtes d'Afrique.

On a appris par les Lettres des Iſles Canaries du 25. du mois dernier, qu'on y avoit publié une Ordonnance du Roy d'Eſpagne, portant ordre à tous les Proteſtans de ſortir de ces Iſles dans l'eſpace de deux mois, à peine de priſon & de confiſcation de leurs effets.

Par les dernieres Lettres de Cadix, on a appris que malgré la réſolution priſe entre pluſieurs Négocians, de ne charger les Vaiſſeaux qui doivent partir cette année pour la nouvelle Eſpagne, qu'après la diſtribution des effets du dernier retour des Galions, quelques Marchands Anglois avoient déja fait embarquer leurs marchandiſes.

MORTS, NAISSANCE des Pays Etrangers.

LE Prince Joſeph Folch de Cardone, Prince de l'Empire, Préſident du Conſeil Superieur des Pays-Bas, Majordome-Major de l'Impe-

l'Imperatrice, mourut le 25. du mois dernier, dans la 78. année de ſon âge, & le 27. ſon corps fut porté dans l'Egliſe des Religieux Trinitaires du Faubourg d'Alter-Gaſſen.

Le 8. Juillet, le Prince Charles, frere du Roy de Danemarck, mourut à 8. heures du matin à Wemmeltoff, dans la 49me année de ſon âge, étant né le 15. Octobre 1680. Il étoit fils de Chrétien V. Roi de Danemarck, mort à Copenhague le 4 Septembre 1699. & de Charlotte Amelie de Heſſe Caſſel, morte le 27. 1714.

Le 19. Juin, la Princeſſe Borgheſe accoucha à Rome d'une Princeſſe, qui fut baptiſée le même jour, & nommée Marie-Victoire-Gertrude.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 14. le Corps de Ville s'étant aſſemblé, le Préſident Turgot de Soumont Brucourt, Préſident de la ſeconde Chambre des Requêtes du Palais, fut élu Prevoſt des Marchands. Il fut reçu le 12. à l'Hôtel de Ville, où il ſoupa. On fit enſuite une décharge des Canons de la Ville.

Le 17. le Comte de Lignerac, à qui le Roi avoit accordé il y déja quelque tems la Charge de Lieutenant General de la haute Auvergne, en ſurvivance du Marquis de Lignerac ſon pere, préta ſerment de fidelité entre les mains de S. M.

Le 8. la Lotterie pour le rembourſement des Rentes de l'Hôtel de Ville fut tirée en preſence des Echevins, en la maniere accoutumée, le fonds de ce mois s'eſt trouvé monter à la ſomme de 1082690. liv. 6. ſ. 8. den. laquelle a été diſtribuée aux Rentiers pour les lots qui leur ſont échus, conformément à la liſte generale qui a été rendue publique. Le lot le plus conſiderable de ce mois qui eſt de 20000 l. eſt échu au N°. 386555. ſous la deviſe *Pour Zelie.*

Le 17. le Corps de Ville eut audience du Roi, étant preſenté par le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, & conduit par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies & par M. des Granges, Maître des Cérémonies. Le Préſident Turgot, Préſident de la ſeconde Chambre des Requêtes du Palais, qui avoit été élu Prevôt des Marchands, à la place du feu Préſident Lambert, prêta entre les mains de S. M. le ſerment de fidelité, dont le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, fit la lecture, le Scrutin ayant été preſenté par M. de S. Conteſt, Avocat du Roi au Châtelet, qui parla avec beaucoup d'éloquence. Enſuite le Corps de Ville alla rendre ſes reſpects à la Reine & à Meſdames de France. Le 19. le Préſident Turgot, Prevôt des Marchands, à la tête du Corps de Ville, alla au Palais Royal rendre ſes reſpects à S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orleans.

Le 2. Juillet, il y eut Concert à Marly, chez la Reine, M. de Blamont, ſur-Intendant de la Muſique du Roy, de ſemeſtre, fit chanter le Prologue & le premier Acte *de Bellerophon.* Les principaux rôles du Prologue, qui ſont *Apollon*, *Bacchus*, & *Pan*, furent chantés par

par les Sieurs Baſtaron, Dumenil & Dangerville, & la Dlle le Peintre chanta celui de la premiere Muſe. La Dlle Antier chanta dans la Piece le rôle de *Stenobée*, la Dlle le Maure celui de *Philonoé*, le Sieur Dangerville celui du *Roy*, & le Sr Dumeſnil celui de *Bellerophon*.

Le 4. on chanta le ſecond & le troiſiéme Acte du même Opera par les mêmes Acteurs. Le Sr Bourteloup chanta le rôle de *Bellerophon*, à la place du S. Dumeſnil, & le S. Dangerville celui *d'Amiſodar*; ceux du *Sacrificateur*, de la *Pithie* & *d'Apollon*, par les Srs Baſtaron & Dumeſnil.

Le 6. on finit *Bellerophon* par le quatriéme & le cinquiéme Acte; la Dlle Barbier chanta le rôle de *Philonoé* qu'avoit chanté la Dlle le Maure; celui de *Pallas* par la Dlle Roblin, & celui du *Roy* par le Sr Godoneſche.

Le 9. on chanta le Prologue & le premier Acte de *Theſée*: les rôles du Prologue de *Venus*, de *Cerés*, de *Bacchus* & de *Mars*, furent chantés par les Dlles Pithron & Roblin, & par les Srs Bourteloup & Chaſſé. La Dlle Lenner chanta dans la Piece le rôle d'*Eglé*. Ceux du *Roy Egée* & d'*Arcas* furent chantés par les Srs Chaſſé & Baſtaron, & la Dlle Drouin fit le rôle de la *Pretreſſe*. La Dlle le Maure chanta à la fin du premier Acte la Cantate d'*Orphée* de M. de Clerambaud avec beaucoup d'applaudiſſement.

Le 11. on chanta à Marly le ſecond & le troiſiéme Acte du même Opera. La Dlle Antier chanta le rôle de *Medée*, & le Sr Bourteloup celui de *Theſée*.

Le 13. on acheva le 4. & 5me Acte du même Opera, par les mêmes Acteurs.

Le 18. on executa à Verſailles le Prologue

& le premier Acte d'*Atys*. Les rôles du Prologue de *Flore*, d'*Iris* & de *Melpomene*, furent chantés par les Dlles Lenner, le Peintre & Roblin, & le rôle du *Temps* par le Sieur Chassé. Ceux de *Sangaride* & de *Cybelle* furent chantés par les Dlles Pithron & Hermance la cadete, & le rôle d'*Atys*, par le Sr Boutteloup.

Le 20. on continua le second & le troisiéme Acte. Le Sr d'Angerville chanta le rôle du *Roy*, & le Sr Chassé celui de *Phobetor*

Le 23. on acheva le même Opera; la Dlle Hermance l'aînée chanta le rôle de *Cybelle* & le Sr Godenetche celui du *Fleuve Sangar*. La même Dlle Hermance chanta ensuite un morceau détaché de M. de Blamont, qui a pour titre, *le Départ de la Renommée*, lequel fut precedé & suivi d'une très belle simphonie du même Auteur. Ce qui a été aussi executé au Concert des Tuilleries avec beaucoup de succès.

Le 4. il y eut Concert François au Château des Tuilleries; la Dlle *Erremens* chanta la Cantate de *la Mort de Didon*, mise en Musique par M. Mouret, & la Dlle *Bastholet* celle *de la Paix*, par M. du Tartre, avec deux Airs Italiens qui furent très-aplaudis: on finit par le Motet *super Flumina*, de M. Gomay, qui est toujours très-gouté.

Le 11. on chanta la Cantatille du *Retour du Printemps*, dont on a déja parlé, & la Cantate du Bal; la Dlle *Bastholet* chanta deux Arietes Italiennes, & après plusieurs pieces de simphonies, le Concert fut terminé par un Motet mis en Musique par M. *Dornel*. Les grandes chaleurs ont empêché la continuation des Concerts qu'on donnoit tous les Lundis; on

les

les reprendra le mois prochain par le Concert ſpirituel qu'on donnera le 15. Août, Fête de l'Aſſomption.

Le 17. les Religieux de la Merci, Redemption des Captifs, conduiſirent à Verſailles les 46. Eſclaves qu'ils ont rachetez dans le Royaume de Maroc & d'Alger; ils firent leur Proceſſion dans la Cour du Château devant le Roi.

Le Lundi 18. & les deux jours ſuivans, ils firent la même Proceſſion à Paris, & allerent le premier jour, de l'Egliſe de l'Abbaye Royale de S. Antoine des Champs à Notre-Dame, le ſecond jour, à l'Egliſe de S. Sulpice, & le troiſiéme à celle de S. Euſtache.

Les Religieux de la Merci, accompagnez des Confreres, Chevaliers, Voyageurs, Palmiers de Jeruſalem, & de N. D. de bonne Délivrance, ſortirent de leur Egliſe du Marais, à une heure après midi le Lundi, & ſe rendirent à l'Abbaye S. Antoine, où les Captifs s'étoient rendus, & après un compliment fait par un Enfant en Ange, à Madame de Bourbon, Abbeſſe, marcherent enſuite proceſſionnellement juſqu'à l'Egliſe Metropolitaine, &c.

L'Archiconfrairie Royale des Chevaliers de Jeruſalem marchoit à la tête, précedée de la Banniere de Notre Dame de la Merci, dont deux Enfans en Anges tenoient les cordons; venoient enſuite quelques Officiers de Ville & Sergens, les Trompettes, Timbales & Hautbois; la Croix, les Officiers, les Adminiſtrateurs de Jeruſalem, & ſix priſonniers pour dettes, délivrez des deniers de cette Confrairie, &c. & les Confreres portant leurs Palmes.

La Confrairie & les Confreres de N. D. de Bonne Délivrance, en Aubes & Ceintures,

portant des Couronnes & des branches de Laurier. Les Reliques apartenantes à ces Confrairies étoient portées au milieu des deux files de ces Confreres ; après quoi marchoient d'autres Officiers de Ville & les Trompettes, Timbales & Hautbois.

Après la Banniere de la Redemption, on voyoit les Captifs, portant les chaînes de leur captivité, accompagnez chacun de deux Enfans en Anges, & après le Guidon de la Redemption, un Gentilhomme & un Religieux de la Merci, auſſi Captifs, marchoient entourez d'Anges ; venoient enſuite les quatre Redempteurs, tenant chacun une Palme à la main ; cette pieuſe & brillante Proceſſion étoit terminée par les Religieux de la Merci, chantant le Pſeaume *In convertendo Dominus*, & le Cantique *In exitu Iſraël de Ægypto.* Ce Spectacle édifiant & très-utile, par les aumones qu'il procure pour la Redemption des Captifs, a attiré un très-grand concours de Peuple dans les rues & aux fenêtres, d'où les aumônes tomboient en abondance.

Dans l'Egliſe Notre-Dame on chanta une Antienne à la ſainte Vierge, & de retour à l'Egliſe de la Merci, on chanta un *Te Deum* en muſique ſuivi de la Benediction du S. Sacrement, qui fut expoſé pendant les trois jours pour le Salut.

Dans l'Egliſe de S. Sulpice, après l'Antienne du Saint, on chanta la Meſſe en muſique, & le Pere Dom Jerome, Feuillant, prêcha avant l'Offertoire, de même qu'à ſaint Euſtache.

Le 25. après midi, le Roi fit dans la Cour du Chateau de Verſailles la revûe des deux Compagnies des Mouſquetaires de ſa Garde

On

Ils s'assemblerent à pied, & après que le Roi eut passé dans les rangs, ils firent l'exercice avec la plus grande précision, au son du Tambourg & à la muette, & défilerent ensuite devant S. M. Après quoi les Mousquetaires prirent leurs bottes, monterent à Cheval, se formerent en Escadron & défilerent une seconde fois devant le Roi. La Reyne, accompagnée de Mesdames de France, vit cette revue du balcon de l'Apartement des Princesses d'Orleans.

LETTRE de M. le Chevalier de Neufville de Montador, écrite de Mets le 15. Juillet 1729.

JE vous ai promis, Monsieur, de vous entretenir de la réunion des trois Compagnies des Gentils-hommes qui sont ici, si tôt que ces Compagnies auroient pris une certaine forme. Pour acquitter ma promesse, je vous dirai que celles de Caën & celle de Cambrai, où j'étois, sont arrivées depuis plus d'un mois; que nous avons trouvé des Officiers aussi aimables pour nous dans la Societé, qu'exacts dans le service. Je ne puis me dispenser de les nommer pour leur rendre quelque chose de la reconnoissance que je dois à leurs bontés, tant pour la compagnie, que pour moi en particulier. M. *Du Boschet* est notre Commandant; & sans lui donner de longs Eloges, il suffit de dire que la Cour lui a confié par distinction, le Commandement de trois cent Gentils-hommes. Nous avons pour Lieutenant M. *De Biragues*, qui est un Officier de mérite, également sage & experimenté. M M. *De Melun*, *De Thiery*, *Dejanelle & Bouchay*, sont leurs quatre Sous-Lieutenans. aussi entendus dans l'Art militaire que dans la Police

d'un

d'un corps comme le nôtre. Nous avons outre ces six Officiers superieurs, douze *Maréchaux des Logis*, 36. *Brigadiers* & 36. *Sous-Brigadiers*.

Nous faisons l'exercice presque tous les jours, & par les soins que se donnent M M. les Officiers nous le faisons assez regulierement. Delà nous passons aux Salles de *Danses*, d'*Armes* ou d'*Allemand*. Nous allons en deux Classes à celles de *Dessein*, & de *Mathematique* le soir. Nous montons la garde tous les 5 ou 6. jours, à la Porte du secours de notre Citadelle; elle est composée de 23. hommes; sçavoir, l'Officier, un Maréchal des Logis. 2. Brigadiers. 2. Sous-Brigadiers & 18. Factionnaires.

On travaille à nous habiller de neuf; vous connoissez notre ancien uniforme que vous m'avez vû à Paris; le nouveau sera bleu encore; mais les manches seront d'écarlates, en botte, à deux rangs de boutons d'argent, jusqu'à la poche; nos Chapeaux bordés d'argent. Plumets blancs, Boucles d'argent.

Nous avons dans la Ville l'Opera qui vient de Roüen, & que conduit Me. *Desjardin*; il a executé d'abord l'*Europe Galante*, avec autant de succés qu'il est possible en Province. Les Dlles Desiardin & de S. Germain se sont distingués dans la Musique, & la Dlle . . . pour la Danse; elle a figuré avec le fils du Maître à danser de Mrs les Cadets de Strasbourg, & ils ont eu tous deux un applaudissement universel. Ils se prépare nt à représenter Jeudi prochain *Omphale*, & s'il m'est permis d'en juger par les répetitions, ils soutiendront la bonne opinion que nous a donné la premiere Piéce. Il y a aussi au Camp une troupe de Comédiens Italiens qui joüe les Piéces du Théatre de *Gherardi*; ils ont donné avec assez de succès *la Foire Galante*, *Parodie*

rodie, & l'*Europe Galante*, que l'Opera repreſentoit ; mais ce qu'on a le plus gouté, ce ſont les ſauts du S. *Mignard*, qui effectivement ſont auſſi ſurprenans qu'il s'en puiſſe imaginer.

Les Nouvelles publiques ont déja parlé du nombre de bataillons campés ici ; mais j'ignore ſi elles ont dit qu'il n'y a gueres de plus beau coup d'œil que celui de ce camp ; il eſt aſſis ſur les bords de la Moſelle, à la ſortie de la Ville, ſur le Chemin de Paris ; toutes les Tantes ſont en bois & bordées de deux rangs d'Arbres, qui forment une Allée couverte auſſi large que la grande Allée des Thuilleries. Tout le long de la Riviere, en face du Camp, regne un Parapet de plus d'un quart de lieuë de longueur, que l'on continuë actuellement, & on a ainſi le plaiſir d'entendre le murmure des ondes de la Moſelle, au milieu de laquelle on a pratiqué une eſpece d'écluſe, qui forme une Nappe d'Eau magnifique. Il y a ſans ceſſe une quantité extraordinaire de Caroſſes & de Chaiſes à Porteurs, & une affluence de monde que je ne puis vous exprimer.

On écrit de Dijon que ſur la fin du mois de Mai dernier, la Dame de Volaivre, atteinte & convaincuë d'avoir attenté pluſieurs fois par le poiſon à la vie du S. Boivot, Secretaire du Roi, ſon Mari, & de l'avoir fait aſſaſſiner par un de ſes Amans fugitifs, eut la tête tranchée, conformément à l'Arrêt du Parlement de Dijon.

Et que vers la fin du mois de Juin dernier dans une émotion du Peuple, le Bourreau de cette Ville, plein de vin, fut tué à coups de pierres, au pied de l'Echafaut, pour avoir mal executé un criminel, condamné à être rompu, pour avoir commis un meurtre.

On voyoit il y a environ 30 ans à Paris, dans une maiſon auprès de la ruë Taranne, chez le Sr Benoît, Peintre, *Le Cercle Royal*, en figures grandes comme le naturel, modelées par lui en cire colorée, dont chaque Portrait étoit ſi reſſemblant, qu'il n'étoit pas poſſible de n'y être pas trompé. Louis XIV. Monſeigneur le Dauphin, Meſſeigneurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, & de Berri, tous les Princes & Princeſſes de la Maiſon Royale, & quelques Grands Officiers de la Couronne, étoient repréſentés au naturel, avec de riches habits.

On voit aujourd'hui à Paris, ruë S. Thomas du Louvre, dans une Salle ou veſtibule de l'Hôtel de Longueville, un autre *Cercle Roya'*, compoſé du Roi d'Angleterre George II. aujourd'hui régnant, de la Reine ſon Epouſe, & de la Famille Royale, conſiſtant au Prince de Galles, qui en eſt l'aîné, âgé de 22. ans & quelques mois, le Duc de Cumberland & cinq Princeſſes, dont la plus jeune n'a que 5. ans, avec des habits riches & convenables, à la Françoiſe; on y voit encore un Page qui porte la queuë de la Reine, & deux Suiſſes de la Garde, tenant leurs hallebardes, ce qui fait douze figures, toutes en pied & dont la reſſemblance eſt, dit-on, très parfaite.

Les têtes, les épaules, la gorge, les bras & les mains de ces figures, ſont d'une compoſition que le Sr Goſſet, Centilhomme Anglois a inventée, bien differente de la cire, qui durcit en vieilliſſant, & qui imite ſi bien l'épiderme & la carnation naturelle, que les figures paroiſſent animées. Le S. Goſſet qui a travaillé ſeul à cet Ouvrage, pendant 3. ans, l'a fait apporter ici de Londres d'où il a été tranſporté à Marli dans un Salon du Chateau,

&

& a été vû du Roi & de toute la Cour, avec une extrême satisfaction.

Le même Artiſte a auſſi apporté quelques autres Ouvrages de la même compoſition, figures & bas-reliefs, qui imitent l'yvoire, & qui ſont trés dignes de l'attention des Curieux.

Le S^r *Leſcure*, Chirurgien des Gardes du Corps de la Reine, 2^e Douairiere d'Eſpagne, continuë de donner des preuves de l'éfficacité de ſon remede, par les gueriſons qu'il produit continuellement pour l'épilepſie ou mal caduc, vapeurs, & maladies convulſives, & même pour la paraliſie, & generalement dans toutes les maladies de la tête, ou qui attaquent le genre nerveux; les experiences en ont été faites ſous les yeux de pluſieurs celebres Medecins qui en ont rendu un bon témoignage. Ce remede eſt facile à prendre; les effets en ſont très-doux, & il peut ſe tranſporter par tout. Il donne la maniere de s'en ſervir.

Le S^r Leſcure, demeure ruë du Jour à l'Image S. Louis, proche le grand Portail S. Euſtache. A Paris.

MORTS, NAISSANCES, & Mariages.

SUlpice Colbert, Chevalier, Seigneur de Boiſgarnier, &c. mourut le 30 Juin, âgé de 77 ans.

Le premier Juillet, le Pere du Trevoux, Jeſuite, mourut à Paris, âgé de 84 ans.

Anne-François-Guillaume du Cambout, Evêque de Tarbes, Abbé de Memie, eſt mort dans

dans son Diocèse, âgé d'environ 43. ans.

Dame Elisabeth Bachelier, veuve de M. François de Francine, Comte de Villepreux, decedée le 4. Juillet âgée de 74. ans.

Dame Marie Colot, Dame du Lit de la feuë Reine Marie-Therese, veuve de M. Elie Dufresnoy, Chevalier, Seigneur de Fleury, mourut le 8. âgée de 82. ans environ.

Camille d'Albon, Marquis de S. Forgeux, Baron d'Avauges, Prince d'Ivetot en Normandie, mourut le 10 Juillet en son Château d'Avauges, près Lyon, âgé d'environ 76. ans; il étoit fils de Gaspard d'Albon, Marquis de S. Forgeux, & de Françoise de Damas Thianges; ses freres étoient Claude Joseph d'Albon, Prieur de Montrotier, mort Archidiacre & Comte de l'Eglise de Lyon, Antoine Bertrand, Comte d'Albon, Capitaine des Carabiniers, tué en Italie en 1702. Ses sœurs, Jeanne d'Albon, mariée à Jacques d'Amanzé, Comte des Choffailles; Hilaire, au Marquis de Brossia, de Franche-Comté; Marthe, à Gaspard Joachim de la Baume, Comte de Suze, Marquis de Bressieu, & Antoinette d'Albon, Epouse en premieres nôces de Leon de Valbelle, Comte de Ribiers, à present mariée avec Charles-François, Marquis de Calviere. Il ne laisse de son Mariage avec Julie-Françoise de Crevant, Princesse d'Ivetot, que Françoise d'Albon, mariée à d'Albon S. Marcel, dont elle a des enfans.

Sans parler de l'illustre & ancienne origine de la Maison d'Albon, qui est assez connuë, & de plusieurs Grands hommes qu'elle a donnés à l'Eglise & à l'Etat, il suffira de citer Antoine d'Albon, Abbé de Savigny & de l'Isle-Barbe, Gouverneur & Commandant pour le Roi dans les Provinces de Lyonnois, Bourbonnois,

Haute

Haute & Basse Marche, successivement Archevêque d'Arles, puis de Lyon, mort le 24. Septembre 1574.

Jean d'Albon, Seigneur de S. André d'Oulches & de Serezat, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Chevalier d'Honneur de la Reine Catherine de Medicis, Gouverneur du Lyonnois, Bourbonnois, Haute & Basse Marche, & Jacques d'Albon, Marquis de Fronsac, Seigneur de S. André, que sa naissance, ses emplois, & la faveur d'Henry II. ont rendu celebre. Il fut Premier Gentilhomme de la Chambre, Chevalier de l'Ordre du Roi & de celui de la Jarretiere, Maréchal de France, pourvû des mêmes Gouvernemens qu'avoit Jean d'Albon son pere; il fit au Sacre du Roi Henry II. & à celui de Charles IX les fonctions de Grand-Maître; & tous les Historiens conviennent que c'étoit un Seigneur brave, bienfait de sa personne, magnifique, & l'un des plus grands Capitaines de son siecle.

Nicolas Lambert, Chevalier, President Honoraire en la seconde Chambre des Requêtes du Palais, Prévôt des Marchands, mourut le 20 Juillet, âgé de 63. ans.

Dame Marie-Anne Crozat, Epouse de Louis de la Tour d'Auvergne, Comte d'Evreux, Lieutenant General des Amées du Roi, Colonel General de la Cavalerie Françoise & Etrangere, Gouverneur de l'Isle de France & des Villes & Châteaux de Soissons, Laon & Noyon, mourut le 11. Juillet, âgée de 34. ans.

Frere Jacques-Charles Andrault de Langeron, Bailly, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, Commandeur de la Vaufranche en Berry, Abbé de Bellebonne, Lieutenant General des Armées du Roi, Chef d'Es-

d'Escadre des Galeres, & Commandant de la Ville de Marseille, mourut à Paris le 13. dans un âge fort avancé.

LETTRE écrite d'Alençon le 22. Juillet 1729.

NOus avons perdu le 10. de ce mois M. Pierre Belard, Docteur de Sorbonne & Curé d'Alençon; il étoit âgé de 67. ans, & avoit passé une partie de sa jeunesse à S. Sulpice de Paris, d'où Madame de Guise le retira pour lui donner la Cure de cette Ville, où il n'y a qu'une seule Paroisse. Il l'a desservie pendant 35. ans avec toute la vigilance & tout le zele d'un vrai Pasteur, aimant tous ses Paroissiens comme ses enfans, & les ayant autant édifiez par sa vie pure & exemplaire, que par ses doctes & sçavantes Instructions. Toujours attentif à l'avancement de la gloire de Dieu & au bien de son Troupeau, il a établi dans Alençon une Maison de Filles de la Providence pour l'éducation des enfans, & un Hôpital pour les Pauvres & pour les malades; il a fait en mourant cet Hôpital son Legataire universel. Son grand zele pour la sanctification des ames, & en particulier pour l'instruction des Nouveaux Convertis, dont il a beaucoup augmenté le nombre, lui avoit merité une pension du Roi, dont les Pauvres seuls profitoient. On peut dire que la Grace & la Nature avoient réüni en lui toutes les vertus & les differens caracteres répandus ailleurs dans les personnes d'un mérite distingué; aussi toute la Ville est penetrée d'une vive douleur, & ne cesse de s'affliger de la perte d'un Pasteur si saint & si respectable.

D. Marie-Françoise du Revest de Veteris, Epouse

Epouſe de Charles-Elizabeth Marquis de Coetlogon, accoucha le 30. Juin d'une fille, qui fut nommée *Agathe-Françoiſe*, par Claude Pignon, & Marie-Catherine Herbet.

Le 5. Juillet, M. Jean-Baptiſte Dartaguiette-Diron, Chevalier, Baron Daguere, Marquis de la Mothe ſainte Heraye, fils de deffunt Jean-Baptiſte Dartaguiette-Diron, Ecuyer, Conſeiller, Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Baron Daguere, Marquis de la Mothe ſainte Heraye & Syndic General des Etats de Navarre, & de Dame Marie Diron, épouſa D^lle Marie-Victoire Guillard de la Vacherie, fille de M. Jean-Baptiſte Guillard, Chevalier, Seigneur de la Vacherie, &c. Chambellan de feu Monſeigneur le Duc de Berry, & Gouverneur de la Citadelle d'Arras, & de Dame Marie-Chriſtine Herault, ſon Epouſe.

LETTRE écrite de Bretagne, le 6. Juin 1729. au ſujet du Mariage de M. le Chevalier de Rohan.

LE Mercure du mois de Fevrier dernier, annonce le Mariage de M. le Chevalier de Rohan avec Mademoiſelle de Retz. La qualité de riche heritiere de Bretagne, qui lui eſt donnée, jointe à la maniere dont ſon nom eſt imprimé, *Retz*, tel qu'on l'a apparamment donné, m'a fait long-temps réflechir; j'ai enfin ſçû avec certitude que c'étoit de Mademoiſelle de Rays, dont on a voulu parler. Il eſt vrai que c'eſt une de nos plus riches Heritieres, mais ſon nom n'eſt point de Retz, elle ſe nomme du Breil, & de Rays n'eſt que le nom d'une Terre.

Vous

Vous ne ſerez peut-être pas fâchez, Meſſieurs, de donner dans votre Journal, une idée de la Maiſon de cette riche Heritiere, qui en prenant alliance avec la Maiſon de Rohan, n'a fait que renouveller celle que ces Ayeux avoient déja avec cette illuſtre Maiſon. Ses Peres ſont ſortis d'un Cadet de la Maiſon de du Breil, Seigneur du Chalonge, qui en eſt la Branche aînée.

La Maiſon de du Breil eſt très ancienne dans la Province. On voit un Titre de 1177. dans l'Abbaye de la Neuville, près de Dol, où il eſt parlé d'un Mathieu du Breil, qui eſt qualifié de *Miles*.

Du Pas, dans ſes Génealogies de Bretagne, fait mention de cette Maiſon comme d'une des plus anciennes de la Province & des plus attachées à ſes Souverains. Robineau, autre Hiſtorien de Bretagne, en parle de la même façon, enfin tous ceux qui ont écrit ſur cette Province, n'ont pas négligé d'en parler, & ceux de cette Maiſon ſont en état de prouver leur Génealogie par bons titres depuis la fin du douziéme ſiecle. Elle a formé dans la Province pluſieurs Branches, mais il n'en ſubſiſte actuellement que trois.

Celle du Chalonge, comme on l'a dit, eſt l'aînée; celles de Pontbriand & de Rays, ſont ſorties de Rolland du Breil, qui en étoit puîné. Ce Rolland du Breil, après avoir paſſé par pluſieurs Charges honorables, fut employé comme ſes Ancêtres à pluſieurs négociations importantes. Et à la création du Parlement de Bretagne, il en fut un des deux Préſidens; il épou a cinq femmes, mais il n'eut d'enfans que de Jeanne de Serigat.

Rolland du Breil, qui étoit ſon troiſiéme fils, eut pour fils Olivier du Breil, qui épouſa Magdeleine le Begaſſoux. Olivier du Breil

mourut

mourut en allant en Canada, Commandant la Flote que le Roi François I. y envoyoit.

M. le Marquis de Rays, Pere de Mme la Comteſſe de Chabot, en deſcend directement & eſt laîné de cette Branche, dans laquelle on ne voit que de belles Alliances, n'en ayant jamais pris qu'avec les Maiſons de Thomas, Seigneur de la Connelais, de Dacigné, de Boëſcon & de la Boexiere de Brantonet.

Charles du Breil, autre fils de Rolland & de Jeanne Serigat, fut marié en 1496. à Guyonne du Pontbriand; il fut Chevalier d'honneur de la Reine Anne de Bretagne, & laiſſa un fils qui mourut ſans enfans; ſa ſucceſſion du côté paternel paſſa à Julien du Breil, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de Rhedon, lequel acheta d'Antoinette du Pontbriand, qui héritoit du côté maternel, la Terre de ce nom, depuis érigée en Comté, par Lettres Patentes de l'année 1650.

Julien du Breil épouſa Dame Marie Ferré, & eut pour fils Jean du Breil, qui épouſa Claude de Bluſſon.

Le Comte de Pontbriant d'aujourd'hui en eſt deſcendu directement, & ſes Peres, comme les Seigneurs de Rays, n'ont pris d'alliances qu'avec des Maiſons diſtinguées. Il a épouſé en 1721. la fille aînée du Comte d'Epinay, Colonel du Regiment de Charolois, & de Anne de Hautefort, ſœur de Mrs de Hautefort, Lieutenans Generaux des Armées du Roi.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST de la Cour du Parlement, du 11 Mars 1729. qui ordonne que les Lettres Patentes en forme d'Edit du 29. Avril 1664. portant que les

les Notaires qui ſont dans les Bourgs, Fermes ou grandes Paroiſſes, ſeront réduits à deux, ſans en pouvoir établir un plus grand nombre, ſera executé ſelon ſa forme & teneur.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roi, du 12. Avril, qui maintient la Demoiſelle Portier de Geſvres, en qualité de Dame de la Baronnie de Montjay, dans les Droits de Péage qu'elle perçoit deſſus & deſſous le Pont ſitué ſur la Riviere de Marne dans la Ville de Lagny, &c. Et fixe la quotité deſdits Droits.

SENTENCE de M. le Lieutenant Criminel du Châtelet de Paris, du 5. Juillet, 1729. qui condamne Me Marc-Antoine le Coq, Procureur au Châtelet, à être admonellé en 20. liv. d'Aumône, en 500. liv. de réparation civile, dommage & interêts, & d'interdiction pendant un an des fonctions de ſa Charge, pour avoir, étant en cravatte & canne, inſulté un de ſes Confreres, qui étoit en Robe, dans une des Salles du Châtelet, un jour d'Audience, & ems outre lui fait deffenſe, & à tous autres Procureurs, de ſe trouver au Châtelet les jours Plaidoyables autrement qu'en Robe, conformément aux Ordonnances, Arrêts, Reglemens, &c.

ARREST de la Cour du Parlement du 20. Juillet 1729. Portant ſuppreſſion d'une Feüille imprimée, commençant par ces mots: *le 25. May, Fête de S. Gregoire VII. Pape & Confeſſeur.*

Ce jour les Gens du Roy ſont entrez, & Maître Pierre Gilbert de Voiſins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit: Meſſieurs, une feüille imprimée pour ſervir de Supplément au Breviaire Romain, ſe repand depuis

depuis peu dans le Royaume : & dans cette feüille où ſe trouve un Office conſacré à la mémoire du Pape Gregoire ſeptiéme, Nous voyons avec le dernier étonnement ce qu'il y a de plus capable d'inſpirer l'excès des prétentions Ultramontaines.

Nous n'avons pas beſoin de nous étendre ſur tout ce qui compoſe cet Office. Vous en jugerez par vous mêmes à l'inſpection de l'Imprimé que nous laiſſerons ſous vos yeux. Et que pourrions nous ajoûter à l'impreſſion de ces paroles toutes ſeules, qu'on voit dans l'une des Leçons ? *Contra Henrici Imperatoris impios conatus fortis per omnia athleta impavidus permanſit, ſeque pro muro domui Iſrael ponere non timuit : ac eundem Henricum in profundum malorum prolapſum, fidelium communione regnoque privavit. atque ſubditos populos fide ei data liberavit.*

On ſçavoit aſſez que Gregoire VII. ſi celebre par ſes differends avec l'Empereur Henry, eſt celui qu'on a vû porter plus loin ces prétentions ambitieuſes, inoüies dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, qui cauſerent de ſi grands troubles & allumerent des guerres ſi cruelles de ſon temps.

Mais, qu'il ſoit permis de le dire, on n'avoit pas lieu de s'attendre de voir entrer dans ſon éloge, & celébrer dans un Office Eccléſiaſtique, l'excès où le conduiſirent enfin des principes ſi dangereux. Eſt ce donc le chef-d'œuvre de ſon zele, d'avoir entrepris de priver un Roi de ſa Couronne, & de délier ſes Sujets du ſerment de fidelité ? Et pouvons-nous voir ſans douleur qu'on appuye ſur un fait ſi digne d'être enſeveli dans l'oubli, les titres qu'on lui donne de Défenſeur de l'Egliſe, de Reſtaurateur de ſa liberté, de rempart de la maiſon d'Iſraël ?

Pourquoi faut il que les vestiges d'une entrepriſe dont le tems ſembloit affoiblir la mémoire, reparoiſſent aujourd'hui juſques ſous nos yeux, qu'ils viennent encore exciter notre devoir & notre zele ? Souffririons-nous qu'à la faveur de ce prétendu Supplément du Breviaire Romain, on mit dans les mains des Fideles, dans la bouche des Miniſtres de la Religion, juſqu'au milieu de nos ſaints Temples, & de la ſolemnité du culte divin, ce qui tend à ébranler les principes inviolables & ſacrés de l'attachement des Sujets à leur Souverain, & ce qui bleſſe les maximes que l'on a toujours maintenuës dans ce Royaume très Chrétien, avec la conſtance la plus invin ible ?

Engagez par le devoir de nos Charges, nous nous addreſſons à la Cour, dont l'autorité s'eſt toujours ſi heureuſement employée pour la conſervation de ce dépot précieux. Par les concluſions que nous avons priſes par écrit, nous avons l'honneur de lui propoſer ce qui nous paroît le plus convenable dans l'occaſion qui nous excite aujourd'hui, & nous attendons avec une juſte confiance ce qu'il lui plaira de ſtatuer à ce ſujet.

Eux retirez :

Vû une feüille imprimée en deux pages, chaque page en deux colomnes, commençant par ces mots : *Le 25. May, feſte de ſaint Grégoire VII. Pape & Confeſſeur*, & finiſſant par ceux ci : *On dit la Meſſe* STATUIT. enſemble les concluſions par écrit ; la matiere ſur ce miſe en déliberation.

LADITE COUR a arrêté & ordonné que ladite feüille ſera & demeurera ſupprimée, enjoint à tous ceux qui en ont ou pourront avoir des exemplaires, de les apporter au Greffe de ladite Cour pour y être pareillement ſupprimez ;

primez ; fait inhibition & défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement diſtribuer ; enſemble de l'inſerer dans aucuns Breviaires, Miſſels, Rituels ou autres Livres : comme auſſi à toutes perſonnes Eccleſiaſtiques, Seculieres & Regulieres, ou autres, de quelque état & condition qu'elles ſoient, de faire aucun uſage du contenu en ladite feüille, en quelque ſorte & maniere que ce puiſſe être ; enjoint à tous Superieurs de Corps & Communautez Seculieres & Regulieres, de ſe conformer au preſent Arrêt, & d'y tenir la main, à peine de ſaiſie du temporel & autre plus grande peine s'il y échet : Fait inhibition & defenſes à tous Imprimeurs & Libraires, d'imprimer, vendre, débiter, ni inſerer en aucuns Breviaires, Miſſels, Rituels ou autres Livres dont ils auroient le Privilege, aucune feüille ou écrit particulier, s'ils n'en ont obtenu un privilege ſpecial, ou la permiſſion des Lieutenans Generaux de Police, ès cas où ils auront donné les permiſſions d'imprimer, le tout ſuivant les Ordonnances, Edits & Declarations du Roi enregiſtrées en la Cour : ordonne en outre que le preſent Arrêt ſera lû, publié, & affiché par tout où beſoin ſera ; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Senéchauſſées du Reſſort, pour y être lûës, publiées & regiſtrées ; enjoint aux Subſtituts du Procureur General du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le vingt Juillet mil ſept cent vingt-neuf. *Signé*, YSABEAU.

LETTRES PATENTES, qui ordonnent une coupe de cent Arpens de Bois par an dans le

Parc de Chambord. Données à Compiegne le 18. May 1729. Regiſtrées en Parlement le 15. dudit mois.

DECLARATION DU ROY, concernant les Penſions. Donnée à Compiegne le 21. May 1729. Regiſtrées en la Chambre des Comptes le 15. Juin ſuivant, portant Reglement de ce qui doit être obſervé par les Officiers de la Chambre des Comptes, au jugement du Compte du Garde du Treſor Royal, pour l'année 1715. & de ceux des années ſuivantes, juſques & compris celui de la preſente année 1729.

ARREST de la Cour des Monnoyes, du 2. Juin portant Reglement pour les Maîtres Orfévres & Marchands Merciers, Joailliers & autres, au ſujet des fabrications, ventes & achats des Ouvrages d'Orfevrerie.

LETTRES PATENTES, qui ordonnent une coupe de Bois dans le Parc de Verſailles & dans la Forêt de Marly, pour l'ordinaire de l'année 1730. Données à Verſailles le 4. Juin 1729. Regiſtrées en Parlement le 18. dudit mois.

ARREST du 14. Juin, qui ordonne qu'à l'avenir, & à compter du jour de la date du preſent Arrêt, le Charbon de Terre provenant des Mines de l'Iſle Royale, ne payera à l'entrée du Royaume que 6. livres par tonneau du poids de cinq mille deux cens cinquante liv.

ARREST de la Cour des Monnoyes, du 21 Juin, qui fait deffenſe aux Maîtres Boutonniers de travailler du Métier de Maître Orfévre,

vre, & de fondre des Matieres d'or & d'argent ; & aux Maîtres Orfévres de prêter leur Poinçon, d'en marquer d'autres Ouvrages que les leurs propres, & proteger aucuns Compagnons ; & condamne les contrevenans en differentes peines & amendes.

ARREST de la Cour du Parlement du 30. Juin, qui fait deffenſes à toutes perſonnes de faire imprimer aucun Arrêt, & à tous Imprimeurs d'en imprimer ſans permiſſion. Par lequel la Cour fait deffenſe à toutes ſortes de perſonnes de faire imprimer aucun Arrêt, & à tous Imprimeurs d'en imprimer ſans permiſſion de la Cour, à peine contre les contrevenans de 200. livres d'amende pour la premiere fois, & à l'égard des Imprimeurs en cas de recidive, d'être ſuſpendus de leurs fonctions pendant trois mois, à l'exception néanmoins des Arrêts de Reglemens, & de tous ceux qui concernent l'ordre & la diſcipline publique, qui doivent être imprimez par les ſoins du Procureur General du Roy, & par lui envoyez dans les Bailliages, Sénechauſſées & autres Sieges du Reſſort, en execution des Arrêts qui l'ont ainſi ordonné ; & encore des Arrêts d'ordre & d'homologation des Contrats pour être ſignifiez aux Parties : fait en outre inhibitions & deffenſes ſous les mêmes peines à toutes ſortes de perſonnes lors de l'impreſſion des Arrêts, dont la permiſſion auroit été accordée par l'Arrêt même ou poſterieurement à l'Arrêt d'y inſerer aucun autre titre que le nom des Parties & la date, ni d'y ajoûter aucun autre imprimé, ſoit Memoire, Factum, abregé, précis du fait ou autrement, en quelque ſorte & maniere que ce puiſſe être, ſauf au cas que la Partie juge neceſſaire d'y faire ajoûter quelqu'autre

tre titre ou memoire, de se pourvoir en la Cour, ainsi qu'il appartiendra; fait pareillement inhibitions & défenses à tous Imprimeurs etablis hors de cette Ville de Paris d'imprimer aucuns Arrêts dont la Cour auroit ordonné l'impression sans en avoir obtenu la permission du Lieutenant General de Police du lieu, sur les conclusions du Substitut du Procureur General du Roi, en ladite Jurisdiction de la Police, le tout sans aucuns frais. Ordonne que le present Arrêt sera lû & publié en la Communauté des Avocats & Procureurs de la Cour, signifié au Syndic de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de cette Ville de Paris, & copies collationnées envoyées au Bailliages, Senechaussées & autres Sieges du Ressort, pour y être lû, publié & enregistré; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France du mois de Juillet*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 5. Août 1729.

HARDION.

TABLE.

Pieces Fugitives, en Vers & en Prose. L'Impenitence finale. *Ode* 1475
Lettre sur l'Art d'orner l'esprit, &c. 1478
Elegie, 1490
Lettre sur les Titres & les noms employez sur les Médailles, 1494

Paraphraſe du Pſeaume, *Beatus vir*, *&c.* 1513
Lettre ſur les Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres, 1521
Sonnet, 1532
Memoire ſur la Meſſe Grecque de S. Denis, &c. 1533
Athenays à l'Emp. Théodoſe, *Heroïde*, 1549
Lettre ſur un Eſpace infini, parcouru en deux heures, 1551
Caprice, 1554
Queſtion remarquable, jugée à Dijon, 1555
Nouveaux Bouts-Rimez à remplir, 1574
Logogryphe, Enigme 1575
Nouvelles Litteraires, des Beaux Arts, &c.
Les Oeuvres de S. Ambroiſe, 1577
Cantate nouvelle, Parodie ſinguliere, 1581
Memoires de la Grande-Bretagne, vol. 5^e 1585
L'Aſne, vol. *in* 12. 1596
Traité Théologique, &c. 1598
Elemens de l'Hiſtoire, &c. 1601
Nouvelles Eſtampes, 1603
Ceremonie de l'Ordre des Chevaliers du Bain, 1604
Mapemonde, nouvelle Carte, 1607
Prix de l'Académie des Jeux Floraux, 1609
Chanſons notées, 1612
Spectacles *Nouveaux Fragmens*, Balet, 1615
Les Payſans de qualité, Piece nouvelle, *Extrait*, 1625
Les Débuts, *autre Comedie nouvelle*, 1633
Les trois Spectacles, autres Pieces nouvelles, *Polixene*, *&c.* 1640
L'Avare Amoureux, *Comedie*, 1646
Pan & Doris, *Paſtorale*, 1654
Nouveau Balet, à l'Opera Comique, 1660
Nouvelle du Tems, d'Afrique, de Ruſſie, de Pologne, 1661
Dannemarc, Allemagne, Italie, Eſpagne & Angleterre, 1665

Morts & Naissances des Pays Etrangers, 1670
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1671
Concerts chez la Reine, &c. 1672
Procession solemnelle des Captifs, 1675
Morts, Naissances & Mariages, 1681
Arrêts Notables, &c. 1687

Errata du Mercure de Juin, 1. vol.

PAge 1102. ligne 6. 1728. *lisez* 1729.
P. 1125. l. 25. *M. Bened. l.* IV. Bened.
P. 1138. l. 20. Guilbert. *l.* Guibert.

Errata du 2. volume de Juin.

PAge 1263 ligne 11. Palinode, *lisez* Palinod.
P. 1271. l. 7. *habere*, lisez *haberi.*
P. 1279. l. 10 Probade, *l* Protade.
P. 1432. l. 1. fraise, *l.* frise.
P. 1446. l. 13. refusel, *l.* réfute.
P. 1458. l. 9. cy, *ôtez ce mot.*

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1484. ligne 3. lorgs, *lisez* trop longs.
P. 1554. l. 6. quel, *lisez* quelle
P. 1555. l. 7. puisse, *l.* puissent.

Chansons notées doivent regarder la page 1612